L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1072 - VENDREDI 30 JUILLET 2010 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224



Sommaire



FCO Les éleveurs pourront vacciner eux-mêmes

Le 21 juillet, les Pouvoirs publics ont annoncé leur décision de rendre la vaccination contre la FCO volontaire à compter de la prochaine campagne de prophylaxie..*p.07*

P 03 **Actualités** Côte d'Or
Grandes cultures : vent favorable sur la plaine, pas ailleurs

P 04 **Actualités** Nièvre
Restriction des usages de l'eau: 42 communes supplémentaires sont concernées

P 05 **Actualités** Yonne
Coopérative Capserval: du tracteur au container

P 08 Filières **Cultures**
Colza associé : des premiers résultats intéressants

P 09 Filières **Cultures**
Maïs ensilage: situation des cultures dans l'Yonne

P 10 Filières **Élevage**
Centre de formation de la filière bétail et viande: première rentrée en septembre

P 11 **Économie&Gestion**
Emploi en viticulture: le contrat de tâcheron

Encartés avec cette édition: -Bloc-notes MPL (89 partiel)

Moissons 2010

Premier bilan d'étape



Alors que la moisson marque une pause en raison des caprices de la météo, nous dressons un premier bilan des récoltes par petite région. Les résultats sont très hétérogènes tant en terme de rendement qu'en qualité.





l'Agenda

Côte d'Or

Fête de l'agriculture les 28 et 29 août

La fête de l'agriculture, organisée tous les ans par les Jeunes agriculteurs, se déroulera les **28 et 29 août** à Poiseul-la-Ville et Laperrière, dans le canton de Baigneux. Les Jeunes agriculteurs de Baigneux-les-Juifs/Aignay-le-Duc recherchent des candidats pour la finale départementale des labours le dimanche après-midi. Tout professionnel ayant en sa possession une moiss' batt' cross opérationnelle est également le bienvenu. Pour plus d'infos, contacter l'association Fête de l'agriculture au 03 80 68 67 71 ou Didier Robin (président du comité organisateur) au 06 87 20 56 03.

Nièvre

Comices agricoles en août

Le comice de Corbigny se déroulera les **7 et 8 août** à Corbigny. Le comice de Saint-Saulge aura lieu les **14 et 15 août** à Saint-Saulge. La foire-concours de Corbigny est prévue le **14 août.** Les comices de Montsauche-les-Settons et de La Charité se dérouleront, quant à eux, le même week-end des **21 et 22 août**.

Foire-concours de Corbigny

La 57ème foire-concours de Corbigny se déroulera le samedi **14 août** sur le champs de foire de la commune. Réception des animaux (bovins, ovins) dès 6h00, marquage de 8h à 8h45, délibérations du jury de 9h à 10h30, visite officielle à 10h30, attribution des prix à 11h00, palmarès de 10h45 à 11h30 et distribution des prix de 11h15 à 12h00. Présentation de chevaux et poneys, un point d'information sur les pratiques d'élevage, une exposition de matériels, une démonstration de ferrage de chevaux, une vitrine avicole et un marché du terroir ponctueront la manifestation régionale. Renseignements: Gilles Lorré, président du Comité des foires de Corbigny, au 03 86 22 43 91.

Decize Foire nationale aux reproducteurs ovins le 17 août

La 33ème foire nationale aux reproducteurs ovins de Decize se déroulera le mardi 17 août de 8h30 à 13 heures sur la promenade des halles de Decize. Chaque année, les 250 béliers de 7 races différentes concourent pour le classement sur ascendance qui valorise le travail des 30 sélectionneurs présents. L'achat des reproducteurs (Mouton Charollais, Texel, Suffolk, Berrichon du Cher, Rouge de l'Ouest, Ile de France et Charmoise) s'effectuera auprès d'élevages inscrits à une UPRA ou en contrôle de performance officiel garantissant les conditions sanitaires minimales (Brucellose, Visna maëdi, tremblante). Des primes et lots seront attribués par tirage au sort pour l'achat d'un bélier sur la foire.
Renseignements: 03 86 93 04 05.

Finale de labours le 22 août à Rémilly

JA58 vous invite à sa traditionnelle finale départementale de labours qui se déroulera cette année à Rémilly chez M. Bonnet le dimanche **22 août**.

Portes ouvertes à La Nocle Maulaix le 22 août

L'EARL Néant, à La Nocle Maulaix, prépare sa journée portes ouvertes du **22 août**. Le dimanche entier (à partir de 10h00) sera consacré à la visite de la fromagerie (fromages de vache), randonnées équestres et pédestres, jeux divers et balades en calèche. Un déjeuner sur réservation (03 86 30 86 74) est prévu ainsi qu'une vente de produits du terroir.

Comices

Le comice de Corbigny se déroulera les 7 et 8 août à Corbigny. Le comice de Saint-Saulge aura lieu les 14 et 15 août à Saint-Saulge. La foire-concours de Corbigny est prévue le 14 août. Les comices de Montsauche-les-Settons et de La Charité se dérouleront, quant à eux, le même week-end des 21 et 22 août.

Bilan moissons

Les GDA et CETA de la Nièvre organisent une série de réunions «*bilan moissons*» début août. Le 5 août de 8 à 12h, le CETA donne rendez-vous à la Chambre d'agriculture de Nevers. Le même jour, c'est le GDA Centre Nivernais qui attend les agriculteurs à Saint-Benin d'Azy, de 14 à 17h. Enfin, le GDA Bourgogne Nivernaise vous attend nombreux le 6 août de 8 à 12h à Alligny et de 14 à 17h à Cuncy-les-Varzy.

Foire-concours ovins reproducteurs

La foire-concours aux ovins reproducteurs de Luzy aura lieu le 31 juillet à partir de 8 heures sur la place du champs de foire.
Renseignements au 03 86 30 23 04.
inscriptions: Alain Guinot (03 86 84 33 19).

Yonne

Marchés à la ferme

Prochains marchés à la ferme :
Vendredi **30 juillet**, de 16h à 20h, chez la famille Boname à Villiers-sur-Tholon
Samedi **31 juillet**, de 15h à 20h, chez Didier Bonnemain, à Montacher-Villegardin. Avec à 17h, un lâcher de pigeons voyageurs par « l'Hirondelle » de Sens.

Marché bio

Premier marché bio et de l'artisanat organisé dimanche **1er août**, à Avallon, sur les Terreaux Vauban (parking du tribunal). Différents exposants de produits biologiques et artisans seront présents pour faire découvrir leurs produits et réalisations.

Visites du goût

Découverte du quartier Saint-Pierre à Auxerre, quartier historique de vignerons, suivie d'une dégustation de vins de l'Auxerrois, dans la cave de l'office de tourisme, en présence d'un viticulteur jeudi **29 juillet**, à 15h30.
Rendez-vous à l'Office de Tourisme de l'Auxerrois, 2 quai de la république à Auxerre.
Tarif : 8 € -
Renseignements au 03 86 18 02 90.

Pôle expertise et prospective juridique, CFE, Aménagement foncier et rural

Prochaines permanences à : **Sens** : à la Mairie, au 2ème étage, lundi **2 août**, de 9h à 12h.
Avallon : 9 avenue du 11 novembre, mercredi **4 août**, de 9h30 à 12 h.
Auxerre : en nos bureaux, où nos conseillers juridiques vous reçoivent uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 03 86 94 22 22.

▶ installation

PRI info

Côte d'Or

Parce que votre projet est unique…

«J'ai envie de m'installer mais je ne sais pas comment m'y prendre ?» «Mes parents ne sont pas agriculteurs, j'ai toujours eu l'envie d'élever des vaches mais je ne suis pas sûr de vouloir être seul sur une ferme. Qu'est ce que je peux faire ?» «J'ai entendu qu'il existait des aides pour les jeunes agriculteurs, mais est ce que les activités prévues dans mon projet relèvent de l'agriculture ou du commerce ?» Vous avez un projet, vous vous posez des questions, venez nous rencontrer. Point Info Installation, Maison de l'Agriculture, 42 rue de Mulhouse, Dijon. Contact : Aurélie Chapeau 03.80.68.67.72.

Nièvre

Journée de formation *«installation en société»*

Vous avez un projet d'installation agricole en société (Gaec, Earl, SCEA……), nous vous proposons un stage d'une journée pour clarifier le fonctionnement et maîtriser les aspects juridiques et comptables spécifiques aux sociétés civiles agricoles. Le prochain stage aura lieu le 15 septembre à Jalogny. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Géraldine Noly, service juridique de la Chambre d'Agriculture au 03.85.29.56.72.

Yonne

S'installer en viticulture : c'est possible

Vous souhaitez reprendre une exploitation viticole ou la créer, des opportunités existent dans plusieurs vignobles, y compris si vous êtes hors cadre familial, notamment dans le cadre d'une vinification et commercialisation en système coopératif,. Pour de plus amples informations et/ou vous inscrire au RDI pour être accompagné dans votre projet, contactez Marc Abonnet au 03.86.94.21.95.

Idée **Sortie**

Le dimanche 8 août à Magnien

Fête des vieux métiers de la ferme

L'ASL Magnien organise le 8 août la fête des vieux métiers de la ferme. Cette fête fera revivre le temps d'une journée les travaux des champs et de la ferme à l'authentique avec matériel, vieux tracteurs d'époque et chevaux de trait. Tout ce matériel fonctionnera dans des conditions réelles. Cette manifestation, dont l'entrée est gratuite, débutera vers 14 heures. Les différents artisans feront une démonstration de leur savoir-faire: maréchal ferrant, bourrelier, cordelier, vannier, apiculteur, tondeur de moutons... L'ensemble du matériel de fenaison, moisson et labour arrivera sur le site de la fête à 14h30 en défilant dans les rues du village. Seront également présentes des animations pour enfants. Vers 18h30, aura lieu une transhumance avec moutons, chevaux, chèvres et ânes, accompagnée d'un groupe folklorique. A la suite de la transhumance, les travaux de la ferme reprendront avec la traite de la vache et des chèvres, l'écrémage du lait, la fabrication du beurre et le pansage de tous les animaux présents avec les outils d'époque. En fin d'après-midi, les visiteurs trouveront de quoi se restaurer (sandwichs, frites, restauration rapide). La soirée se terminera par un bal à partir de 21 heures.



Un demi-millier de moutons défileront dans le village.

▶ Historique

Dans les années 80, les fêtes du battoir à Magnien ont attiré plusieurs milliers de personnes. En 2003 et en 2004, l'association locale emmenée par Patrick Buisson, tondeur de moutons, est repartie de l'avant en organisant la fête du mouton. Le record national de tonte a été établi en 2004. En 2007, une fête des vieux métiers a été organisée. C'est un peu un mélange de toutes ces fêtes que souhaite organisé l'ASLM le dimanche 8 août.

Grandes cultures

Vent favorable sur la plaine, pas ailleurs

Fabrice Faivre, président de la FDSEA 21 et agriculteur dans le canton de Genlis, dresse un bilan intermédiaire des moissons. La Plaine dijonnaise obtient des résultats plutôt corrects. Ce qui ne semble pas être le cas pour le Châtillonnais et les plateaux du département. Lot de consolation pour les agriculteurs : les prix remontent.



La satisfaction des bonnes moissons dans la Plaine est tempérée par les résultats décevants sur les plateaux. *«Si l'on fait la moyenne de la ferme Côte d'Or, ce n'est pas si bon que ça, il y a de grandes disparités»* signale Fabrice Faivre.

La tendance de l'année 2009, qui avait donné de bons résultats un peu partout et surtout dans les plateaux et les *«petites terres»*, ne semble plus d'actualité. C'est du moins la synthèse que l'on pourrait faire avant les résultats définitifs des moissons 2010. Fabrice Faivre, agriculteur genlissien, fait part de grandes disparités dans le département.

Les résultats sont les meilleurs dans la Plaine dijonnaise. Les rendements en orges d'hiver y sont «corrects» avec une fourchette allant de 60 à 70q/ha suivant les terres. *«C'est sensiblement la même chose que l'an passé»* signale Fabrice Faivre qui mentionne de bons calibrages (70 à 90 selon les variétés). Les rendements en colza sont légèrement inférieurs à ceux de 2009 mais restent tout à fait satisfaisants. *«La moyenne des silos de Genlis/Longecourt se situe aux alentours de 37 q/ha»*.

Rappelons que la récolte 2009 avait été exceptionnelle avec plus de 40q/ha de moyenne en colza.

Blés meilleurs qu'en 2009

En ce qui concerne le blé, Fabrice Faivre est satisfait pour la plaine dijonnaise et n'a pas peur de dire que c'est *«une bonne année»* : *«les rendements vont de 60 à plus de 90 q/ha pour certaines parcelles. L'an passé, la plaine avait été touchée par les cécidomyies»*. Les rendements en blé seront donc meilleurs qu'en 2009. Fabrice Faivre se satisfait des bons résultats obtenus dans les petites terres: *«beaucoup d'exploitations auront une moyenne supérieure à 75 q/ha»*. La qualité des blés est jugée *«très bonne»* avec des poids spécifiques supérieurs à 80. L'année dernière, la récolte avait été coupée en deux à cause des fortes pluies du 14 juillet : *«très correcte»* avant, beaucoup moins ensuite. Certains grains avaient même germés et des baisses sensibles en qualité avaient été enregistrées. *«Le seul petit bémol cette année est le taux de protéines qui est un peu faible. Il est de 11 alors qu'il devrait être à 11,5 voire 12 comme l'an passé»* relève Fabrice Faivre.

Baisses sensibles pour les plateaux

Les plateaux ne peuvent malheureusement pas en dire autant que la plaine. Les orges d'hiver déçoivent avec des calibrages souvent inférieurs à 50. Les terres *«à cailloux»* sont mauvaises, contrairement à l'an passé. En blé, c'est la même chose. On parle de 55 - 60q/ha dans la plupart des parcelles. La baisse de rendement par rapport à 2009 est conséquente et peut atteindre 15q/ha.

Dans le Châtillonnais, les colzas sont en dessous de 30q/ha : c'est du *«moins 10q/ha»* par rapport à l'an passé. La récolte des orges de printemps qui s'annonce ne semble pas relever la note. Les premiers échos seraient *«catastrophiques»* sur les plateaux et dans le Châtillonnais avec certains rendements à 40q/ha, loin des 70q/ha de l'an passé.

AURÉLIEN GENEST

Les prix remontent

La bonne nouvelle pour les agriculteurs est la remontée des prix. *«Le colza a pris 50€ par rapport à l'an passé, ce qui comble les déficits en rendements. Les blés ont pris 40 à 50€/tonne en un peu plus de deux mois. Le blé est aujourd'hui à 140€/tonne (au 20 juillet) et a même atteint 150€/tonne»* se réjouit Fabrice Faivre qui évoque la grande sécheresse en Russie pour expliquer cette remontée des prix : *«c'est du jamais vu en Russie. Dix millions d'hectares ne vont pas être récoltés. Du coup, il y a de nombreuses inquiétudes pour la récolte mondiale. L'Ukraine, elle, est sous les eaux et ça n'arrange rien»*. En ce qui concerne notre pays, *«il se pourrait bien que la récolte ne soit pas très bonne dans les autres régions françaises»* ajoute Fabrice Faivre qui termine sur l'échelon départemental : *«nous sommes un peu dans le même cas, il y a beaucoup de disparités en Côte d'Or et la moyenne ne sera pas si bonne que ça»*.

En bref

Dominique Chambrette nommé Chevalier de la Légion d'Honneur

C'est officiellement lors des nominations du 14 Juillet 2010 que Dominique Chambrette a été nommé Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

Agé de 61 ans, il est producteur de grandes cultures à Nesle et Massoult dans le nord de la Côte-d'Or et est associé en Gaec avec trois de ses fils. Ancien président de la FDSEA de Côte-d'Or, il est président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or depuis 2001 et de la Chambre régionale de Bourgogne depuis 2007.

Il est également administrateur à Arvalis, institut technique des céréales et protéagineux et vice-président de l'association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB).

Grand défenseur d'une agriculture de production, il plaide pour la reconnaissance de l'agriculture comme un atout dans l'économie de la France.

En bref

Une information à nous transmettre, un rendez-vous à ne pas manquer...

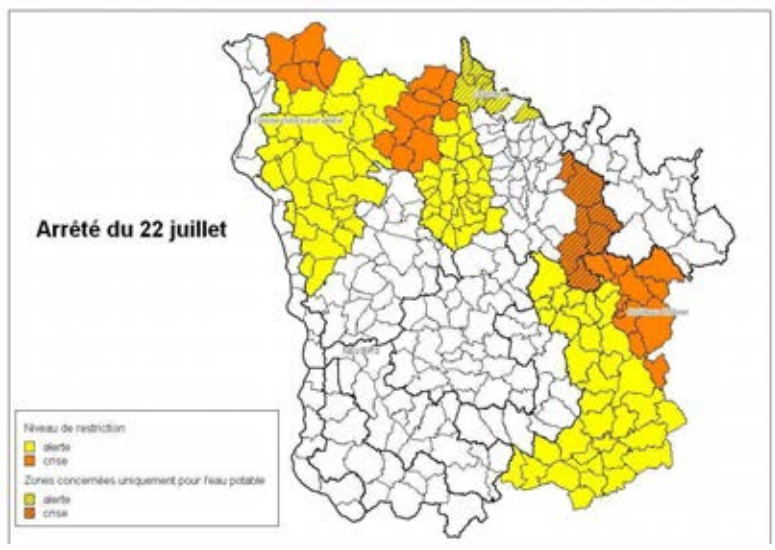
En période de congés annuels, en l'absence du journaliste départemental, vous pouvez contacter directement la rédaction au 03 80 78 90 40 ou par mail : redaction@terres-de-bourgogne.net.



Restriction des usages de l'eau

42 communes supplémentaires en état d'alerte

Un nouveau comité sécheresse s'est réuni le 21 juillet dernier. Le préfet de la Nièvre a décidé d'accentuer les mesures de restriction des usages de l'eau dans le département. 42 communes supplémentaires -137 au total- sont concernées.



Au 21 juillet, les zones concernées par les restrictions se sont étendues à la fois au Nord-Ouest de la Nièvre et dans le Sud-Morvan.

La quasi-absence de précipitations depuis le début-juillet et une baisse sensible du débit des rivières ont conduit Nicolas Quillet, le préfet de la Nièvre, à restreindre davantage encore les usages de l'eau dans le département. Un second arrêté est entré en vigueur le 23 juillet, après la réunion du comité sécheresse du 21, et restera applicable jusqu'au 30 septembre. Cette fois-ci, il concerne 42 nouvelles communes qui s'ajoutent aux 95 premières. La situation de sécheresse qui perdure dans le département s'aggrave particulièrement dans le Nord-Ouest et dans le Sud-Morvan. Et les pluies qui sont tombées en fin de semaine dernière n'ont hélas pas suffi à changer la donne. Plutôt concentrées sur le sud du département, à peine ont-elles permis d'éviter que cette zone ne passe en niveau de crise mais reste en niveau d'alerte.

Un suivi progressif

Après le premier arrêté préfectoral du 10 juillet, les services de l'Etat avaient prévenu que les mesures prises risquaient d'être provisoires et seraient certainement renforcées tout au long de la saison estivale. Ces nouvelles dispositions ne sont donc pas une surprise compte tenu de la situation hydrographique des nappes et cours d'eau nivernais. Des mesures sont réalisées en de nombreux points du département et les données recueillies confirment la dégradation des ressources, niveau des nappes comme débits des cours d'eau.

L'ensemble des partenaires de l'eau se réunit régulièrement pour faire le point et proposer les restrictions adaptées au moment considéré. Un autre comité sécheresse est d'ailleurs prévu le 4 août et les restrictions pourraient alors être de nouveau renforcées et étendues.

Niveau de restriction variable

Pour les 42 nouvelles communes comme pour les précédentes, le niveau de restriction peut être différent si l'on prélève sur le réseau d'eau potable ou directement dans un puits ou une rivière. D'une manière générale, les mesures concernent aussi bien les usages domestiques, de loisir et d'agrément que les usages agricoles, industriels et la gestion des plans d'eau. La situation particulière des communes atteintes de restriction et des mesures décidées fait l'objet d'un document annexé à l'arrêté préfectoral. Celui-ci est consultable sur le site www.nievre.pref.gouv.fr, à la cellule guichet unique ICPE de la préfecture, dans les sous-préfectures de Château-Chinon, Clamecy et Cosne-sur-Loire ainsi que dans les mairies.
Le détail est disponible à la Direction départementale des territoires (DDT) au 03 86 71 71 71. Il est important de se renseigner parce que l'application des restrictions fera l'objet de contrôles, pouvant toucher l'ensemble des usagers de l'eau, par les services habilités.

Moissons dans la Nièvre

Les responsables professionnels tirent un premier bilan

2010, «*ce ne sera pas l'Amérique*». Et même si cette nouvelle récolte semble plus prometteuse en terme de qualité et de cours, les cultures ont accusé une baisse des rendements. Les présidents de la FDSEA 58 et de la Chambre d'agriculture, Jean-Pierre Condamine et Éric Bertrand, s'inquiètent pour le secteur, marqué en 2009 par des «*niveaux de revenus tellement bas*». Petit tour des productions...

Chez Jean-Pierre Condamine, à Suilly-la-Tour, le 22 juillet, les responsables professionnels ont tiré les premiers enseignements de ces moissons 2010 dans la Nièvre.

Les orges

«*Les orges connaissent une année un peu basse par rapport à la moyenne dans la Nièvre*» révèle Eric Bertrand. Récoltées fin juin-début juillet, elles varient de 55 à 70 quintaux par hectare, selon les parcelles et les exploitations. Jean-Pierre Condamine évoque des disparités plus gênantes dans certains cas, «*avec des volumes variant de 1 à 3 dans une même parcelle, entre 25 et 75 quintaux. Nous pensions que les orges sortiraient mieux que cela, même s'il n'y a pas de souci de calibrage ou de manque de protéines*» poursuit le président de la Chambre. La qualité se révèle même intéressante, dans certaines variétés, pour une valorisation dans les malteries, en dépit de stocks de report importants. Autour de 70q/ha, les orges de printemps semblent s'en tirer aussi bien que les orges d'hiver.

Le colza

Selon les responsables professionnels, le colza se situe dans «*une moyenne basse cette année*». En avril, la floraison avait mal débuté. Une grande partie des colzas de la Nièvre a subi un retard de développement, «surtout les *hybrides*» selon Éric Bertrand. «*Ils étaient mûrs au-dessus et pas au-dessous*» précise le président de la FDSEA. Un avancement tardif qui a interrompu les moissons débutées autour du 15 juillet, les agriculteurs préférant attendre plus de maturité des colzas en récoltant les blés. Le colza encaisse une baisse de 8 à 10q/ha en moyenne par rapport à 2009, année qui avait été exceptionnelle. A 25-30q/ha, les professionnels espèrent que la baisse des rendements sera en partie compensée par des prix en amélioration. La tonne de colza s'échangeait aux alentours de 330 euros au 22 juillet, contre 250 euros en 2009. La prudence reste de mise car le raffermissement des cours ne date que d'un mois.

Le blé

«*Moyenne*» est le qualificatif employé pour la moisson de blé en 2010. Beaucoup d'agriculteurs



Stéphane Lafranchise, animateur de la FDSEA58, Jean-Pierre Condamine, président, Emmanuel Bonnin, technicien «*Grandes Cultures*» de la Chambre d'agriculture et Éric Bertrand, président, ont tiré les premiers enseignements des moissons 2010 dans la Nièvre, le 22 juillet.

ont abandonné le colza pas mûr autour du 15 juillet pour se consacrer au blé, notamment «*dans la vallée de la Loire et la Bourgogne nivernaise*» estime Jean-Pierre Condamine. Les responsables professionnels évoquent un rendement moyen de 60 à 75q/ha avec un PS intéressant aux alentours de 78-80kg/100 l au lieu de 72 en 2009. «*Cette densité est intéressante pour une valorisation meunière*» explique le responsable syndical départemental, qui se réjouit aussi des économies réalisées sur le transport. D'autant plus que les cours, là encore, ont tendance à se raffermir: autour de 120-125 euros par tonne, soit 20 euros de plus que la moyenne 2009.

Les pois

Depuis l'an dernier, les surfaces en pois ont été multipliées par deux en France, par trois dans la Nièvre, «*même si on partait de loin*» nuance Éric Bertrand. Les Nivernais ont semé 2 400 hectares de pois en 2010 contre 800 en 2009. Les rendements s'échelonnent entre 38 et 48q/ha, «*l'hiver relativement méchant*» n'ayant finalement pas trop perturbé le développement. Cet accroissement de la production est encouragée par les Pouvoirs publics afin de produire des proteines destinées à l'alimentation animale, en lieu et place du soja importé des États-Unis. «*C'est l'aboutissement d'une logique d'agriculture durable et de diversification des cultures*» se réjouit le président de la Chambre même si l'aide risque de baisser l'an prochain et que «*le prix du pois doit rester compétitif par rapport à celui du soja. La monoculture de blé serait absurde*» insiste Jean-Pierre Condamine pour qui le pois, représente «*moins d'impact sur le milieu et moins de peine*».

Les foins

L'herbe a bénéficié de la pluie tombée en mai malgré une fin de cycle un peu rapide qui a perturbé la végétation. La qualité est au rendez-vous même si les professionnels accusent une baisse de 20 à 30% des volumes par rapport à 2009. Tandis que le Nord, en Puisaye, a souffert de la sécheresse, le sud du département et l'Allier ont essuyé des quantités d'eau trop importantes pour un développement harmonieux. Les foins ont été coupés avec un peu de retard, en juin, et la chaleur de juillet pénalise la repousse. A une température de 26-27°c, l'herbe jaunit et ne repousse plus, alors que celle-ci constitue la source d'alimentation des animaux jusqu'en novembre. «*Pourvu qu'il y en ait assez pour nourrir les vaches d'ici l'automne*» s'inquiète Jean-Pierre Condamine.

EMMANUEL COULOMBEIX

Coopérative Capserval

Du tracteur au container

Alors que l'activité des silos de Gron bat son plein, la coopérative Capserval mise sur l'avenir en investissant dans un dispositif de chargement de containers à destination du Havre, porte ouverte sur la planète.

La nouvelle *«cathédrale de pierre»* du Sénonais voit passer du monde ces temps ci au pied de ses *«tours»*. Camions et tracteurs défilent à Gron de 8 h du matin à tard le soir, au rythme des caprices de dame météo. On est pratiquement à la pointe de la moisson et les silos sont déjà remplis à 85%. Capacité globale du site : 35 000 tonnes. Ils sont une cinquantaine d'adhérents de la coopérative, répartis dans un rayon de 10km autour du site, à venir ainsi livrer en tracteur le fruit de leurs récoltes. En plus bien sûr de tout ce qui arrive en camion, après enlèvement à la ferme.
Patrick Moreau, responsable de silos est à la manœuvre, pilotant derrière ses trois écrans le cheminement des véhicules. Moins de 7 minutes en moyenne entre l'entrée et la sortie. Une performance facilitée par la présence de deux ponts bascules. A peine la prise d'échantillons effectuée au premier que s'affichent déjà sur les écrans les caractéristiques techniques déterminant le numéro de fosse à remplir. Chaque sac de semences prélevées est gardé 1 an. Un coup de klaxon et c'est feu vert pour *«benner»*. Direction la sortie via le second pont bascule. Tout juste le temps de descendre du tracteur et de saluer l'équipe, le bon informatique est déjà imprimé. Pas de perte de temps, la moisson n'attend pas !



Pilotée par informatique, l'activité, en pleine moisson, nécessite seulement la présence de trois personnes sur le site.

Un site *«éco-énergie»* et *«hors insecticide»*

Caractéristique des silos Capserval de Gron : ils sont tous *«hors insecticide»*. A l'image d'une des tours, prévue pour recevoir les blés *«Culture ressource Contrôlée»* (CRC), destinés à la boulangerie artisanale et au secteur *«baby food»*, sans aucun traitement insecticide et ventilé à l'air naturel uniquement. Tout risque de contamination étant éliminé par une mise en quarantaine d'un lot suspect au *«silo hôpital»* de Sens. La démarche est la même qu'en agroalimentaire avec, à chaque point critique, une réorientation du produit selon le travail à effectuer dessus. Autre particularité du site, le respect des coûts d'énergie : une fois au point le plus haut dans la tour, le grain redescend par gravité naturelle, transitant par les postes de travail situés en dessous. On peut ainsi alloter directement, sans besoin d'élévateurs pour le faire remonter dans les cellules.

Des containers pour l'Asie

Des investissements sont en cours de réalisation, afin de permettre dès l'automne prochain, le chargement de containers de 20 pieds, via la nouvelle plateforme portuaire de Gron. Limité dans un premier temps aux orges de brasserie, à destination de l'Asie, le nouveau dispositif permettra de convoyer directement les containers au Havre sans avoir à passer par Rouen comme c'est le cas aujourd'hui avec les péniches venant charger en vrac. Ils seront ensuite mis en place sur des *«Panamax»* (navire permettant le transit par le canal de Panama) de 60 000 tonnes, direction la Chine et le Vietnam. Pour Jean-Luc Billard, directeur de la coopérative : *«grâce à cette porte ouverte sur le Havre et au fait de gagner ainsi une rupture de charge, c'est un nouveau débouché qui s'offre aux agriculteurs de l'Yonne, sécurisant d'autant la production d'orge d'hiver et d'escourgeons»*. Dans le cadre de la Sica *«SeineYonne»*, la coopérative 110 Bourgogne sera elle aussi partie prenante du projet, un partenariat avec des coopératives supplémentaires étant également à l'étude. Chargement inaugural prévu dans la première quinzaine d'octobre.



Temps moyen pour livrer, entre le pesage entrée et le pesage sortie : 7 minutes !



Direction Gand en Belgique, pour ce convoi chargé de 575 de tonnes de blé. Un voyage que Didier Guerbadot et son épouse Sylvie, mariniers du nord de la France mèneront en moins d'une semaine, via Conflans-Sainte-Honorine, Compiègne, Lille et Courtrai.

DOMINIQUE BERNERD

▶ Parole d'élus

« L'agriculture française, danger ! »

Lors de la dernière séance de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Soisson, député de l'Yonne, a rappelé une nouvelle fois son soutien à la loi de modernisation agricole.
«Lors de la dernière séance de l'Assemblée nationale avant les vacances, je suis à nouveau intervenu pour soutenir la loi de modernisation de l'agriculture.

C'était le soir, et j'ai été applaudi par la majorité et l'opposition. La situation est critique; l'Allemagne est devenue plus exportatrice que nous; nous sommes isolés à Bruxelles. Mais la loi va dans le bon sens et Bruno Le Maire défend bien nos intérêts dans les négociations européennes.
Je ferai deux observations, ou plutôt porterai deux regards sur le projet de loi :
Le premier résulte de la discussion par l'Assemblée en première lecture. Chacun de nous, mes chers collègues – de la majorité comme de l'opposition –, a développé les problèmes de sa circonscription : les fruits, les légumes, la viande hachée ou encore la viande congelée... François Rochebloine, tout à l'heure, a évoqué la promotion de la viande brésilienne. Eh bien, le groupe Casino mérite, comme mon chien, quand il dérape, un coup sur le museau ! Il faut dire la vérité : les agriculteurs ne trouveront pas dans ce projet de loi la solution à tous leurs problèmes. Il ne permettra pas, notamment, l'augmentation de leurs revenus.
Le second regard, qui me paraît plus essentiel, concerne l'inscription dans la politique européenne de demain, à laquelle Jean Gaubert a fait allusion. L'essentiel, monsieur le ministre, c'est l'évolution du droit de la concurrence ; c'est ce que vous avez pu obtenir aujourd'hui à Bruxelles ; ce sera la négociation de la prochaine politique agricole commune. Or à cet égard notre projet de loi va dans le bon sens ; il représente une étape. Jean Gaubert a d'ailleurs raison : l'arrivée ne se jouera pas sur les Champs-Élysées ; elle se jouera à Bruxelles.
Et à Bruxelles, monsieur Le Maire, vous êtes le meilleur ! Nous allons donc vous soutenir, parce que nous croyons en la possibilité qu'aura, grâce à vous, notre pays de jouer à Bruxelles un rôle plus important».



Marche gustative

Des “bouchons” autour d’Irancy !



Irancy n’est pas seulement affaire de vin, on y cultive aussi l’amitié. A l’image d’Edith, Marc, Thérèse et Brigitte, sympathiques randonneurs venus de leur *«lointaine»* Belgique et fidèles au village depuis leur première rencontre avec le vigneron Lucien Joudelat, en 1974.

Franc succès ce dimanche, de la marche gustative organisée par les vignerons d’Irancy pour fêter le 10e anniversaire de l’appellation. Le président du syndicat, Christophe Ferrari, pouvait avoir le sourire : superbes paysages, organisation sans faille, restauration irréprochable…, qu’aurait pu demander de plus le randonneur épicurien ? Peut-être un soleil un peu plus présent dans le ciel ? Mais comme il était déjà dans les verres et dans les cœurs, on ne lui en voudra pas ! Au total, plus de 1100 repas réservés, sans compter tous les marcheurs partis à l’assaut des coteaux, verre de dégustation en main et pique-nique au fond du sac à dos. Sûr, que par endroits, ça *«bouchonnait»* sur les sentiers ! Dans tous les sens du terme d’ailleurs, puisque pas moins de 2 500 bouteilles avaient été offertes pour l’occasion par les vignerons d’Irancy. De quoi redonner des couleurs aux mollets des marcheurs !

La musique avait déjà rythmé la journée au fil des haltes et des différents groupes présents sur le circuit. Elle a conclu aussi la journée de belle manière, par plusieurs concerts organisés autour de l’église. Au final, un dimanche qui fera date dans les mémoires… Vivement le prochain anniversaire !

DOMINIQUE BERNERD

Moissons 2010

Bilan d’étape

Alors que la moisson s’éternise du fait d’une météo capricieuse, quelques témoignages d’exploitants céréaliers icaunais, pour un premier bilan chiffré de la campagne 2010.



La moisson marque une pause forcée par les caprices de la météo.

Année très moyenne en orges d’hiver pour Christophe Perret, exploitant en Tonnerrois de *«petites terres»*, typiques des plateaux de la région. Un écart de 10% par rapport à l’an passé, avec des rendements ne dépassant pas 65 q/ha et des résultats hétérogènes sur le plan variétal : *«c’est finalement l’Esterel qui domine cette année, l’inverse de l’an passé avec l’Azurel»*. Autres caractéristiques : un calibrage moyen, *«même si ça aurait pu être pire !»*, autour de 80, une humidité *«juste à la normale»*, autour de 14,5 à 15 et des taux de protéines *«limites»*, autour de 10,5 à 11. Au final, un peu de qualité mais un manque de rendement dû au sec et au froid du mois d’avril. Grosse déception pour le colza avec un rendement moyen en baisse de 15% par rapport à 2009, allant de 26 à 27 q/ha. Pas de maladies si ce n’est un manque de siliques caractéristique d’une météo froide et sèche. Belle surprise en revanche pour le blé : *«c’est moins pire que prévu !»* Si les rendements enregistrent une baisse générale de 5%, variant de 50 à 75 q en bonne terre, *«la qualité est là !»*, avec un PS approchant 82, suivant les variétés.

Avallonnais et Jovinien

Installé en Terre Plaine dans l’Avallonnais, sur sols limono/argileux, Thibault Joudrier qualifie 2010 d’année *«moyennement moins»*. Pour les escourgeons : des rendements moyens de l’ordre de 62 à 63 q/ha, avec un calibrage entre 75 et 80 et un taux de protéines oscillant entre 10,5 et 11. Là encore, *«catastrophe»* en ce qui concerne le colza, avec des rendements ne dépassant pas 25 q/ha en petites terres et 27 q pour les bonnes terres (contre 43 l’an passé). Pour le blé déjà coupé, rendements échelonnés entre 40 q en *«petits champs»* et 70 q, avec un PS entre 75 et 78 pour des variétés *«N° 1»* : *«on a récolté avant les pluies alors ça allait. Les blés étaient beaux, dommage qu’on ait eu mal fin juin quand ça a fait très chaud»*. Quant aux pois, 25% de moins que l’an passé, avec des rendements en *«bonnes terres»* à 43 q contre 55 q en 2010.

Plus au nord, en Jovinien, Michel de France exploite des terres argilo/calcaires. Un constat : *«on a connu des conditions de culture difficiles toute l’année, peu favorables à la production, grands coups d’eau, grands coups de sec, mais rien de régulier»*. Au final : un rendement moyen de 70 q/ha et un calibrage à 70 en orges d’hiver, un rendement en colza déficitaire de 10% par rapport à l’an passé, culminant à 35 q/ha dans le meilleur des cas, avec là encore, moins de siliques du fait d’une mauvaise floraison. Le blé pour sa part *«culmine»* à 75 q, pour descendre jusqu’à 60 q en *«terres séchantes»* : *«il y a eu du gel cet hiver, surtout dans les terre blanches, les blés étaient clairs et des pieds ont disparu du fait du froid. Le sec a repris tout de suite derrière, suivi d’un coup de chaud pour finir… On ne peut pas dire que ce soit des conditions favorables pour le blé !»*

En pays Auxerrois

Année décevante pour Arnaud Chameroy, installé en périphérie d’Auxerre à Monéteau : *«il y avait des potentiels et au final, on passe beaucoup de volume dans la moissonneuse pour en sortir à peine 55 quintaux en blé !»* S’il lui reste encore 30 ha à couper, Arnaud sait déjà que la moyenne d’exploitation sera inférieure de 10 à 12 q par rapport à celle de l’an passé. Une satisfaction toutefois, avec des protéines supérieures à 12 et un PS frôlant les 82, signe d’un blé de qualité, en dépit d’une succession d’aléas climatiques. En colzas, rendement décevant là aussi, de l’ordre de 27,5 q/ha, en retrait de 4 à 5 q par rapport aux prévisions, même si les grains sont beaux : *«pas de maladies mais moins de siliques, du fait du stress hydrique de mars et des 4 semaines de vent du nord qui ont suivi»*. Pas question pour autant pour ce jeune exploitant de baisser les bras : *«il faut positiver et miser sur la hausse des cours ! Tout ce que je souhaite, c’est d’arriver à payer ce que je dois, ce qui n’a pas été le cas l’an passé et de me dégager un salaire…!»*

(NDLR : suite de cet article la semaine prochaine)

DOMINIQUE BERNERD



SA DESCOLLONGES

Dijon Nord	8, Rue des Novalles	Talant	03 80 58 29 89
Dijon Sud	1, bis rue Paul Langevin	Chenôve	03 80 51 97 75

NOUVEAU SITE

Garage GOGIEN

Châtillon/Seine	14, Rue Jean Giono	03 80 91 16 04

Fièvre Catarrhale Ovine

Les éleveurs pourront vacciner eux-mêmes

A l'occasion du Comité National de Suivi de la FCO qui s'est tenu le 21 juillet, les pouvoirs publics ont annoncé leur décision de rendre la vaccination contre la FCO volontaire à compter de la prochaine campagne de prophylaxie.

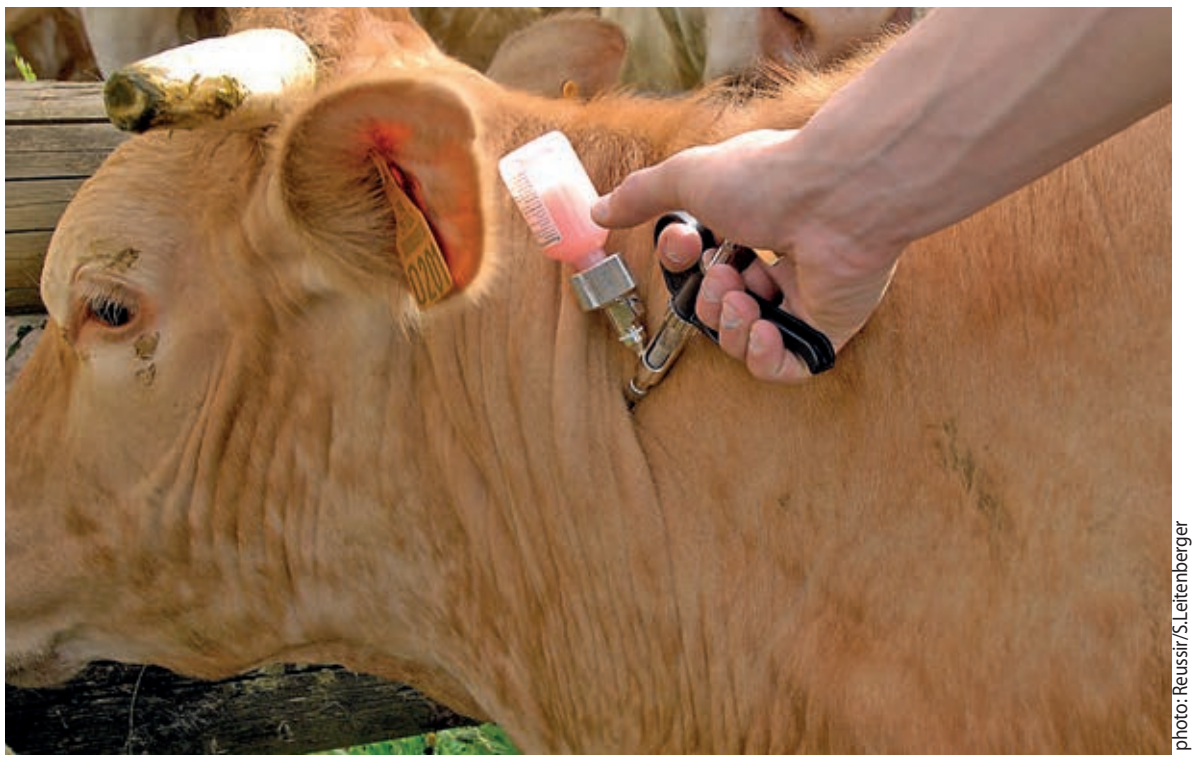


photo: Reussir/S.Leitenberger

La tenue des États Généraux du Sanitaire demandée par la profession a ouvert la voie à une plus grande responsabilisation des éleveurs dans le domaine des soins aux animaux. La vaccination du cheptel de souche par les éleveurs se concrétise.
Néanmoins, une étape reste à franchir par le ministre de l'Agriculture et ses services d'ici fin septembre avec leurs homologues italiens et espagnols pour définir les nouvelles conditions aux échanges intracommunautaires d'animaux vivants.
Cela acquis, la lutte contre la FCO continue. La Fédération Nationale Bovine appellera à une vaccination massive seule garante de la protection du cheptel français et de la pérennité du métier d'éleveur.

FNB

▶ Point de vue

Jean-Pierre Fleury (FNB)

«C'est une grande victoire pour les éleveurs qui attendaient cela depuis 2 ans. Nous passons à la vaccination volontaire et un certain nombre d'actes pourront être faits par les éleveurs. Désormais, le ministre doit se mettre d'accord avec ses homologues italiens et espagnols. Les conditions d'échanges d'animaux doivent être clairement définies dans un nouveau protocole. Il faut une réponse avant fin septembre. Les éleveurs qui vaccinent eux-mêmes leur chepel de souche ne doivent pas rencontrer de problèmes. Les animaux exportés seront toujours vacciner par les vétérinaires, là-dessus, il n'y a pas de problème».

«Continuer une vaccination massive»

«Nous avons également demandé que les conditions d'utilisation du vaccin soient mieux précisées et ce, à la reproduction, avant et après le vêlage. Un groupe de travail va prochainement se mettre en place pour bien caler tout cela. La profession, le ministère et les laboratoires seront là. Autre chose : l'Afsa demande qu'une vaccination massive continue. On pourrait penser que la maladie est éradiquée, à tort. Nous, professionnels, demandons également une vaccination massive. Jusqu'à présent, la vaccination était obligatoire et l'état payait 50% du vaccin. Nous demandons qu'une partie du vaccin soit encore prise en charge à partir de la prochaine campagne. C'est actuellement en discussion. Nous réfléchissons également à un achat groupé du vaccin pour la profession».

Propos recueillis par Aurélien Genest

GDS : «Prendre nos responsabilités d'éleveurs»

Le Président de G.D.S. France, a exprimé la profonde satisfaction du réseau des G.D.S. devant la décision prise par le ministère de l'Alimentation de permettre aux éleveurs de procéder eux-mêmes à la vaccination de leurs animaux dans le cadre d'une campagne de vaccination volontaire contre la F.C.O., décision annoncée par Pascal Vine, directeur de Cabinet, lors du comité de pilotage de ce jour.

Il convient en effet de rappeler que la très bonne situation française au regard de la F.C.O. cette année résulte largement de la vaccination de masse mise en œuvre sous l'autorité de l'État et dont le financement avait été assuré par les pouvoirs publics. Toutefois, cette situation ne doit pas en masquer la persistance des risques de résurgence de la maladie selon l'A.N.S.E.S (ex A.F.S.S.A.). Dans ces conditions, le G.D.S. France considère qu'il est essentiel de ne pas baisser la garde et que, de manière volontaire, les éleveurs doivent continuer de protéger leur cheptel par une vaccination de masse de leurs animaux, soit par eux-mêmes, soit par leur vétérinaire praticien dans un cadre tarifaire libéral. Les G.D.S. conduiront, dans les temps à venir, une campagne d'explication et de sensibilisation sur le terrain. Pour attendue et justifiée qu'elle soit, cette décision ne lève pas toutes les incertitudes qui pèsent encore sur la prochaine campagne, notamment en ce qui concerne les modalités d'échange des animaux avec nos principaux partenaires :
- pour les animaux en âge d'être vaccinés et destinés aux échanges (notamment les broutards), ils devront continuer d'être vaccinés par le vétérinaire sanitaire ; cependant, dans le cadre de l'accord bilatéral en vigueur entre la France et l'Italie et comme nous l'avions souligné, l'évolution vers la vaccination volontaire n'obligera plus à une vaccination des cheptels de souche par le vétérinaire sanitaire ;

- Pour les jeunes animaux non encore vaccinables, la réglementation européenne oblige à ce qu'ils proviennent de cheptels valablement vaccinés.

Dans la lutte contre la F.C.O., rien n'est encore définitivement gagné ! Les annonces d'aujourd'hui contribuent à améliorer le dispositif de lutte qui s'appuiera fortement sur les éleveurs.

La F.R.G.D.S. Bourgogne
d'après communiqué G.D.S. France

▶ A noter

Une information à nous transmettre, un rendez-vous à ne pas manquer...

En période de congés annuels, en l'absence du journaliste départemental, vous pouvez contacter directement la rédaction au 03 80 78 90 40 ou par mail : redaction@terres-de-bourgogne.net.

Une grande avancée syndicale

La FNSEA et ses associations spécialisées d'élevage (FNB, FNO, FNPL) le réclamaient depuis plusieurs mois. Après s'être âprement battues, une grande avancée syndicale a été obtenue et confirmée le 21 juillet dernier, à l'occasion du comité national de suivi FCO : Les éleveurs pourront vacciner leur cheptel de souche lors de la prochaine campagne de vaccination FCO.
En effet, à l'occasion des États Généraux du Sanitaire, la FNSEA avait réitéré sa volonté de voir la réglementation évoluer en permettant aux éleveurs de réaliser certains actes vétérinaires. Cette volonté s'est traduite en juin dernier par la signature d'un accord entre les organisations professionnelles agricoles et les organisations professionnelles vétérinaires.
Ainsi, pour la campagne de vaccination 2010/2011, les éleveurs pourront eux-mêmes vacciner leurs cheptels de souche et ainsi limiter des frais vétérinaires ayant largement pesés sur les trésoreries des exploitations ces trois dernières années.
Soulignons par ailleurs que suite à ce comité de suivi, plusieurs annonces ont été effectuées :
La vaccination sera volontaire à compter de la prochaine campagne de prophylaxie.
Les mesures concernant les animaux destinés à l'export ne sont quant à elles pas encore fixées. Nous vous tiendrons informés de celles-ci le plus rapidement possible.

Pour toutes précisions, vous pouvez prendre contact avec votre FDSEA.

S.L – FDSEA 58

sarl SIMONNET 58000 Saint Eloi

- Terrassement de stabulation
- Plate-forme
- Fosse à lisier
- Broyage avec pelle équipée
- Chemin d'accès
- Assainissement
- Vente et livraison cailloux concassés

Tel. 06 82 85 40 55
Mail: terrassement-centre@orange.fr

Colza associé

Des premiers résultats intéressants

Des itinéraires techniques innovants sont actuellement expérimentés, pour répondre à des enjeux agronomiques et environnementaux, sur blé et colza. La culture du colza associé fait parti de ces nouvelles techniques. Elle est testée en Bourgogne dans le cadre d'un programme pluriannuel de développement. La campagne 2009-2010 nous livre ses premiers résultats partiels.

Le colza associé consiste à semer avec le colza une ou plusieurs autres plantes. Cette technique est actuellement expérimentée par les Chambres d'agriculture de l'Yonne, de la Côte d'Or et de la Nièvre notamment dans le cadre d'un réseau national baptisé Picoblé. Ce réseau, animé par le Cetiom, est constitué de différents partenaires comme l'Inra, les instituts techniques et plusieurs Chambres d'agriculture.

Pourquoi associer d'autres plantes au colza ? L'objectif est que la ou les plantes associées puissent aider l'agriculteur dans la conduite de sa culture de colza et ceci à 3 niveaux :

1. Le système racinaire de la plante associée va fissurer le sol et permettre au colza de mieux s'implanter. La qualité d'implantation d'un colza s'observe à l'entrée de l'hiver : idéalement son pivot doit atteindre une longueur de 15 cm et son diamètre au collet mesurer 8 mm. Ces valeurs ne sont pas toujours atteintes et le «*travail*» des racines de la plante associée peut améliorer l'enracinement du colza, en particulier dans les techniques de semi-direct. Dans ces systèmes, nous favoriserons les associations de couverts avec des systèmes racinaires complémentaires (lentilles avec effet superficiel et féverole avec effet plus en profondeur).

2. Le deuxième effet attendu est la concurrence vis à vis des adventices. Si les plantes associées au colza se développent correctement, elles vont couvrir le sol et devenir des concurrentes aux adventices que ce soit pour la lumière, l'eau ou les éléments fertilisants. Cet effet peut être particulièrement intéressant pour les colzas semés à grand écartement (45-50 cm). Les plantes associées, semées à la volée, juste avant le semis de colza vont se développer dans l'inter-rang et aider le colza à étouffer les mauvaises herbes. Mais l'efficacité de l'association dépend du type d'adventices. A priori, sur une forte population de graminées l'efficacité ne sera pas suffisante. De même en présence de gaillets ou de nombreux géraniums l'efficacité risque d'être très aléatoire. Mais les expérimentations en cours nous aiderons à choisir les plantes associées les plus efficaces.

3. Enfin, le dernier effet attendu concerne l'azote. Les plantes associées absorbent de l'azote à l'automne. Ces plantes, qui doivent être gélives, sont détruites par le gel. La minéralisation de leurs résidus doit permettre de restituer au colza une partie de l'azote qu'elles ont absorbé. Si ce sont des légumineuses, on peut même espérer récupérer de l'azote supplémentaire si les nodosités ont le temps de se mettre en place.

Les expérimentations du réseau Picoblé visent à vérifier ces postulats et à définir :

Les couverts les plus intéressants : ils doivent être gélifs, ne pas être trop concurrents au colza, si possible capables de fixer de l'azote de l'air comme les légumineuses et posséder un système racinaire qui fissure bien le sol. La féverole semble particulièrement bien remplir ce rôle.

La technique d'implantation à privilégier : elle doit être rapide, économique et économe en énergie. En règle générale, les couverts associés sont semés en même temps que le colza (mélange dans la trémie). L'implantation des couverts à grosses graines (féverole par exemple) peut être faite soit à la volée avant le semis du colza ou soit en utilisant un système de trémie séparée.

Pour cette première année, les essais ont consisté à mettre en place des bandes de cultures associées (sarrasin, trèfle, féverole, pois, lentilles) puis à semer le colza. Les premiers résultats sont encourageants mais montrent aussi que la technique n'est pas aisée à mettre en œuvre.

Attention aux choix du couvert et à la dose de semis

À Saint Privé, les plantes associées au colza et comparées entre elles ont été le sarrasin, le pois de printemps, la féverole et le trèfle d'Alexandrie. Les plantes les plus développées comme le pois et le sarrasin ont concurrencé le colza. Des densités de semis un peu trop fortes ont été, en partie, responsables de cette concurrence.

Compte tenu du faible enherbement de la parcelle, l'effet lutte contre les mauvaises herbes n'a pas pu être mesuré. La Chambre d'agriculture de la Nièvre a testé la lentille fourragère dans un milieu fortement infesté en géranium. Même si les résultats finaux ne sont pas satisfaisants, la lentille semble présenter des effets allélopathiques qui ont diminué la population de géranium (-20%). Cette espèce présente également l'avantage d'avoir une bonne levée en condition sèche.

Un impact du couvert sur l'enracinement du colza a été observé via la mesure du diamètre au collet et de la longueur des pivots. Pour cette 1ère année le pois a eu tendance à pénaliser le développement racinaire du colza (semis à trop forte densité). Les autres couverts ont eu plutôt un effet positif sur l'enracinement.

A l'entrée de l'hiver, l'essai montre que la biomasse du colza seul est équivalente à celle du colza avec trèfle, légèrement supérieure à celle du colza avec féverole et nettement supérieure à celles du colza avec pois ou sarrasin.

A floraison (voir Figure n°1), les pesées de matière sèche montrent la tendance du trèfle associé à dynamiser la croissance du colza. Le colza associé au pois de printemps reste le moins développé. Il reste à mesurer l'incidence de cette différence de matière sèche sur le rendement.

L'évaluation de la technique du colza associé passe encore par l'intégration de nombreux autres critères comme le mode d'implantation. Cela fera l'objet des prochaines expérimentations qui seront renouvelées dès l'année prochaine.

N.C. ET E.B.
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE 89



Crédit Photo : CA89

Les expérimentations sur le colza associé doivent permettre de déterminer les couverts et la technique d'implantation les plus intéressants.

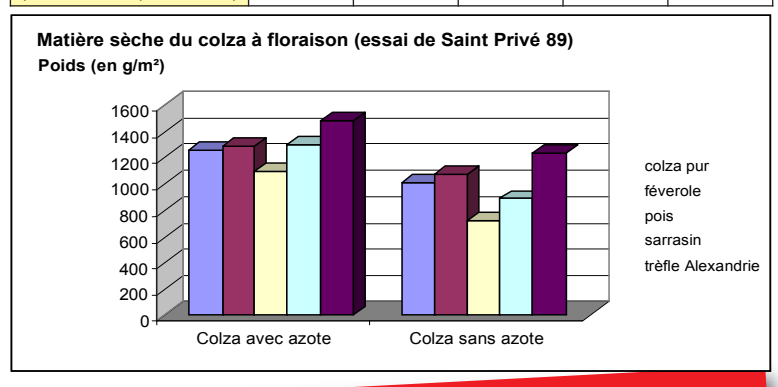
Site mis en place par la CA 89 et co-suivi avec l'INRA de Versailles

En savoir plus

Les agriculteurs souhaitants expérimenter cette technique ou obtenir des renseignements complémentaires peuvent contacter : CA 58 : Michael Geloen - tel : 06 72 20 37 08
CA 89 : Eric Bizot - tél : 03 86 64 33 05 - CA 21 : Conseiller Grandes Cultures au 03 80 28 81 20
CRA Bourgogne : Marie-Sophie Petit - tél : 03 80 48 43 00

Mesures réalisées sur l'essai de Saint-Privé (89)

Modalité avec azote	Colza + Pois	Colza + Sarrasin	Colza + Féveroles	Colza + Trèfle d'al.	Colza seul
Longueur pivot (en cm)	15	22	17	18	18
Diamètre pivot (en mm)	6	8	11	9	10
Poids colza, kg/m² (matière fraîche entrée hiver)	0,9	0,6	1,3	1,4	1,5
Poids colza, kg/m² (matière sèche, à floraison)	1,1	1,3	1,3	1,5	1,3







Crédit Photo : CA89

Premier constat de ces essais, le colza n'a pas été pénalisé par la présence d'une plante hôte, sauf dans le cas du pois. Mais le pois a sans doute été semé à une trop forte densité.



Maïs ensilage

Situation des cultures dans l'Yonne

La Chambre d'agriculture de l'Yonne a mis en place une cellule de suivi des maïs ensilage du département. Les observations réalisées depuis le début de cette campagne montrent, selon les dates de semis, des situations hétérogènes.

Mise en place d'une cellule d'observations de la physiologie du maïs : depuis 2003, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a créé une cellule d'observations de la physiologie du maïs. Cette cellule a pour but d'accompagner les éleveurs dans leurs prises de décision pour fixer la date de récolte des ensilages. Les observations portent sur l'ensemble du département et sur tous types de sols, du Florentinois à la Puisaye, du Sénonais à l'Avallonnais. Ces suivis sont réalisés grâce à la collaboration des adhérents des groupes techniques lait de la Chambre d'agriculture.

Des semis assez groupés

Entre deux périodes de pluie et de froid (gel pour certaines régions), la majorité des maïs ont été semés sur une période très courte allant du 20 au 30 avril.

D'une manière générale, grâce aux pluies de mai, les maïs ont bien levés. Le stade 6-8 feuilles a été atteint dans de bonnes conditions malgré des températures un peu fraîches pour la saison.

Aujourd'hui beaucoup souffrent d'un manque d'eau associé aux fortes températures depuis le 25 juin.

Premières floraisons mâles vers le 10 juillet

Les floraisons femelles (50% des soies sorties) sont plus tardives que l'an passé. Et on peut penser que les floraisons risquent de durer jusqu'au 1er août prochain pour les semis derrière une culture dérobée. Sans présager du climat du mois d'août, les fortes chaleurs de juillet impliqueront une visite des parcelles dès le 15 août pour ne pas se faire surprendre par la maturité des grains. Ce n'est que lorsque la plante aura atteint 25% de matière sèche (apparition d'un opercule vitreuse sur le dessus du grain) que l'on peut envisager de prévoir une date de récolte. Donc, pas de précipitation, mais gardez l'œil!

Besoin en températures

Pour calculer la somme de températures (base 6-30°C) nécessaire pour atteindre le stade 30% de teneur en matière sèche (MS) de la plante entière en conditions normales de végétation ; comptez 22-24 degrés jour par point de MS entre 25 et 30%MS, 20 degrés jour par point de MS entre 30 et 35% MS.

Nous vous tiendrons prochainement informés de l'évolution des maïs via votre hebdomadaire agricole et sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

L'équipe Productions Animales de la Chambre d'agriculture reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

N'hésitez pas à nous contacter au 03 86 94 22 22.

ÉQUIPE PRODUCTIONS ANIMALES DE LA CHAMBRE D'AGRICULURE DE L'YONNE

Les besoins en somme de température

Groupe de Précocité	Du semis à la floraison femelle	De la floraison femelle au stade 30% MS	Du semis au stade 30% MS
Très précoces	790 à 835	550 à 580	1 340 à 1410
Précoces	825 à 870	560 à 600	1390 à 1460
Demi-précoces C1	850 à 930	580 à 620	1460 à 1540
Demi-précoces C2	920 à 975	590 à 640	1530 à 1600
Demi-tardifs	975 à 1020	620 à 660	1600 à 1670
Tardifs et Très tardifs	1020 à 1070	660 à 710	1690 à 1760

Cumul des températures

Cumul température	St Mards	Cruzy	Grand-champs	St André	Auxerre	Savigny	Sens	Tonnerre
semis 7-10/04	778	790	787	767	904	810	840	813
semis 15/04	750	759	758	741	864	780	803	781
semis 20/04	735	741	741	727	842	763	783	763
semis 25/04	705	709	713	693	799	729	749	727
semis 30/04	674	676	684	660	756	696	716	691
semis 10/05	639	641	643	629	712	654	665	652
semis 15/5	622	624	625	613	687	634	642	631
semis 20/5	605	606	606	597	662	614	620	610
semis 25/5	552	551	553	544	601	559	563	554

Cumul de pluviométrie

2010	St Mards	Cruzy	Grand-champs	St André	Auxerre	Savigny	Sens	Tonnerre
Avril	20	18.4	17.2	22.3	17	18.4	15.6	13.4
Mai	42.9	61.2	44.6	78.8	46.2	31.6	52.2	63.9
Juin	41.5	59.4	62.2	48.5	62.2	54.3	48.2	55.9
1-11 juillet	10.3	1.8	18.4	17	12	15.1	11.8	5.9

Directive nitrates dans l'Yonne

Conditions de gestion de l'interculture

Rappel des principes généraux et règles gérant l'interculture en 2010/2011, dans le cadre de la directive nitrates.

Le IVe programme d'action de la directive nitrates, défini par arrêté préfectoral est en application depuis l'été 2009. Il comporte, pour la gestion de l'interculture, une progression de mise en œuvre (types de couverts et pourcentage de surfaces) jusqu'en 2012.

Les principes généraux

A l'exception des cultures pérennes, l'ensemble des parcelles cultivées situées en zone vulnérable doit impérativement présenter une couverture totale des sols en période automnale ou hivernal.

Dans le cas d'une interculture longue, après une récolte d'été et avant l'implantation d'une culture de printemps, le couvert devra être assuré, en 2012, par l'implantation d'une Cipan(1), à l'exclusion de toute autre technique. D'ici 2012, une progressivité est définie *(voir paragraphe suivant)*. Ce couvert doit être implanté avant le 15 septembre et maintenu pendant au moins 2 mois. Il ne pourra en aucun cas être détruit avant le 15 octobre. Un cas particulier est fait pour les parcelles en monoculture de maïs grain où le broyage fin des cannes et leur enfouissement pourra se substituer à une Cipan.

La destruction chimique des couverts est interdite, sauf situation dérogatoire (voir plus loin).

Toutes les espèces et tous les mélanges sont autorisés pour l'implantation des Cipan, à l'exception des légumineuses pures. Dans le cas de mélanges contenant des légumineuses, la quantité d'azote stockée par ces dernières doit être prise en compte dans le calcul de la dose d'azote à apporter à la culture suivante (intégrée au plan prévisionnel et au cahier d'enregistrement sur la base d'analyses où de références locales).

Les règles pour 2010/2011

Comme en 2009/2010, 30% des surfaces en interculture longue doivent être implantées en Cipan. En plus, il est obligatoire d'implanter des Cipan dans toutes les parcelles situées en périmètre de protection de captage d'eau potable, y compris au-delà des 30%. Cette obligation porte également sur toutes les parcelles situées dans les bassins d'alimentation des captages *«Grenelle»* où un arrêté préfectoral spécifique a été pris. Le reste des surfaces en interculture longue fera l'objet d'une gestion des repousses de la culture précédente, avec faux-semis.

Les dispositifs dérogatoires

L'arrêté préfectoral intègre des dispositifs dérogatoires qui nécessitent soit une déclaration préalable auprès de la DDT, soit des justificatifs (analyse, enregistrement parcellaire des techniques de travail du sol) à présenter lors d'un éventuel contrôle.

Il s'agit des parcelles engagées en agriculture biologique, de l'implantation de cultures de printemps en sol très argileux, de la destruction des Cipan en système sans labour, de la maîtrise des vivaces.

CHAMBRE AGRICULTURE 89

(1)CIPAN: Culture intermédiaire piège à nitrates

En savoir plus

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Chambre d'agriculture de l'Yonne ou consulter le site internet www.yonne.chambagri.fr

Pour vos questions techniques :
- **Christophe Vivier à Auxerre Tél 03 86 94 22 26.**
- **Gaëlle De Nardo à Saint-Clément Tél 03 86 64 33 05.**
- **Jean-François Dobrecourt à Avallon Tél 03 86 34 23 48**

Vous souhaitez faire un point complet des réglementations concernant votre exploitation, « Cléo » est la solution adaptée à vos besoins. Contacts :
- **Serge Delhomme - Tél 03 86 94 22 18**
- **Cédric Debbah - Tél 03 86 94 28 44**

http://www.yonne.chambagri.fr/agriculteurs/agriculteur/conduite-de-lexploitation/les-outils/cleo.html

Une info à nous transmettre ?

En période de congés annuels, en l'absence du journaliste départemental, vous pouvez contacter directement la rédaction au 03 80 78 90 40 ou par mail : redaction@terres-de-bourgogne.net.



Centre de formation de la filière bétail et viande

Première rentrée en septembre

Cette fois-ci, c'est la bonne : le C2FBV, le Centre de formation de la filière bétail et viande, accueillera sa toute première promotion en septembre prochain. Un plus indéniable pour les jeunes comme pour la filière.



Le CS «*Commercialisation du bétail : acheteur estimateur*» du C2FBV démarrera le 13 septembre à la Maison familiale rurale d'Anzy-le-Duc.

Le Centre de formation de la filière bétail et viande (C2FBV) est né d'un partenariat entre les acteurs de la filière bétail et viande et les Maisons familiales rurales de trois régions et quatre départements : l'Ain, l'Allier, la Loire et la Saône-et-Loire.

Le C2FBV a travaillé sur la mise en place d'un Certificat de spécialisation «*Commercialisation du bétail : acheteur estimateur*». Cette formation est le fruit d'un travail collectif. Elle a découlé d'un besoin des opérateurs de la filière d'un personnel qualifié pour l'achat et l'estimation des animaux.

Les entreprises du bassin allaitant qui se sont impliquées dès le départ sont intéressées par cette formation, mais elle est également bien accueillie sur un plan national et notamment sur la moitié Nord et Est de la France.

En effet, elle répond à une des préoccupations de ces structures : trouver du personnel qualifié et motivé pour l'achat et l'estimation des animaux.

Quelques places encore disponibles

Le CS démarrera le 13 septembre prochain à la Maison familiale rurale d'Anzy-le-Duc. Le C2FBV compte à ce jour une dizaine de candidats, principalement des post BTSA, mais quelques places sont encore disponibles. Certains candidats ont déjà signé des contrats de professionnalisation dans des entreprises de commercialisation du bétail, d'autres recherchent actuellement un employeur.

De plus, plusieurs entreprises du quart Nord-Est de la France sont actuellement en recherche de salariés pour suivre cette formation.

Le C2FBV commence également à travailler sur d'autres formations adaptées aux besoins de la filière bétail et viande et du territoire. Il a ainsi participé au groupe de travail régional sur la mise en place du Certiphyto dans le cadre de l'expérimentation. Dans ce cadre, il co-animera les formations Certiphyto organisées entre septembre et décembre 2010 au sein des MFR de Mazille, Anzy-le-Duc et Etang-sur-Arroux.

Dans la dynamique régionale

Le réseau des Maisons familiales rurales de Saône-et-Loire - dont le C2FBV fait partie - a participé aux différents groupes de travail initiés par la Chambre d'agriculture et la préfecture sur l'avenir des exploitations du Bassin allaitant de Saône-et-Loire.

Le Centre de formation de la filière bétail et viande est prêt à se mobiliser sur cette thématique, lui dont la vocation est de développer des formations adultes et cela en réponse aux attentes de cette filière. Il va s'attacher à être à l'écoute des besoins en compétences des acteurs pour les traduire en besoins de formation et ainsi proposer de nouvelles formations adaptées à la filière et au territoire.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Aurélie Trojanowski soit par téléphone au 09 75 27 60 57, soit par courriel : aurelie.trojanowski@mfr.asso.fr

Qualité des viandes

Un système révolutionnaire !

Un programme de recherche européen portant sur le «*système australien de prédiction de la tendreté des viandes*» est sur le point de démarrer. Jean-François Hockette, directeur de recherche à l'INRA de Theix était invité à en présenter les principes le 23 juin dernier lors de l'assemblée générale de l'association Institut Charolais.

Le «*système australien de prédiction de la tendreté des viandes*» intéresse les chercheurs français car, dans sa conception, il représente une véritable révolution culturelle par rapport à ce qui se fait en Europe. Jusqu'alors, les travaux dans le domaine de la prédiction de la qualité des viandes reposent principalement sur des analyses scientifiques cloisonnées. Toutes ces recherches dévoilent des savoirs très pointus mais très théoriques et en tout cas, cantonnés à l'amont (génétique, élevage, carcasse, analyse des muscles…).

Or dans le système australien, la clé est de partir de la destination finale, à savoir le consommateur. On établit une statistique de masse qui repose sur l'appréciation par 530 000 consommateurs de 530 000 échantillons de viande. Ce procédé permet de constituer une base de données unique au monde, dont la précision est garantie par le nombre. Pour tous les types de viande, tendreté, jutosité, flaveur et appréciation globale sont notées par les consommateurs. Cette vaste base de donnée permet d'en déduire comment sont réellement appréciés les différents morceaux de viande.

De là, il est possible de remonter toutes les étapes de l'obtention du produit et ainsi identifier les animaux (race, génétique, âge, sexe…) et les pratiques (élevage, alimentation, abattage, transformation…) favorisant ce que préfère le consommateur. En Australie, ce système a permis d'établir un classement des viandes suivant quatre niveaux de qualité. Utilisé auprès des consommateurs, ce classement aurait permis d'enrayer la chute de consommation de viande bovine dans ce pays en apportant une garantie qualitative indiscutable.

Transposable en France ?

La question est aujourd'hui de savoir si ce système novateur est transposable en France. Telle qu'elle est développée en Australie, la méthode chamboule quelque peu les certitudes françaises. En effet, le parti pris est de soumettre au jugement du consommateur tout le panel des viandes disponibles sur le marché (sans distinction de race, de conformation, viande hormonée incluse, etc…).

Un scénario difficilement concevable en France où races, classement carcasses et signes officiels de qualité sont les fondements de la segmentation des marchés. Ceci dit, la méthode pourrait tout à fait être adaptée au contexte français. «*Ce système n'est pas en compétition avec les signes officiels de qualité, bien au contraire, il est là pour les conforter*», estime le chercheur Jean-François Hockette. Pour l'heure, le programme de recherche européen destiné à plancher sur une éventuelle adaptation du système australien en Europe attend encore des financements. 40 000€ manquerait sur les 128 000€ que coûterait le programme.

Parmi les financeurs sollicités, l'interprofession Interbev réserve, pour l'instant, sa décision, preuve que la question fait débat dans la filière.

Pour sa part, convaincue, l'association Institut Charolais a fait le choix d'investir 5 000€ dans le programme. Pour le président Henri Guillemot, «*il s'agit là d'un outil dont il faut se saisir*».

MARC LABILLE

Formation de maître d'apprentissage

Une session sur trois jours, dès le 1er septembre

Pour les agriculteurs qui souhaitent embaucher un apprenti, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session sur trois jours à partir du 1er septembre prochain. Elle permet de mieux assimiler la fonction de tuteur et de mieux comprendre l'enseignement par apprentissage.

Depuis 2008, un chef d'exploitation qui souhaite s'entourer d'un apprenti agricole bénéficie d'une aide régionale à l'apprentissage. Cette subvention forfaitaire atteint 1 450 euros par année de formation (sous certaines conditions) à laquelle peuvent s'ajouter des aides complémentaires (lire encadré). Une majoration de 500 euros est prévue par le Conseil régional de Bourgogne si le maître d'apprentissage suit une formation de tuteur ou une certification reconnue. C'est cette majoration que permet d'obtenir la session de formation proposée par la Chambre d'agriculture, en trois jours non consécutifs, dès le 1er septembre. Chaque journée de formation correspond à un module, *«sécuriser votre exploitation»* le 1er septembre, *«transmettez vos compétences»* le 10 novembre et *«éva-luez votre apprenti»* le 24 novembre. L'ensemble du contenu, entrecoupé d'exposés, d'échanges et de mises en situation, permet au chef d'exploitation d'apprendre à prévenir les risques, travailler en sécurité (réglementations en vigueur), de se situer dans sa fonction de tuteur par rapport au jeune, de favoriser la communication avec lui mais aussi la transmission des savoirs et savoir-faire, tout en se préparant à évaluer l'apprenti et l'aider à atteindre ses objectifs professionnels. La formation est gratuite (sauf prix des repas) et est prise en charge par le fonds Vivea pour les exploitants à jour de leurs cotisations. Un acompte de 50 euros est toutefois demandé au moment de l'inscription, qui sera rendu aux participants présents à l'issue de la session.

E.C.

Inscriptions avant le 15 août auprès de Martine Goin au 03 86 93 40 37. Responsable de la formation: Maxime Albert au 03 86 93 40 39. Informations concernant les aides pour l'apprentissage: Sylvie Niant ou Françoise Fleury au 03 86 93 45 92.

▶ Les aides complémentaires de la région

En plus de l'aide forfaitaire annuelle, l'exploitant peut faire la demande d'une aide complémentaire dans plusieurs cas : 400 euros par année de formation prévue au contrat si l'apprenti a un niveau 6 ou 7 du cadre E du contrat ; 500 euros pour un apprenti majeur à la date du début du contrat ; 500 euros si le contrat prépare à un diplôme de niveau V ; 250 euros si le contrat prépare à un diplôme de niveau IV ; 300 euros pour une apprentie préparant un diplôme traditionnellement masculin. Ces aides peuvent être cumulées et sont versées à l'issue de chaque année de formation, sous réserve de l'assiduité du jeune en CFA. Précision utile: le contrat d'apprentissage doit déjà être enregistré avant la demande d'aides.

Emploi en viticulture

Le contrat de tâcheron

Une réunion sur le thème du *«contrat à la tâche»*, organisée par le conseil d'administration de la section viticole de la FDSEA 89, a permis de dresser un état des lieux et d'évoquer le contexte nouveau dans lequel se pratique ce type d'engagement spécifique.

Né de la Commission mixte régionale du 21 novembre 1997 avec renégociation de la convention collective, le *«contrat à la tâche»* est un système atypique qui, dérogeant aux règles légales communes du contrat de travail à temps plein, ne fait pas référence à une durée légale hebdomadaire de travail. Point important : il s'agit bien d'un CDI et non d'un CDD, en rapport à des tâches à caractère viticole. Toute personne désirant devenir *«tâcheron»* doit impérativement se situer entre les échelons 1 et 2 du niveau 3 de la grille de classification. L'ambiguïté du système faisant que la personne bénéficie d'une grande autonomie à l'égal d'un cadre, prenant et cessant son travail à sa guise, tout en conservant un statut d'Ouvrier Qualifié. D'où l'importance, comme le souligne Guillaume Gaugain, responsable du service juridique à la FDSEA de l'Yonne, *«d'instaurer des réunions périodiques pour faire en sorte que l'employeur ait toujours un droit de regard, non par rapport aux heures, mais au travail effectué»*. Le risque étant, comme l'a fait remarquer une majorité de participants, de voir le salarié abuser du système, multipliant les contrats auprès d'employeurs différents pour au final, ne pas pouvoir assumer ses engagements.

Rajout de clauses spécifiques au contrat

Pour éviter d'en arriver là, il est vivement recommandé de compléter tout contrat par des clauses spécifiques. Entre autre, des clauses de *«non intrusion de personnes étrangères»*, au risque sinon, de voir ces personnes apparentées à du travail au noir ! Autres recommandations prescrites par Guillaume Gaugain : *«indiquer dans tout contrat à la tâche, la date des différentes étapes d'exécution des travaux, avec obligation pour le «tâcheron» d'informer s'il travaille à l'extérieur pour le compte d'un autre viticulteur»*.

Si le temps de travail est aujourd'hui annualisé à concurrence de 1 607 heures, la liste des taches à effectuer s'est modifiée, un contrat ne pouvant porter que sur certaines façons culturales. A l'exemple du rognage, devenu optionnel. Un dispositif qui a fait beaucoup pour la notoriété du système parmi les salariés. Aujourd'hui, près de 50% des contrats en viticulture sont rattachés au contrat à la tâche, notamment dans le Chablisien, où les tâcherons sont le plus nombreux.

Afin de tenir compte des améliorations techniques du matériel (sécateurs et baissettes électriques), les employeurs souhaiteraient revoir aujourd'hui certaines dispositions conventionnelles. Ce qui ne pourra passer que par une renégociation. Une nouvelle réunion sera organisée sur le sujet à l'automne prochain, afin de faire le point avec tous les adhérents intéressés et mettre en place une commission de travail. Renseignements et inscriptions : tél 03 86 49 48 10

DOMINIQUE BERNERD

Habitation

Contre les cambriolages : des solutions de haut vol

Un cambriolage toutes les deux minutes. Constat inquiétant qui donne froid dans le dos mais ne doit pas être vécu comme une fatalité. La réalité ne peut laisser de marbre et il vaut donc mieux prévenir que guérir. Il existe aujourd'hui des moyens de protection élaborés et très efficaces tels que la télésurveillance. Choisissez la tranquillité et entrez dans un monde de sérénité.

Cambriolages : des chiffres alarmants

Les chiffres annoncés par le Ministère de l'Intérieur effraient ; 370 983 cambriolages en France l'année dernière, 80% se déroulent en plein jour, 55% entre 14h et 17h pendant les heures de travail et 20% ont lieu la nuit pendant le sommeil. A ces chiffres s'ajoute une tendance très importante, celle des cambriolages avec violence sur la personne. Ce n'est donc pas un hasard si toutes les enquêtes confirment que l'insécurité fait partie des principaux soucis des Français.

Détecter et dissuader pour agir contre le vol

Comment protéger ses biens ? Comment protéger ses proches et soi-même ? Si les réponses traditionnelles de la porte blindée et de l'alarme restent nécessaires, elles deviennent aujourd'hui insuffisantes. La télésurveillance apparaît de plus en plus comme la solution appropriée. Son principe : l'intrusion est signalée par le déclenchement d'une sirène et l'alerte est immédiatement transmise par radio à un centre de veille qui gère l'événement en mettant tout en œuvre pour faire fuir l'intrus. Le dispositif permet d'éviter notamment le vandalisme, un aspect traumatisant des cambriolages et toute violence sur la personne. Aussi, pour vous permettre de vivre en toute sérénité, Groupama vous propose Activeille Habitat. Bien plus qu'une simple alarme, c'est un service permanent de protection à distance de votre domicile et des personnes.

Une protection 24 h/24 et 7 j/7

Un technicien spécialisé installe le matériel. Discret et esthétique, il fonctionne sans fil. Vous activez simplement le système de sécurité à l'aide d'un code d'accès à partir d'une télécommande ou d'un clavier mural. La protection agit ainsi 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Dès qu'une alerte est détectée, un téléopérateur vérifie sa nature. Il entre en contact direct avec la personne présente au domicile en lui demandant le code personnalisé qui figure dans les consignes d'intervention de votre contrat. Si celle-ci est incapable de communiquer le code ou ne répond pas, l'opérateur effectue une dissuasion active par interpellation afin de mettre en fuite l'intrus. En cas d'agression, une simple pression sur la touche *«alerte»* de votre télécommande ou de votre clavier permet d'entrer en contact immédiat avec le centre de veille. Après effraction, un agent de sécurité se rend sur place et procède à la remise en état des lieux : remplacement des serrures, des vitres… Vous êtes immédiatement prévenu et si vous êtes injoignable, les personnes de confiance, qui figurent elles aussi dans les consignes d'intervention de votre contrat, sont contactées.

La télésurveillance en trois étapes clés :

Le déclenchement de la sirène.
La transmission de l'alerte et sa vérification par le centre de veille.
L'intervention sur place d'un agent de sécurité.

Les + d'Activeille Habitat

Mise à disposition et maintenance du matériel d'alarme.
Veille permanente de votre domicile 24 h/24 et 7 j/7.
Installation du dispositif technique par des professionnels agréés.
Intervention immédiate d'un agent de sécurité en cas d'effraction et remise en état des lieux.

SOURCE : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE
ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Plus d'informations sur : www.groupama.fr
par tél. : 0969 365 200 (prix d'un appel local)
ou contactez votre conseiller Groupama

▶ A noter

Une information à nous transmettre, un rendez-vous à ne pas manquer...

En période de congés annuels, en l'absence du journaliste départemental, vous pouvez contacter directement la rédaction au 03 80 78 90 40 ou par mail : redaction@terres-de-bourgogne.net.

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Céréales 23 JUILLET

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2010

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2009: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 10,24 euros/t du 16 au 30 juin et de 10,70 euros/t du 1er au 15 juillet pour toutes céréales et de 11,36 euros/t du 16 au 31 juillet pour le malt.

Rendu	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	76/220/11%	août-déc	153,00 à 154,00	A C
Saône-et-Loire	76/220/11%	INC		
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11%	6 de juillet	155,00 à 160,00	N C
Sud Est	BPMF	juil-oct	170,00	N C
	Fourrager	juil-oct	167,00	T C

BLÉ DUR — RÉCOLTE 2009

Sud-Est	normes exports	juil/déc	195,00 à 200,00	V C
Sud-Ouest	normes semoulières	INC		

ORGE DE MOUTURE — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or	64kg/hl	6 de juillet	125,00 à 130,00	N C
Aube/Yonne	62-63kg/hl	sept-déc	120,00	N C
Sud Est	65-67kg/hl	3 de juillet	140,00 à 145,00	N C

MAÏS — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or/Saône et Loire		3 d'oct	150,00 à 152,00	A C
Sud Est		3 d'oct	160,00	N C
Aube/Yonne		6 d'oct	157,00	A C

AVOINE noire — RÉCOLTE 2009

Aube/Yonne	51-52kg/hl	INC		
Sud côte d'or	50kg/hl	juil-sept	100,00 à 110,00	N C
Saône-et-Loire	50kg/hl	juil-sept	100,00 à 110,00	N C

Céréales France (disponible ou rapproché) 22 JUILLET

Blé fourrager Départ Eure-et-Loir NR : 163,00; Blé meunier Départ Eure-et-Loir NR : 169,00; Blé standard Rendu Rouen NR : 175,00; Orge de Mouture Rendu Rouen NR. : 132,00; Orge de Mouture Dép. E.-et-Loir NR (juil/août): 130,00; Maïs FOB Rhin (juil/août) :171,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire NR: 335,00; Pois Départ Oise: 185; Colza Rendu Rouen (dispo) : 368,00 ; Colza FOB Moselle (oct) : 369,00-375,00

Pailles et fourrages 21 JUILLET

Paille de blé :

Centre-Bassin parisien A titre indicatif Balle rectangulaire (départ champ) 300-400 kg :50 E/t. Balles pickup (départ champ)25kg :inc. **Nord-Est** Balles de 20-25 kg à l'abri, **région Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme :** inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg départ toutes régions, à l'abri : 50 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.

Foin de prairie :

Centre-Bassin parisien Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc.200 à 300 kgballes rectangulaires (sous abri) : inc. balles rondes : inc. **Nord-Est** Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, Balle pickup 20 kg: inc. balles rectangulaires (sous abri) :inc.

Luzerne :

Centre-Bassin parisien A titre indicatif

1ère coupe : inc., balles rondes 1e coupe : inc., petits ballots

Alimentation animale 15 JUILLET

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : -
Poudre de lait écrémé spray dispo.: 1900
Lactosérum : 620
Babeurre sans norme : 1780
Huile de coprah raffinée : 1700
Huile de palme raffinée : -
Luzerne déshydratée 18% : -

Pulpes de betterave Marne : -
Sons Pellets : -
Farines de poissons Amérique du sud (65%) : -

Moyenne pondérée 12 dernières semaines
- Lactosérum doux : S.28 : 679 - **S.27 :** 689
- Poudre à lait 0% consommation animal : INC (S.28/27)

Viande porcine

INDICEporcelet

Du 19 au 23 juillet
Prix à 25kg: 2,050 • Par kg suppl.: 0,55 • Porcelet 8kg: 35,026
Du 12 au 16 juillet
Prix à 25kg: 2,076 • Par kg suppl.: 0,55 • Porcelet 8kg: 35,486

Prix départ ferme indexé à 25 kg. - La référence «Porcelet départ ferme à 25 kg» est une information professionnelle, destinée aux éleveurs assujettis à une indexation, notamment dans le cadre des Groupements des producteurs.

PORCabattus Moyenne hebdomadairede l'OFIVAL du 09 au 15 juillet

Bretagne : 1,40 (=) - **Centre, Haute et Basse-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes :** 1,37 (-0,02) - **Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Ile de France, Lorraine, Alsace, Champagne, Ardennes :** 1,36 (-0,01) - **Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, PACA, Corse :** 1,44 (= - **Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne-Limousin - Aquitaine :** 1,40 (-0,01)

Référence nat. : 1,39 (-0,01)

PORCINS Sancoins 21 JUILLET

Amenés : 6, dont porcelets.

Tendance calme.

Au kg net : Porcs charcutiers 1,15-1,52. Coches de réforme 0,73-0,96.

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 19 juillet

Ovins:270	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux-44kg	80-95	2,05-2,38
Agneaux+44kg	90-105	1,30-2,40
Brebis	10-60	0,18-0,88

Apports plus importants que prévu, fermeté des tarifs dans l'ensemble des catégories..
Prochain marché : LUNDI 02 AOÛT

MOULINS ENGILBERT 26 juillet

Amenés 1051- 95% de vendus.
Agneaux: Bonne vente et légère augmentation des cours dans les sujets de 35 à 44kg. Cette embellie profite également à l'ambiance dessu-jets plus lourds, mais sans changement de tarif. **Brebis**: Ambiance commerciale plus active et cours en hausse. On retiendra également la qualité très satisfaisante des sujets présentés. **Béliers :** Demande suivie et cours fermes.
PROCHAIN MARCHÉ : LUNDI 02 AOÛT . les prochains marchés se tiendront les 16 et 23 août.

	E	U	R	O
Brebis	-	0,59 à 1,00 (35 à 72€)	0,30 à 0,59 (20 ;à 35€)	0,10 à 0,30 (10 à 20€)
Béliers: 66 à 124 € - Chèvres: 20 à 30 € - Boucs : 15 à 20 - Agneaux maigres: 52 à 96 (2,00 à 2,83)				
Agneaux gras -38 kg (79 à 98 €)	-	2,40 à 2,65	2,20 à 2,40	-
Agneaux gras 38 à 44 kg (83 à 106 €)	-	2,32 à 2,62	2,05 à 2,32	-
Agneaux gras 44 à 50 kg (92 à 109 €)	-	2,15 à 2,42	2,00 à 2,15	-
Agneaux gras + 50 kg (94 à 108 €)	-	1,83 à 2,06	-	-

EFFECTIFS Agneaux: 847- **Brebis**: 178 - **Béliers**: 13 - **Caprins**: 13. www.sicafome.frwww.sicafome.fr

SANCOINS 21 juillet

Amenés 751, dont 357 agneaux, 12 agneaux d'embouche, 350 brebis et 16 béliers.
Meilleure demande en agneaux de bonne qualité et, surtout, bien finis.
A la pièce : Brebis suitées 70,00-110,00-90,00 (=). Béliers de réforme 68,00-110,00-85,00 (=). Agneaux d'embouche 50,00-70,00-60,00 (=). **Au kg :** Agneaux laitons 16-19 kg U 5,05-5,40-5,20 (=); R 4,85-5,20-5,05 (=); 19-22 kg U 4,80-5,10-5,00 (+0,10); R 4,45-4,85-4,70 (+0,10); plus de 22 kg U 4,10-4,45-4,35 (+0,10); R 3,95-4,35-4,25 (+0,10). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 1,50-1,60-1,55 (=); R 1,11-1,25-1,15 (=); O 0,79-0,94-0,90 (=).

Veaux d'élevage — **21 juillet**

Amenés 154 - Peu de demande, tri sélectif. Les veaux légers et inférieurs sont délaissés.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 230,00-310,00-275,00 (-10,00); lourds 310,00-370,00-340,00 (-10,00); conformation supérieure 370,00-430,00-395,00 (-10,00); Charolaises femelles légères 200,00-255,00-230,00 (-10,00); lourdes 255,00-330,00-310,00 (-10,00); conformation supérieure 330,00-385,00-360,00 (-10,00); Croisés Charolais Normands mâles légers 230,00-300,00-270,00 (-10,00); lourds 300,00-345,00-340,00 (-10,00); conformation supérieure 355,00-410,00-385,00 (-10,00); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 210,00-255,00-230,00 (-10,00); lourdes 255,00-320,00-310,00 (-10,00); conformation supérieure 320,00-375,00-350,00 (-10,00); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Viande bovine

CORBIGNY Sicagemac 26 JUILLET

Bovins:271	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (260-400 kg)	650-950	2,36-2,62
Taurillons d'herbe (310-420 kg)	720-980	2,23-2,42
Taurillons d'herbe (440-490 kg)	940-1100	2,04-2,33
Laitonnes (280-310 kg)	550-650	1,96-2,10
Génisses 16-24 mois (280-440 kg)	560-900	1,98-2,51
Génisses 24-36 mois (495-545 kg)	930-1000	1,84-1,88
Taureaux (675-1200 kg)	920-1620	1,24-1,36
Vaches	690-1500	-

Vente rapide en broutards et taurillons sur des bases commerciales inchangées, les animaux jeunes et de bonne confirmation étant toujours les plus recherchés. En laitonnes etgénisses, la commercialisation reste fluide à des tarifs sensiblement reconduits. La préférence desacheteurs s'orientant sur les sujets lourds (+ de 340kg). Malgré des apports restreints et une présentation de bonne qualité, le recul des tarifs en animaux finis ne permet pas de tenir les prix pour les sujets maigres. Prochain marché : 02 AOÛT

Bovins gras:26

Vaches de viande : 2,98 à 3,20 €/kg de viande

Apports + importants que prévu ne facilitant pas lavente face à une demande plus prudente. Tarifs en recul.

Moyenne des correspondants - Commission régionale de cotations gros bovins entrée abattoir de Dijon

du 19 au 25 juillet

	E	U	R	O	P
BOEUFS	-	-	3,28	2,84 (=)	-
GENISSES	-	3,87 (+0,02)	3,33 (-0,02)	-	-
VACHES	-	3,51 (-0,03)	3,22 (=)	2,80 (=)	2,52 (-0,01)
TAUREAUX	-	-	-	-	-
JEUNES BOVINS)	-	3,25 (=)	3,05 (+0,03)	2,70 (-0,02)	

SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS — 21 JUILLET

Amenés 816 broutards et 424 bovins maigres - Bonne qualité des apports en bovins maigres. Vente active grâce au grand nombre d'acheteurs présents. En broutards, beaucoup d'offres. Vente également active pour les très bons lots. Le milieu et le bas de gamme se négocient plus difficilement.
A la pièce : Broutards mâles moins de 200 kg inc.; 200-250 kg 600,00-690,00; 250-300 kg 660,00-800,00; 300-350 kg 790,00-850,00; 350-400 kg 900,00-940,00; 400-450 kg 980,00-1100,00; 450-500 kg inc.; plus de 500 kg inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg 390,00-480,00; 220-300 kg 560,00-690,00; plus de 300 kg 590,00-880,00. Taurillons moins de 300 kg 440,00-710,00; 300-400 kg 530,00-1020,00; 400-450 kg 850,00-1060,00; 450-500 kg U 990,00-1150,00; 500-600 kg 860,00-1380,00; plus de 600 kg inc. Génisses moins de 400 kg 12-24 mois 460,00-1220,00; 400-450 kg 12-24 mois inc.; plus de 450 kg 12-24 mois inc.; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 1006,00. Vaches moins de 5 ans 1088,00; 5-10 ans 1165,00; plus de 10 ans 1046,00; suitées 1350,00. Châtrons inc. **Au kg vif :** Broutards mâles moins de 200 kg U inc.; R inc.; 200-250 kg U 2,74-2,88; R 2,50-2,56; 250-300 kg U 2,69-2,81; R 2,26-2,56; 300-350 kg U 2,46-2,53; R 2,18-2,26; 350-400 kg U 2,49-2,53; R inc.; 400-450 kg U 2,40-2,55; R 2,29-2,36; 450-500 kg U inc.; R inc.; plus de 500 kg U inc.; R inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg U 2,35-3,03; R 2,31-2,68; 220-300 kg U 2,43-2,75; R 2,05-2,20; plus de 300 kg U 2,19-2,27; R 1,96-2,06. Taurillons moins de 300 kg U 2,43-2,75; R 2,27-2,30; 300-400 kg U 2,47-2,59; R inc.; 400-450 kg U 2,46-2,49; R 2,23-2,26; 450-500 kg U 2,37-2,40; R 2,12-2,20; 500-600 kg U 2,29-2,58; R 1,57-1,86; plus de 600 kg U inc. Génisses 400-450 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 450 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,70-3,16. Vaches moins de 5 ans U 1,41-2,37; 5-10 ans U 1,44-2,43; plus de 10 ans U 1,08-1,92; suitées U inc. Châtrons U inc.
Au kg net : Génisses moins de 400 kg 12-24 mois U 2,05-2,23; R 1,62-1,89.

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Céréales 23 JUILLET

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2010

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2009: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 10,24 euros/t du 16 au 30 juin et de 10,70 euros/t du 1er au 15 juillet pour toutes céréales et de 11,36 euros/t du 16 au 31 juillet pour le malt.

Rendu	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	76/220/11%	août-déc	153,00 à 154,00	A C
Saône-et-Loire	76/220/11%	INC		
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11%	6 de juillet	155,00 à 160,00	N C
Sud Est	BPMF	juil-oct	170,00	N C
	Fourrager	juil-oct	167,00	T C

BLÉ DUR — RÉCOLTE 2009

Sud-Est	normes exports	juil/déc	195,00 à 200,00	V C
Sud-Ouest	normes semoulières	INC		

ORGE DE MOUTURE — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or	64kg/hl	6 de juillet	125,00 à 130,00	N C
Aube/Yonne	62-63kg/hl	sept-déc	120,00	N C
Sud Est	65-67kg/hl	3 de juillet	140,00 à 145,00	N C

MAÏS — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or/Saône et Loire		3 d'oct	150,00 à 152,00	A C
Sud Est		3 d'oct	160,00	N C
Aube/Yonne		6 d'oct	157,00	A C

AVOINE noire — RÉCOLTE 2009

Aube/Yonne	51-52kg/hl	INC		
Sud côte d'or	50kg/hl	juil-sept	100,00 à 110,00	N C
Saône-et-Loire	50kg/hl	juil-sept	100,00 à 110,00	N C

Céréales France (disponible ou rapproché) 22 JUILLET

Blé fourrager Départ Eure-et-Loir NR : 163,00; Blé meunier Départ Eure-et-Loir NR : 169,00; Blé standard Rendu Rouen NR : 175,00; Orge de Mouture Rendu Rouen NR. : 132,00; Orge de Mouture Dép. E.-et-Loir NR (juil/août): 130,00; Maïs FOB Rhin (juil/août) :171,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire NR: 335,00; Pois Départ Oise: 185; Colza Rendu Rouen (dispo) : 368,00 ; Colza FOB Moselle (oct) : 369,00-375,00

Pailles et fourrages 21 JUILLET

Paille de blé :

Centre-Bassin parisien A titre indicatif Balle rectangulaire (départ champ) 300-400 kg :50 E/t. Balles pickup (départ champ)25kg :inc. **Nord-Est** Balles de 20-25 kg à l'abri, **région Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme :** inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg départ toutes régions, à l'abri : 50 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.

Foin de prairie :

Centre-Bassin parisien Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc.200 à 300 kgballes rectangulaires (sous abri) : inc. balles rondes : inc. **Nord-Est** Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, Balle pickup 20 kg: inc. balles rectangulaires (sous abri) :inc.

Luzerne :

Centre-Bassin parisien A titre indicatif

1ère coupe : inc., balles rondes 1e coupe : inc., petits ballots

Alimentation animale 15 JUILLET

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : -
Poudre de lait écrémé spray dispo.: 1900
Lactosérum : 620
Babeurre sans norme : 1780
Huile de coprah raffinée : 1700
Huile de palme raffinée : -
Luzerne déshydratée 18% : -

Pulpes de betterave Marne : -
Sons Pellets : -
Farines de poissons Amérique du sud (65%) : -

Moyenne pondérée 12 dernières semaines
- Lactosérum doux : S.28 : 679 - **S.27 :** 689
- Poudre à lait 0% consommation animal : INC (S.28/27)

Viande porcine

INDICEporcelet

Du 19 au 23 juillet
Prix à 25kg: 2,050 • Par kg suppl.: 0,55 • Porcelet 8kg: 35,026
Du 12 au 16 juillet
Prix à 25kg: 2,076 • Par kg suppl.: 0,55 • Porcelet 8kg: 35,486

Prix départ ferme indexé à 25 kg. - La référence «Porcelet départ ferme à 25 kg» est une information professionnelle, destinée aux éleveurs assujettis à une indexation, notamment dans le cadre des Groupements des producteurs.

PORCabattus Moyenne hebdomadairede l'OFIVAL du 09 au 15 juillet

Bretagne : 1,40 (=) - **Centre, Haute et Basse-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes :** 1,37 (-0,02) - **Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Ile de France, Lorraine, Alsace, Champagne, Ardennes :** 1,36 (-0,01) - **Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, PACA, Corse :** 1,44 (= - **Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne-Limousin - Aquitaine :** 1,40 (-0,01)

Référence nat. : 1,39 (-0,01)

PORCINS Sancoins 21 JUILLET

Amenés : 6, dont porcelets.

Tendance calme.

Au kg net : Porcs charcutiers 1,15-1,52. Coches de réforme 0,73-0,96.

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 19 juillet

Ovins:270	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux-44kg	80-95	2,05-2,38
Agneaux+44kg	90-105	1,30-2,40
Brebis	10-60	0,18-0,88

Apports plus importants que prévu, fermeté des tarifs dans l'ensemble des catégories..
Prochain marché : LUNDI 02 AOÛT

MOULINS ENGILBERT 26 juillet

Amenés 1051- 95% de vendus.
Agneaux: Bonne vente et légère augmentation des cours dans les sujets de 35 à 44kg. Cette embellie profite également à l'ambiance dessu-jets plus lourds, mais sans changement de tarif. **Brebis**: Ambiance commerciale plus active et cours en hausse. On retiendra également la qualité très satisfaisante des sujets présentés. **Béliers :** Demande suivie et cours fermes.
PROCHAIN MARCHÉ : LUNDI 02 AOÛT . les prochains marchés se tiendront les 16 et 23 août.

	E	U	R	O
Brebis	-	0,59 à 1,00 (35 à 72€)	0,30 à 0,59 (20 ;à 35€)	0,10 à 0,30 (10 à 20€)
Béliers: 66 à 124 € - Chèvres: 20 à 30 € - Boucs : 15 à 20 - Agneaux maigres: 52 à 96 (2,00 à 2,83)				
Agneaux gras -38 kg (79 à 98 €)	-	2,40 à 2,65	2,20 à 2,40	-
Agneaux gras 38 à 44 kg (83 à 106 €)	-	2,32 à 2,62	2,05 à 2,32	-
Agneaux gras 44 à 50 kg (92 à 109 €)	-	2,15 à 2,42	2,00 à 2,15	-
Agneaux gras + 50 kg (94 à 108 €)	-	1,83 à 2,06	-	-

EFFECTIFS Agneaux: 847- **Brebis**: 178 - **Béliers**: 13 - **Caprins**: 13. www.sicafome.frwww.sicafome.fr

SANCOINS 21 juillet

Amenés 751, dont 357 agneaux, 12 agneaux d'embouche, 350 brebis et 16 béliers.
Meilleure demande en agneaux de bonne qualité et, surtout, bien finis.
A la pièce : Brebis suitées 70,00-110,00-90,00 (=). Béliers de réforme 68,00-110,00-85,00 (=). Agneaux d'embouche 50,00-70,00-60,00 (=). **Au kg :** Agneaux laitons 16-19 kg U 5,05-5,40-5,20 (=); R 4,85-5,20-5,05 (=); 19-22 kg U 4,80-5,10-5,00 (+0,10); R 4,45-4,85-4,70 (+0,10); plus de 22 kg U 4,10-4,45-4,35 (+0,10); R 3,95-4,35-4,25 (+0,10). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 1,50-1,60-1,55 (=); R 1,11-1,25-1,15 (=); O 0,79-0,94-0,90 (=).

Veaux d'élevage — **21 juillet**

Amenés 154 - Peu de demande, tri sélectif. Les veaux légers et inférieurs sont délaissés.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 230,00-310,00-275,00 (-10,00); lourds 310,00-370,00-340,00 (-10,00); conformation supérieure 370,00-430,00-395,00 (-10,00); Charolaises femelles légères 200,00-255,00-230,00 (-10,00); lourdes 255,00-330,00-310,00 (-10,00); conformation supérieure 330,00-385,00-360,00 (-10,00); Croisés Charolais Normands mâles légers 230,00-300,00-270,00 (-10,00); lourds 300,00-345,00-340,00 (-10,00); conformation supérieure 355,00-410,00-385,00 (-10,00); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 210,00-255,00-230,00 (-10,00); lourdes 255,00-320,00-310,00 (-10,00); conformation supérieure 320,00-375,00-350,00 (-10,00); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Viande bovine

CORBIGNY Sicagemac 26 JUILLET

Bovins:271	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (260-400 kg)	650-950	2,36-2,62
Taurillons d'herbe (310-420 kg)	720-980	2,23-2,42
Taurillons d'herbe (440-490 kg)	940-1100	2,04-2,33
Laitonnes (280-310 kg)	550-650	1,96-2,10
Génisses 16-24 mois (280-440 kg)	560-900	1,98-2,51
Génisses 24-36 mois (495-545 kg)	930-1000	1,84-1,88
Taureaux (675-1200 kg)	920-1620	1,24-1,36
Vaches	690-1500	-

Vente rapide en broutards et taurillons sur des bases commerciales inchangées, les animaux jeunes et de bonne confirmation étant toujours les plus recherchés. En laitonnes etgénisses, la commercialisation reste fluide à des tarifs sensiblement reconduits. La préférence desacheteurs s'orientant sur les sujets lourds (+ de 340kg). Malgré des apports restreints et une présentation de bonne qualité, le recul des tarifs en animaux finis ne permet pas de tenir les prix pour les sujets maigres. Prochain marché : 02 AOÛT

Bovins gras:26

Vaches de viande : 2,98 à 3,20 €/kg de viande

Apports + importants que prévu ne facilitant pas lavente face à une demande plus prudente. Tarifs en recul.

Moyenne des correspondants - Commission régionale de cotations gros bovins entrée abattoir de Dijon

du 19 au 25 juillet

	E	U	R	O	P
BOEUFS	-	-	3,28	2,84 (=)	-
GENISSES	-	3,87 (+0,02)	3,33 (-0,02)	-	-
VACHES	-	3,51 (-0,03)	3,22 (=)	2,80 (=)	2,52 (-0,01)
TAUREAUX	-	-	-	-	-
JEUNES BOVINS)	-	3,25 (=)	3,05 (+0,03)	2,70 (-0,02)	

SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS — 21 JUILLET

Amenés 816 broutards et 424 bovins maigres - Bonne qualité des apports en bovins maigres. Vente active grâce au grand nombre d'acheteurs présents. En broutards, beaucoup d'offres. Vente également active pour les très bons lots. Le milieu et le bas de gamme se négocient plus difficilement.
A la pièce : Broutards mâles moins de 200 kg inc.; 200-250 kg 600,00-690,00; 250-300 kg 660,00-800,00; 300-350 kg 790,00-850,00; 350-400 kg 900,00-940,00; 400-450 kg 980,00-1100,00; 450-500 kg inc.; plus de 500 kg inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg 390,00-480,00; 220-300 kg 560,00-690,00; plus de 300 kg 590,00-880,00. Taurillons moins de 300 kg 440,00-710,00; 300-400 kg 530,00-1020,00; 400-450 kg 850,00-1060,00; 450-500 kg U 990,00-1150,00; 500-600 kg 860,00-1380,00; plus de 600 kg inc. Génisses moins de 400 kg 12-24 mois 460,00-1220,00; 400-450 kg 12-24 mois inc.; plus de 450 kg 12-24 mois inc.; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 1006,00. Vaches moins de 5 ans 1088,00; 5-10 ans 1165,00; plus de 10 ans 1046,00; suitées 1350,00. Châtrons inc. **Au kg vif :** Broutards mâles moins de 200 kg U inc.; R inc.; 200-250 kg U 2,74-2,88; R 2,50-2,56; 250-300 kg U 2,69-2,81; R 2,26-2,56; 300-350 kg U 2,46-2,53; R 2,18-2,26; 350-400 kg U 2,49-2,53; R inc.; 400-450 kg U 2,40-2,55; R 2,29-2,36; 450-500 kg U inc.; R inc.; plus de 500 kg U inc.; R inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg U 2,35-3,03; R 2,31-2,68; 220-300 kg U 2,43-2,75; R 2,05-2,20; plus de 300 kg U 2,19-2,27; R 1,96-2,06. Taurillons moins de 300 kg U 2,43-2,75; R 2,27-2,30; 300-400 kg U 2,47-2,59; R inc.; 400-450 kg U 2,46-2,49; R 2,23-2,26; 450-500 kg U 2,37-2,40; R 2,12-2,20; 500-600 kg U 2,29-2,58; R 1,57-1,86; plus de 600 kg U inc. Génisses 400-450 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 450 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,70-3,16. Vaches moins de 5 ans U 1,41-2,37; 5-10 ans U 1,44-2,43; plus de 10 ans U 1,08-1,92; suitées U inc. Châtrons U inc.
Au kg net : Génisses moins de 400 kg 12-24 mois U 2,05-2,23; R 1,62-1,89.

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Analyse du marché des Grandes Cultures

Céréales : détente des cours sauf en blé

Les cours se sont un peu détendus cette semaine à l'exception du blé qui a engrangé une nouvelle progression.

Blé tendre : ferme

Les prix du blé tendre français ont considérablement progressé sur la semaine, toujours soutenus par les diminutions des prévisions de récoltes à l'échelle mondiale. L'annonce de la Russie de recourir à son stock domestique à hauteur de 3Mt de manière à ce que le manque de marchandises ne pèse pas trop sur son marché, explique en partie la hausse observée en fin de semaine de dernière. Les estimations de récoltes russes s'établissent désormais entre 45 et 48Mt. L'activité sur le marché intérieur français est réduite à son minimum avec quelques échanges de réappro-visionnement vers la meunerie et la nutrition animale. Toutefois, si les vendeurs étaient présents pour profiter de la hausse, peu d'acheteurs se sont manifestés dans ce contexte de fermeté.
Le portuaire en revanche présente une activité plus soutenue.

Maïs : quelques affaires

Après avoir progressé dans le sillage du blé, les cours du maïs ont reculé pour finir en légère progression par rapport à la semaine passée. Des échanges sont rapportés à destination du nord communautaire via le Rhin et de l'Espagne. Les opérateurs sont actuellement très attentifs à la météo qui va être déterminante ces prochains jours dans les régions les plus sèches.

Orge fourragère : calme

Très peu de changements ont été enregistré sur le marché de l'orge fourragère française depuis la semaine dernière où il avait pourtant bien suivi la hausse du blé.
Les cours évoluent très peu sur un marché qui reste demandeur notamment à destination des fabricants d'aliments du bétail hexagonaux pour des livraisons sur la première moitié de campagne. Le portuaire est moins présent.

Orge de brasserie : meilleurs rendements que prévus

Alors que l'ensemble des opérateurs craignait un lourd impact de la météo sur les cultures, les premiers résultats concernant les orges de brasserie révèlent des rendements meilleurs que prévu. Ces derniers ne reculeraient que de 10 à 15% selon les zones de production. La qualité (protéine et calibrage) serait au rendez-vous en revanche. La détente des prix a remplacé la fermeté observée les semaines précédentes.

Blé dur : peu d'offre

Mis à part quelques échanges à destination de l'Italie d'où émerge une petite demande, les échanges sont limités. L'offre fait d'ailleurs défaut sur le marché hexagonal. On notera que la récolte s'annonce décevante en qualité dans le Sud-Ouest, tandis que dans la Beauce, ce serait plutôt les rendements qui ne seraient pas au rendez vous, les premiers échos qualitatifs étant rassurants dans cette région.

Colza : ambiance à la fermeté

Après avoir fortement progressé en fin de semaine dernière compte tenu de fondamentaux haussiers et d'un pétrole bien tenu, les prix ont reculé suite à d'importantes prises de bénéfice sur le marché à terme. Toutefois, la baisse de production attendue à l'échelle mondiale (UE, Ukraine et Canada en canola) continue de peser sur le marché. L'organisme OilWorld a d'ailleurs révisé à la baisse la production mondiale à 10 Mt. Les affaires sont limitées en cette période.

SERVICE ANALYSES ABC/LA DÉPÊCHE

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Gros Bovins d'élevage, d'engraissement

19 au 25 juillet

RACE CHAROLAISE					
Cat.	Âge	Poids	Classe	Cotation	Ecart
MÂLES	6/12 M	250	E	INC	
			U	INC	
			R	INC	
		300	E	INC	
			U	2,54	-0,01
			R	INC	
		350	E	INC	
			U	2,46	-0,02
			R	INC	
		400	E	INC	
			U	2,41	-0,01
			R	INC	
	12/18 M	450	E	INC	
			U	2,30	=
			R	INC	
		500	E	INC	
			U	2,13	=
			R	INC	
FEMELLES	6/12 M	270	E	INC	
			U	2,05	=
			R	INC	
	12/24 M	400	E	INC	
			U	1,86	=
			R	INC	

Tendance de la semaine :
Cours difficilement reconduits, commerce exclusif sur les bons animaux

MOULINS-ENGILBERT Sicafome 27 juillet

Effectif: Bovins gras : - • Broutards: 104 • Génisses + 2 ans: 64 • Génisses - 2 ans : 108 • Laitonnes : 54 • Taureaux : 173 • Taurillons: 273 • Vaches: 237 • Vaches suitées: 13 • Veaux: 08 - Culards: 07 • Divers: 04 - **FOIRE CONCOURS CULARDS LE VENDREDI 30 JUILLET (400 BOVINS PRÉSENTÉS)**

	E	U	R	O
Taurillons 300 à 400kg (740 à 960€)	-	2,40 à 2,62	2,20 à 2,40	-
Taurillons 400 à 500kg (920 à 1160€)	-	2,30 à 2,55	2,20 à 2,30	-
Taurillons 500 à 550kg (990 à 1130€)	-	2,00 à 2,22	1,85 à 2,00	-
Broutards 250 à 300kg (740 à 820€)	-	2,70 à 2,88	2,55 à 2,70	-
Broutards 300 à 350kg (790 à 840 €)	-	2,42 à 2,57	-	-
Broutards 350 à 400kg (850 à 970 €)	-	2,45 à 2,67	2,30 à 2,45	-
Broutards 400 à 450kg (990 à 1060 €)	-	2,40 à 2,53	-	-
Broutards 450 à 500kg (1050 à 1110 €)	-	2,32 à 2,55	-	-
Laitonnes 220 à 300kg (540 à 640 €)	-	2,00 à 2,26	-	-
Laitonnes +300kg (630 à 810)	-	2,05 à 2,26	-	-
Génisses 12/24 mois <400kg (630 à 810€)	-	2,00 à2,15	1,90 à 2,00	-
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (830 à 860€)	-	2,00 à 2,07	-	-
Génisses 12/24 mois +450kg (860 à 960€)	-	1,85 à 2,00	-	-
Génisses 24/36 mois (650à 1380 €)	2,00 à 2,72	1,65 à 2,00	1,50 à 1,65	-
Vaches -5 ans	1,90 à 2,24 (1480-1520)	1,60 à 1,90 (940-1700€)	1,40 à 1,60 (740 à 980€)	
Vaches 5 à 10 ans	1,90 à 2,29 (1170-1920)	1,60 à 1,90 (950 à 1750€)	1,40 à 1,60 (780-1080€)	-
Vaches +10 ans	-	1,40 à 1,75 (830 à 1330)	1,25 à 1,40 (720 à 1070)	-
Taureaux (1170 à 1900 €)	-	1,30 à 1,60	-	
Vaches suitées (1030 à 1860) - Veaux-				

BOVINS : 795 Apports de saisons 87% de vendus- Taurillons/Broutards : transactions plus fluides, légères amélioration des cours dans la bonne marchandise insuffisamment présentée. L'écart de prix reste important avec les sujets médiocres. Génisses/Laitonnes : Meilleure demande, cours très fermes. Vaches : Bonne demande,cours reconduits en lourdes de qualité. Vente plus facile en âgées et médiocre.

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Case 1255 XL année 1994, 7800 H, pneus neufs, tbé, prix 16 500 euros
✆ **06.15.89.54.10**

25 - Vends 2 tract 1 RTL CERGOS335 av charg 1KUBOTA 125CH neuf mat fenaisonmat sol bétaillière 6 pl dist engrais. Tous à prix intéressant.
✆ **03 85 36 35 44**

38 - vds ensileuse px 150 euros
✆ **04 74 27 25 43**

38 - Vds tracteur Renault 551 BE cabine prix à débattre
✆ **06 31 90 52 47**

42 - Vds Fiat 8894 Dt 1994 5200 h chargeur Emily T 392 tele.
✆ **04.77.28.66.24 HR**

42 - Vds tracteur Renault 90 -34 80 cv 7000 h tbe cabine Tx Prix à débattre
✆ **04.77.76.23.81 ou 06.85.12.08.67**

42 - Vds MF 6120 avec charg. an 98 4 rm 1690 h + MF 364F an 90n 4 rm 2870 h + tonn. lisier Scobel Galva 4000 L
✆ **06.30.25.10.12**

70 - Vends tracteur JD 6820 ann2002 4860HR Boite autoponer cabine et pont suspendu HMS2 CLIM très bon état prix 38 000 euros
✆ **06 88 13 56 08**

74 - Tracteur Case IH 745 S, 4 x 4, 6570 h, 75 CH, cabine S, année 1985, 9 000 E, bon état.
✆ **06 87 84 93 34**

74 - Vds C15 Citroën 2002 très bon état diesel 170 000 km contrôle ok.
✆ **04 50 75 70 46**

Travail sol

07 - Cause retraite vds Cover Cropp 28D semoir Nodet 17 RG AS semoir pneu 5RG tracteur Renault 652
✆ **04 75 60 80 19 ou 06 81 43 15 95**

57 - Vds charrue 6 corps réversible Huard à chariot.
✆ **03 87 86 09 59**

58 - VENDS déchaumeurs Lemken, Rubin9 400 et Kongskilde Mixing 4 300, TBE, très peu servi. (2904)
✆ **03 86 22 04 98**

71 - Vds déchaumeur Bonnel 2,80 m, non stop, roues, attelage AR 3 P, épandeur Gilibert 7 T, pneu basse press.
✆ **06 08 87 02 38**

89 - VENDS broyeur Quivogne 4 m., 3 000 €, - charrue semiportée Grégoire Besson 5 + 1, 3 000 €, - semoir céréales 4 m., 400 €, - semoir engrais, 800 l., 16 m., 400 €. (2909)
✆ **06 70 92 69 45**

Récolte

01 - Vds autochargeuse Class 42m3, an 1981, couteaux 6000 euros + round baller New Holland 648, 2002, peu servi 8 000 euros
✆ **06.61.57.23.23 ou 04.79.87.65.76**

21 - VENDS scie colza 2007 élec. Matro, très bon état, 850 € (3004)
✆ **06 80 23 20 30 - 03 80 96 53 95**

21 - VENDS presse Welger D 4000, voir au travail, 20 000 €, - remorque basculante pour tas de grosses bottes, 1 500 € (300E)
✆ **06 03 59 50 56**

38 - Vds ensileuse herbe traînée Kuhn 1,3m bon état, 800 euros
✆ **06 08 93 48 96**

38 - Vds cueilleur maïs Capello J46 6 rgs repliables, broyeurs sous becs pièces, TBE, 2 roues étroites avec p,eus Kléber Super 3 (8-3.R.44)
✆ **04 74 58 33 19 ou 06 76 76 95 31**

38 - vds groupe motopompe 6 cyl scova avec pompe Capari 80m3 avec ensemble comprenant une aspiration complète 5m D150 avec refoulement avec vanne Col de cygne avec clapet antiretour Etat neuf+ tuyaux 9m en alu+coudes Tydrant TBE
✆ **06 43 64 78 77**

69 - Cherche mois. batt. Class Consul Senator Protector Mercator Dominator 85 et New Holland 1530 1540.
✆ **06 84 61 38 25**

71 - Vds M.-B. New Holland 1540S, coupe 3,60 m, cabine, chariot, scie à colza, vis hydraulique.
✆ **06 83 21 74 79**

71 - Vds round baller Claas R 250, ameneur rotatif P.Kup 2,10 m, liage filet ficelle, MPS 1,20 x 1,30, TBE, 9.150 E HT.
✆ **03 85 25 38 17 HR**

89 - VENDS MB Axial 1460, an. 83, 4 700 H, TBE, prix: 15 000 € (300B)
✆ **06 22 65 95 50**

Arbo-viti

89 - ACHETE rogneuse Collard avec moteur auxilliaire ou moteur seul. (3002)
✆ **03 86 41 23 05**

Irrigation

07 - Vds électro pompe Rovatti 25 CV 45m3 à 8,5kg 30m3 à 14kg complète aspi 100 armoire de commande avec sécurités + 900m PE diam 75 10BA + enrouleur 75 250 à turbine
✆ **06 77 61 08 88**

26 - Vds Tuyaux irri alu diam 50 Trcp Tourniquet Roue étroite 95 48 Michel Rougoo 555 22 5 16pr
✆ **04 75 59 61 90 (HR)**

39 - V enrouleur 100 350 irrifrance TU irridoseur 1400 m tuyaux alu 4 et 5 pouces pompe
✆ **06 89 54 11 60**

Cave

69 - Vend cuves inox rectangle 40 Hl portes ovales petits pied debourbeur devant Bouchonne.
✆ **06 71 68 05 46**

71 - Vds chaptaliseur 800 E, pompe à vin 60 hl + tuyaux 600 E, nettoyeur eau chaude 900 E.
✆ **06 79 10 67 07**

71 - Vds pressoir Vaslin CEP 420, 22 hl, entretien régulier, parfait état, 12 campagnes, 5.800 E.
✆ **06 23 75 35 22**

Manutention

21 - CHERCHE mini chargeur type Bobcat, bon état. (3003)
✆ **03 80 97 04 80**

Agri. divers

01 - Vds hangar métallique à démonter 200m2 cause cessation + Gribouli 11 dents MF
✆ **04.74.52.66.37**

21 - Pour restauration d'un Ferguson TEA20 (petit gris). Recherche pneus avants (4x19), phare avant, volant, attelage, barre à trous... Petit prix. Faire offre.
✆ **06 77 22 50 28**

21 - En vu réalisation d'une fendeuse, recherche matériels hydrauliques de récupération à petit prix (cardan, raccord, vérins, distributeurs, flexibles...) ainsi qu'un essieu pour fabriquer une remorque de débardage (4 stères). Faire offre.
✆ **06 77 22 50 28**

21 - VENDS MB JD 1075, chariot, coupe 4.30 m., cabine, broyeur, an. 85, - tracteur Renault 551, an. 79, 2 RM, BE. (3001)
✆ **06 07 02 67 32**

21 - VENDS MB Braud 650, - épandeur engrais Kuhn MDS 921, - brabant Goizin 4 socs, - semoir Nodet 3 m., - herse alternative Amazone 4 m., - faneuse Kuhn 4 toupies. (300D)
✆ **03 80 64 08 75 HR**

26 - Tracteur JD2030 4827H + Charrue+Andaineur+Remorque plateau+Velux 114x118+Scie à bois+Moulin à farine+2 portails (usage divers)+Bois coupe sec à prendre s/p
✆ **06 31 29 58 02**

38 - Vds cultivateur 13 dents, chisel 5 dents, herse 3,2 m, bétaillère Cam Transformer, treuil
✆ **03 06 80 35 05**

38 - vds pirouette 5,85m, salle de traite 2X4, faucheuse avant, climatiseur, scie circulaire
✆ **06 70 24 56 64**

38 - vds pulvé Hardi 15m UMZ 1 2002 remorque 10T Lambert, cover crop 22 disques, semoir engrais semoir ligne 19 rangs, charrue trisoc, herse+ divers
✆ **06 80 85 11 84 ou HR 04 74 92 73 10**

38 - Cause retraite vds broyeur mélangeur 7,5 cv, celleule 8 T, vis à grain 8 m
✆ **04 76 31 63 97**

38 - Vds pompe de tracteur 40m3 à 7 kg, enrouleur 50X180m charrue vigneron Grenier tasse avant
✆ **04 76 65 32 48**

55 - Vends semoir Sulky GC Tramline 3 m état neuf, semoir engrais Kuhn 1.800 L 12-28 m TBE, vibro Sicam 5 mètres repliage hydro TBE.
✆ **06 87 47 14 02**

67 - Vends arracheuse oignon Simon larg. travail 125 bon état.
✆ **06 82 47 28 56**

70 - Vds vis sur chariot, ventilateur, cellules rondes et carrées, Bennes 6, 7, 8,5 et 12 tonnes, trieur séparateur, cover-crop 28 et 32 D, chisel, Presse MD, Someca 60cv, Vise 100 et 125, Décompacteur 3dts, Rouleau Gourdin 6m, Ensileuse 1 rg, Chariot de coupe.
✆ **03 84 70 12 38**

71 - Vds plateau 8,5 m paille 1 000 E, nourrisseur bov. bas prix + transbordeur 2,5 T aliments sur roue.
✆ **06 87 37 14 14**

71 - Vds voiture à cheval ancienne, rénovée, TBE, 4 roues, 6/8 places, pour cheval de trait.
✆ **06 83 17 82 07**

71 - Mc Connel mag 460, 4,60 m, rotor 1,20 m, 4.980 E HT, Tail Net 4200, 4,20 m, rotor 1,10 m, 4.450 E HT.
✆ **03 85 26 00 67**

71 - Broyeurs prairies Kuhn 2,40 m, déport. hyd., 3.950 E HT ; Kuhn 2,65 m et Nicolas 2,50 m en état.
✆ **06 75 69 62 04**

73 - Vds ensileuse 1rg John Deere + rape à fruits
✆ **04 79 63 50 56**

74 - Vends transporter Bucher + épandeur 12 400 E ; camion frigo 36 300 km 11 000 E ; Berlingo 98 000 km 5 000 E ; tracteur + semi céréalière 432 100 km BE 22 900 E 60 m3.
✆ **06 85 67 56 90 ou 06 85 67 56 91**

84 - Vds covercrops 28-30-40 disques, décompacteurs 6 d., charrues non stop 2-3-4-5 socs, semoirs 2,50 m-3 m-4 m, broyeurs (mat. neufs défraîchis)
✆ **04 66 24 26 11**

84 - Vds cuve à chapeau flottant vinif. et stock. 60 hl sur pieds PVC + filtre 24 plaques Cofrac + pompe Gioiello piston 80-110 hl, TBE
✆ **04 75 98 10 44**

Elevage

55 - Vds salle de traite 1x8 TPA Westfalia décroc. compteur à lait + conductivité logiciel C21, prix 16.000 euros.
✆ **03 29 80 90 68 ou 06 88 67 51 14**

Véhicule

Utilitaire

05 - Vds camion Mercédès 24.33 de 91. 3 ess. Telma. Bte E.P.S. 16 V. Cab couch. Blocage. plateau bascul. 8 m Mine ok. TBE. 15 000 E HT à déb. Fac paiement.
✆ **06 82 52 28 25**

Tourisme

42 - Vds Laguna 2.2 D an 95 bon état général 1500 € à débattre
✆ **04.77.51.80.97 aprés 12h30 ou 20h30**

69 - Vds Renault Scénic monospace 1.6 boite automatique - 32.443 km - 02/2003. Equipement : Tirer/pousser à gauche du volant, possibilité d'intervertir, fourche marque Puntale sert à orienter le volant peut se retirer si besoin. Porte escamotable arrière gauche, robot chargeur Ladeboy S pour fauteuil manuel, plateau transfert électrique, anneau clef de contact. Les pédales sont aussi opérationnelles. Energie : essence. Première main : non. Couleur : gris métalisé. Contrôle technique: ok. Options : vitres électriques, clim, jantes alu. Région : Rhône (69) Prix : 15 000 euros
✆ **06 32 04 79 28 ou 04 74 70 87 46 le soir**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03.84.32.30.91 ou 06.86.08.38.02**

07 - Vds ensilage maïs livré (sur devis) + paille de riz départ 45 euros
✆ **06 89 15 10 43**

26 - Vds graines de vesce pour couvert végétal triées, calibrées.
✆ **06 76 63 55 98 ou 04 75 40 00 07**

26 - Vds Poires Williams pour industrie ou distillerie
✆ **06 08 22 47 57**

74 - Vends & achète fourrage, paille de qualité.
✆ **CORALI 04 50 25 52 45 ou 06 75 74 14 30**

Fourrage

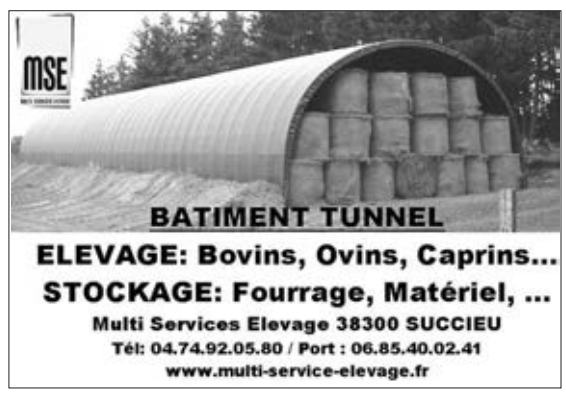
21 - ACHETE paille BC dép. 21 et alentours. (300C)
✆ **06 24 83 40 73**

58 - VENDS foin 2010, bonne qualité, balles rondes. Decize. (290B)
✆ **03 86 50 72 27 - 06 23 88 61 90**

Propriété

01 - Vds exploitation vaches allaitantes zone montagne bâtiment cheptel matériel
✆ **04.74.36.94.39**

Bâtiment



Terrain

07 - Cherche terrain const ou non hors lotissement région Lamastre 07 rayon 30km
✆ **04 75 06 42 71**

Divers

26 - vds vibro 3,40 m + cuves fuel + remorque + cuve eau 800 L + enrouleur D75
✆ **04 75 68 61 75**

38 - Vds taureau Limousin 5 ans et demi, remorque à foin 6,5 m prix à débattre
✆ **06 88 63 51 39**

69 - Vds Toyota Hilux 170 000 km 92 bon état CT OK 6 000 euros et/ou bac vendanges.
✆ **06 07 68 91 07**

69 - Achète pallox plastique 1200*1000/760 ajourés.
✆ **06 82 23 64 75**

84 - Part. achète poutres de 11 mètres de long
✆ **06 15 40 03 34 ou 06 09 16 10 78**

84 - Part. vnd parefeuilles propres et tuiles romanes
✆ **06 09 16 10 78 ou 06 15 40 03 34**

Location

Agricole

21 - LOUE ferme 130 ha, région chatillonnais, libre septembre 2010. Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 - 21074 Dijon Cedex (30VB3)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Autre

71 - Agriculteur loue gîte pour les vacances à Chissey-en-Morvan 71, 300 E/semaine.
✆ **03 85 82 66 49**

Offre

Emploi

69 - Recherche vendangeurs porteurs nourri logé 8/10 septembre région Beaujolaise.
✆ **04 74 03 53 07 ou 06 88 56 69 49**

69 - Exp VL chèvres cherche ouvrier polyvalent plein temps ou partiel 01/09/2010.
✆ **04 72 24 52 86 ou 06 12 78 37 94**

69 - Vitic cherche chauffeur tracteur pour vendanges.
✆ **04 74 67 34 00 HR**

69 - Ch. vendangeurs (euses) porteurs de hotte logés nourris 10 j. vers le 15 septembre.
✆ **04 74 03 47 42**

69 - Recrute vendangeurs (ses) nourris logés vers 8-10 septembre pour 8 à 10 jours ambiance familiale.
✆ **04 74 03 47 98**

69 - Cherche homme pour cuvage vendanges 3 semaines début septembre environ Belleville.
✆ **06 32 68 47 76**

71 - Ch. chauffeur M. à V. type NH 2080, expérience exigée, pour le 15/09, Mâcon ouest.
✆ **06 86 69 86 77**

71 - Rech. conducteur tract. pour vendanges, le 15/09 environ 8 jours, possibilité nourri logé.
✆ **03 85 33 83 17 HR**

88 - Recherche ouvrier agricole du 31/07 au 07/08 pour la traite
✆ **06 34 03 54 74**

Demande

Emploi

26 - JH 18ans 1ère Bac Pro Agri MFR Divajeu cherche maitre d'apprentissage pref céréalier/eta pour sept 2010 Reg.07/26
✆ **06 76 68 61 59**

38 - fils d'agri secteur NI en Bac agro équip cherche stage rentrée septembre 2010 en ETA ou céréalier (Urgent) nourri/logé
✆ **06 74 32 62 12 ou 04 74 59 35 61**

71 - Cherche place pour vendanges, manipulation de matériel. Sivignon.
✆ **03 85 59 65 50 HR**

Mariage

Rencontre

71 - Eleveur 48 ans cél. sympa ch. J.F. cél. sérieuse, 38-48 ans, mil. agricole. Appel, messages, sms au
✆ **06 33 02 93 75**

Animaux

Bovin

21 - VENDS 1 taureau charolais 4 ans, HBC, IA Magenta. (300A)
✆ **03 80 64 08 75**

21 - VENDS 15 vaches pleines HBC, or. IA, Magenta, Jumper, Casoar, Ivemat de 115 à 99, vélâge février - mars 2011. Parisot Bruno - La Motte Ternant. (30VB2)
✆ **03 80 84 33 13**

42 - vds Prim'Holstein - une dizaine de vaches au lait au choix 1e et 2e lact. + 4 taurillons Holstein Rouge tt âge
✆ **06.77.99.23.77**

55 - Vends taureaux Holstein à saillir TB origines, transport assuré. Ferme Picasso.
✆ **06 86 85 54 30**

69 - Achète Broutards Charolais bien conformés vaccinés FCO. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vends génisses Prim-Holstein IBR à terme 01/08/2010.
✆ **06 81 91 51 40**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines. (2610)
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Choix de génisses prêtes et mâles inscrits Limousins. Gaec Tinailler, Milly.
✆ **06 86 83 84 64 ou 06 60 86 64 60**

71 - Vds taureau charolais, 5 ans, HBC, IBRA, bon. origine, docile, cse consanguinité, 2.100 E.
✆ **03 85 70 63 85 h repas**

71 - Cause cessation d'activité VENDS actuellement génisses 18 mois, vaches pleines août, septembre, TGS, FCO, HBC. GAEC Coureault à Curgy. (2901)
✆ **03 85 52 15 24 ou 06 84 37 44 13**

71 - Vds T.B. taureaux charolais 2 ans, HBC, IBR A, FCO + vaches suitées.
✆ **03 85 24 24 96 ou 06 07 57 55 40**

71 - Elevage Salers nature vend 3 génisses 10 à 11 mois, IBR A, FCO 1 et 8.
✆ **03 85 57 71 23**
ou 06 29 57 67 22

Caprin

38 - vds 7 boucs alpins de 18 mois issus IA, élevage CL gènes+
✆ **06 37 22 29 00**

42 - Vds 2 boucs Saanene issu ia âgé de 1 et 3 ans troupeau A 1100 kg gene + cl
✆ **06.16.52.16.50**

Ovin

89 - VENDS agneaux à finir (2903)
✆ **03 86 65 41 61**

Equin

15 - AV poulains/pouliches de couleur av papier à retenir au sevrage 1 000 à 2 500 euros. Haras du Loup Blanc.
✆ **04 71 78 53 26**

15 - AV au sevrage pur Frison mâles et fem. entre 1500 et 2 500 euros. Haras du Loup Blanc.
✆ **04 71 78 53 26**

21 - VENDS plusieurs juments de selle pie avec leurs poulins et pouliches de couleurs. (270B)
✆ **03 80 52 21 95**

Chien

01 - Bergers australiens nés 04-10 tat. vacc. papiers mère bonne origine
✆ **06.60.73.69.39**

21 - VENDS chiots Border collie nés 30/06/10 père confirmé, mère travaille sur ovins. YZH887. (2907)
✆ **06 11 58 27 09**

26 - Vds Basset Fauve de Bretagne LOF tat vac Origine sanglier.
✆ **06 80 06 95 93**

39 - Vds chiots border collie LOF mère 015079/02890 parents travaillant sur la ferme veaux males père santon mères vaches de concours.
✆ **06 81 77 10 48**

71 - Vds chiots Briard fauve, non lof., 2FRW268, pucés, vaccinés, parents trav. bovins, garde.
✆ **06 59 35 75 80**

89 - VENDS chiots Border pucés, vaccinés, travail bovin ou ovin, bonnes origines, mère 2DSN471. (30VB1)
✆ **03 86 74 70 94**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins Garennes repris parc contrôle sanitaire livraison doc.
✆ **06 82 28 12 19**

Alimentation



Divers

Voyage

1 SEMAINE EN CORSE
PROMO DERNIÈRES MINUTES
8 JOURS / 7NUITS
VOYAGE GROUPE EN CAR DU 29 AOÛT AU 5 SEPTEMBRE 2010
• 690 € / pers. (tout compris) - pension complète - excursions incluses
Transport bateau NICE/BASTIA/NICE
Au départ de : Dijon - Beaune - Chalon - Lux
Tél. 04 95 36 56 29 - 04 95 36 50 22
Fax : 04 95 36 40 85
Autocar Lux voyages :
Tél. 03 85 90 80 60
web : www.village-center.com

1 SEMAINE EN CORSE
PROMO DERNIÈRES MINUTES
8 JOURS / 7NUITS
VOYAGE GROUPE EN CAR DU 26 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2010
• 690 € / pers. (tout compris) - pension complète - excursions incluses
Transport bateau NICE/BASTIA/NICE
Au départ de : Langres - Dijon - Chalon - Lux
Tél. 04 95 36 56 29 - 04 95 36 50 22
Fax : 04 95 36 40 85
Autocar Lux voyages :
Tél. 03 85 90 80 60
web : www.village-center.com

Voyance

Mr BARABOSA VOYANT MÉDIUM
Maux. Dons héréditaires de père en fils.
Chance, amour,
retour immédiat de l'être aimé,
désenvoutement et protection définitive.
Tavail sérieux, résultat dans la semaine
06 68 36 17 34

VENDRE, ACHETER, LOUER, MATERIEL, EMPLOI, VÉHICULES, ANIMAUX
Pensez aux PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
Terres de Bourgogne

VOTRE PETITE ANNONCE* DANS Terres de Bourgogne
pa@terres-de-bourgogne.net
Renseignez-vous auprès de Martine au 03 80 78 90 40
*Réglement par carte bancaire

Les offres d'emploi de l'APECITA

AK006374 - ALSACE
ANIMATEUR CONSEIL FILIERE PRODUCTION BIOLOGIQUE H/F
Pour coopérative céréalière de premier plan dans l'Est de la France. En lien étroit avec les services agronomique, approvisionnement et commercialisation. Missions : Identifier les attentes des adhérents de la coopérative, en partenariat avec les acteurs déjà présents sur le territoire. S'assurer de l'adéquation de ces attentes avec les marchés potentiels, au travers de contacts privilégiés avec le monde de la transformation et de la distribution. Accompagner les adhérents grâce à une animation technique de terrain. Conseiller le service approvisionnement dans le but de créer une gamme «bio». BAC+3 mini agri/agro. Réelle connaissance technique de terrain de la production bio en céréales ou en légumes. Expérience indispensable. Pragmatique, ouvert, réelles qualités d'animateur, curieux. Devra s'intéresser aussi bien aux aspects techniques, économiques que réglementaires des dossiers. CDI. Création de poste. Entrée dès accord. Conditions à négocier.
AK006436 - 71
FORMATEUR SCIENCES DU VIVANT ET ENVIRONNEMENT H/F
Pour etablissement de formation agricole. Missions : Enseignement à assurer dans le domaine de la biologie / écologie, aménagement des espaces et agronomie / productions végétales, dans les filières Bac Pro CGEA (Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole), Bac techno STAV (spécialité: aménagement des espaces) et BTSA Technologies Végétales. Bac + 3 minimum, ingénieur souhaité ainsi qu'une première expérience dans le domaine de la formation ou du développement. CDD 1 an. Temps plein. Possibilité de renouvellement en fonction des besoins pédagogiques.
AK006811 - ALSACE
DIRECTEUR GENERAL H/F
Pour société de négoce (CA120 Md'€) collecte, agrofourniture. En étroite collaboration avec le président du conseil d'administration : Diriger l'entreprise dans le cadre du Groupe ; Proposer les orientations stratégiques au CA ; Gérer et développer les activités de l'entreprise. Agro, Agri ou équivalent avec expérience confirmée dans fonction similaire. Connaissance des productions végétales et de l'agrofourniture. Connaissance de la fonction de direction (législation, sécurité du personnel et des installations. Vous savez gérer un centre de profit qui collecte des céréales et distribue des intrants. Vous avez les aptitudes au management d'équipe. Vous faites preuve de dynamisme, d'autorité, de rigueur. CDI.
AK006556 - BOURGOGNE ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
COMMERCIAL REGIONAL H/F
Pour PMI Familiale Agro-alimentaire (100 personnes) à Dijon en développement recherche pour contribuer à la croissance de l'entreprise. Missions : Au sein d'une équipe commerciale (Encadrement, terrain et télévente), vous vous verrez confier un secteur géographique (Bourgogne Sud et des départements limitrophes) composé de clients et de prospects principalement en GMS et dans une moindre mesure d'indépendants. Votre mission sera principalement la conquête de nouveaux clients et le développement du chiffre d'affaire par dient. Niveau BAC minimum souhaité. Expérience commerciale significative de préférence auprès de la grande distribution (produits frais). CDI. Mise à disposition d'un véhicule de société et téléphone portable. Rémunération : Fixe + primes.
AK006610 - SAONE ET LOIRE
FORMATEUR H/F
Pour centre de formation agricole. Missions : Former des jeunes préparant un diplôme par alternance de niveau IV (Technicien Production Agricole et Services Associés) ayant un projet d'installation en élevage bovin. Quelques heures en agriculture auprès de jeunes en seconde et première agri élevage. Suivi des stages en entreprise. BTS production animale ou formation équivalente. Expérience en agriculture appréciée. CDI. Temps plein. Entrée fin août. Salaire de base : 1849 euros brut/mois.
AK006206 - HAUT RHIN ET BAS RHIN
2 TECHNICIENS H/F
Pour association. Missions : Travx d'entretien et de renaturat° des sites. Animat° foncière. Appui technique aux autres programmes d'act° de l'associat°. BTS GPN ou Bac+2 agri/environnement. Aptitude au travx en plein air. Sens du travail en équipe et des responsabilités. Aptitude à la négociat°. Capacité rédactionnelles. Connaissance Word/Excel et naturalistes de terrain. CDI. Entrée sept 2010.
AK006061 - ALSACE
TECHNICIEN AGRICOLE H/F
Pour société spécialisée dans le traitement/la valorisation des déchets organiques. Missions : Prospection agricole, mise en place et suivi de chantiers d'épandage, suivis techniques et agronomique. Prélèvements. Suivis de chantiers de compostage. BAC + 2 en agronomie. Goût pour le travail de terrain. Entrée à convenir. CDI.
AK006519 - BEAUJOLAIS
CHEF DE CULTURE /VINIFICATEUR H/F
Pour domaine de 22 ha. Sous autorité du propriétaire, votre rôle sera de mettre en oeuvre les techniques de production à la vigne, d'encadrer le personnel (2 permanents) de ce domaine hautement qualitatif, de mener les vinifications, et de recevoir certains importateurs. BTS viti-oeno + minimum 5 ans d'expérience. Autorité naturelle. Solide expérience de l'encadrement. Créer un bon esprit d'équipe. CDI.
AK006596 - DOUBS
ENSEIGNANT EN ÉCONOMIE H/F
Pour lycée d'Enseignement Agricole et Technologique Privé, 320 élèves. Missions : Enseignement de la gestion, de l'économie de l'entreprise agricole et de l'économie rurale à des classes de BAC PRO CGEA, BAC TECHNO et BTSA ACSE. Ingénieur agri ou agro. Connaissances ou expériences dans les métiers de l'élevage souhaitées. Aptitude au travail en équipe et intérêt pour le métier de l'enseignement. CDD 1 an. Possibilité de CDI. Poste à pourvoir à partir du 1er septembre 2010. Temps plein. Rémunération établie selon grille en fonction du profil et de l'expérience.
AK006656 - SAONE ET LOIRE
JURISTE H/F
Pour OPA. Missions : Conseiller les agri, répondre aux questions juridiques, expertiser les contrats et convent°, apporter un appui interne sur les réglementat°, assurer un soutien juridique. Bac+5 en droit. Exp ds le conseil juridique. Connaissance monde rural/agri. Capacité à manager, à animer et relationnelle. Permis B. CDI. Poste à pourvoir rapidement.
AK006755 - NIÈVRE
ADJOINT AU GÉRANT DE L'ENTREPRISE H/F
Pour une entreprise spécialisée ds la fabricat° de pains d'épices, de miel et dérivés. Missions : Management du personnel. Faire l'interface entre les services de l'entreprise. Suivi et démarche commercial, product°/qualité et gest° des stocks. Bac+3 mini. 3 ans d'expérience en management mini. Relat° commerciale souh. CDI.
AK006727 - FRANCHE COMTE
CHARGE DE MISSIONS H/F
Pour OPA. Missions : Mise en oeuvre et suivi d'actu° techniques ds le cadre de programmes de réduct°des pollut°des eaux par les pesticides. Format° sup ds l'environnement. Bonnes connaissances : pesticides, agri, entretien JEV, eau/environnement. Exp ds la gest° technique, adm et financière de programmes d'act°. Aptitude com, animat°, rédact°. Permis B. CDD 12 mois. Possibilité CDI. Entrée Sept.
AK006418 - VOSGES
ATTACHE DE DIRECTION H/F
P/une OPA. Seconder le Président et la Directrice dans l'exercice de leurs fonctions administratives et les assister dans la gestion de leurs relations, la préparation de dossiers, le suivi d'application de décisions stratégiques et la coordination des services de l'OPA. BAC+2 à BAC+4 avec expérience. souhaitée. Capacités rédactionnelles. Sens des responsabilités. Rigueur, autonomie et discrétion. CDI.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❑ Tracteurs
- ❑ Matériels de travail du sol
- ❑ Matériels de récolte
- ❑ Matériels de traitement
- ❑ Matériels arbo-viti
- ❑ Matériels de distribution
- ❑ Matériels d'épandage
- ❑ Matériels d'irrigation
- ❑ Matériels forestiers
- ❑ Matériels travaux publics
- ❑ Matériels de cave
- ❑ Matériels de manutention
- ❑ Matériels de station
- ❑ Matériels de taille
- ❑ Materiels agricoles divers
- ❑ Véhicules utilitaires
- ❑ Véhicules tourisme
- ❑ Ventes/achats de récoltes
- ❑ Cultures sous abris
- ❑ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❑ Bâtiments professionnels
- ❑ Propriétés achat/ventes
- ❑ Terrains
- ❑ Locations agricoles
- ❑ Locations autres
- ❑ Offres d'emplois
- ❑ Demandes d'emplois
- ❑ Propositions commerciales
- ❑ Offres de service
- ❑ Mariage-rencontres
- ❑ Divers
- ❑ Animaux divers
- ❑ Bovins
- ❑ Caprins
- ❑ Ovins
- ❑ Porcins
- ❑ Equins
- ❑ Volailles/Lapins
- ❑ Chiens
- ❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

SCM DES MEDECINS DU 6 RUE DU DOCTEUR MARET

Société Civile de Moyens
au capital de 45,73 €
Siège social : 6, rue du Dr Maret
21000 Dijon
305 064 313 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010 il résulte que :
- le capital a été réduit de 11,25 euros pour être ramené à 34,48 euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
- Madame Marie-José Infante, demeurant 5B rue Joseph Minsand, 21000 Dijon, Madame Catherine Buffet Sèriot, demeurant 83 avenue Victor Hugo, 21000 Dijon et Monsieur Pierre Hernu, demeurant 18 rue du Château, 21000 Dijon ont été nommés co-Gérants pour une durée indéterminée à compter du 1er juillet 2010 en remplacement de Monsieur Michel Izac, demeurant 10 boulevard Rembrandt, 21000 Dijon, démissionnaire.
Mention au RCS de Dijon.

AL21302518

AVIS ADMINISTRATIF

PREFECTURE DE LA COTE D'OR

ARRETE PORTANT CONSTAT DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL ENTRAINANT LE DECLENCHEMENT DE MESURES DE LIMITATION PROVISOIRE DE CERTAINS USAGES DE L'EAU SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR ET DES MESURES GENERALES DE RESTRICTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COTE D OR

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral cadre du 15 juin 2010 en vue de la préservation de la ressource en eau, un nouvel arrêté préfectoral portant constat de franchissement de seuil entraînant le déclenchement de mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau sur une partie du territoire du département de la Côte d'Or et des mesures générales de restriction sur l'ensemble du territoire, a été signé le 22 juillet 2010.
- Le dépassement du seuil d'alerte a été constaté sur les sous-bassins
n°4 : Bèze-Albane, n°6 bis : Bièvre, n°8 : Dheune-Avant-Dheune,
n° 9 : Ouche amont-Suzon-Vandenesse et n°9 bis : Ouche aval.
- Le dépassement du seuil de crise a été constaté sur les sous-bassins
n° 2 : Tille amont-Ignon-Venelle, n°5 : Norges-Tille aval, n°6 : Vouge, n°7 : Bouzaise-Lauve-Rhoin-Meuzin, n°10 : Arroux-Lacanche,
n°12 : Brenne-Armançon, n°13 : Laignes-Petite-Laignes, n°14 : Seine et
n°15 : Ource-Aube.
- Le dépassement du seuil de crise renforcée a été constaté sur le sous bassin n°11: Serein-Argentalet-Romanée-Tournesac-Vernidard.
En conséquence, dans ces sous-bassins sont applicables, en fonction du seuil franchi (alerte, crise, crise renforcée), les mesures de restriction en matière d'irrigation agricole, d'usages industriels, d'arrosage de golfs, de vidange et de remplissage des étangs et des autres prélèvements en rivière, prévues à l'article 6.1 de l'arrêté cadre précité.
D'autre part, les mesures générales de restriction prévues à l'article 6-2 de l'arrêté cadre du 15 juin 2010 et concernant l'ensemble de la population s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Or.
Les arrêtés sont consultables soit en mairies, soit à la préfecture ,Ài direction départementale des territoires, ou sur le site internet de la direction départementale des territoires : http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr.

AL21302579

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Claude Ségaut Notaire à Beaune, le 22 juillet 2010,
Monsieur Nérino Bernard et Madame Simone Jeannine Blangey son épouse, demeurant ensemble à Beaune (Côte-d'Or) 32 rue du 16ème Chasseurs initialement mariés sous le régime légal ancien de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Beaune (Côte d'Or) le 30 juillet 1955 mais actuellement soumis au régime de la séparation de biens pure et simple aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial reçu par Maître Huguenin notaire à Beaune le 20 novembre 1982 homologué par le tribunal de grande instance de Dijon le 14 mars 1983 ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Claude Ségaut Notaire à Beaune (21200) 16 rue de Lorraine où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis.

AL21302577

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2010 à Rouvray, il a été constitué une Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale: SARL Colombo Forêt.
Forme: Société à responsabilité limitée.
Objet: travaux forestiers et accessoirement négoce de bois.
Capital social: 15 000 euros.
Siège social: Rue Vannoise, 21530 Rouvray.
Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant: Monsieur Pascal Colombo demeurant rue Vannoise, 21530 Rouvray.
Cessions de parts: toutes cessions aux tiers non associés sont soumises à l'agrément d'une assemblée générale extraordinaire.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon (Côte d'Or).
Pour avis et mention,
Le gérant

AL21302564

Par acte SSP du 12 juillet 2010, enregistré, il a été constitué un groupement forestier présentant les particularités suivantes:
Forme: Société Civile
Dénomination: GROUPEMENT FORESTIER INVERNIZZI
Objet social: constitution, exploitation amélioration équipement conservation ou gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers avec leurs accessoires ou dépendances indissociables sur les terrains boisés ou à boiser et tout autre terrain.
Siège social: Beaune (21200) chez ARC CECCA SA, 3 C Rue du Tribunal
Capital social: 300 €
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
1er Gérant :.Mr Andrea Invernizzi demeurant à Cilavegna (Italie) 36/1 Via Vernazzola
Apport en numéraire: 300 €
Cessions de parts sociales: les parts sont librement cessibles au conjoint de l'associé, à ses descendants ainsi qu'à ses coassociés.
RCS: Beaune
Pour avis
La Gérance

AL21302565

SELARL TISSOT HOPGOOD DEMONT

Société d'avocats
au Barreau de Chalon sur Saône
16 boulevard de la République,
71100 Châlon Sur Saône

Avis est donné de la constitution en date du 21/07/2010 d'une Société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : W2NUMERICOM
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : 37 Impasse Saint Jean, 21270 Pontailler sur Saône
Objet :
Conception, recherche, développement, réalisation, production, diffusion, création, mise en place, entretien, location, vente , achat, distribution de tout matériel de l'esprit et de services liés à l'informatique, la vidéo, la communication, la télécommunication, l'image de synthèse, l'image, le son, l'éclairage, l'électronique, la robotique, les logiciels, le cinéma, l'art, le multimédia, l'évènementiel, l'industrie, la santé, la formation ;
Vente de tous matériels, produits et accessoires se rattachant aux activités précitées ;
Toutes applications informatiques ;
Développement de sites internet, de réseaux et de télécommunications ;
Tous types de formations liées à ces activités.
Durée : 99 ans
Capital : 13 000 euros
Gérance :
M. Philippe Le Blanc, dmt 37 Impasse St Jean, 21270 Pontailler sur Saône
Immatriculation : au RCS de Dijon.
Pour avis,

AL21302574

DISSOLUTION LIQUIDATION

Cuma col de Bessy
N°Agrément : 21/89/560
N° d'immatriculation : 350 145736

L'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2010, a décidé la dissolution anticipée de la Cuma col de Bessey, à compter du 12 juin 2010 et désigné aux fonctions de liquidateur Mr Vincent Parigot domicilité à Bessey en Chaume, et Mr Jean-Paul Chauvenet, domicilié à Bessey en Chaume lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.
Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à la mairie de Bessey en Chaume, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis,
Les liquidateurs

AL21302230

MODIFICATION DE CAPITAL

«Avis est donné : par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2010 le capital de la société Bontourism Sarl est porté à 1100 euros. Siège social : 6, rue Davout 21000 Dijon. Le Gérant.»

AL21302568

NON DISSOLUTION

DIJON TRANSMISSION SYSTEME

Société à responsabilité limitée
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 33 rue de la mairie
21560 Arc sur Tille
RCS Dijon 511 203 341

Aux termes d'une décision en date du 18 juin 2010 la collectivité des associés n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la Société par application de l'article L. 223-42 du Code de commerce.
La Gérance

AL21302544

KANAWATA

Société à responsabilité limitée au capital de 58 000 euros
Siège social : 1, rue de la Petite Fin
21121 Fontaine les Dijon
505 084 558 RCS Dijon

Le 9 juillet 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
La Gérance

AL21302536

TRANSFERT DE SIÈGE

GAMO

Société civile
au capital de 320 euros
Siège: Gevrey-Chambertin (21220)
ZAC de la Petite Issue
347 776 247 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2010, le siège social a été transféré de Gevrey-Chambertin (21220) - ZAC de la Petite Issue à Saint Nicolas les Citeaux (21700) - Le Parc - Route de la Forêt.
L'article 4 (siège social) des statuts a été modifié en conséquence.
La gérance

AL21302563

Thierry Claire - Cabinet FIDACT
Avocat en droit des sociétés
Droit fiscal
13 rue des Tonneliers
BP 48
71700 Tournus

LIBRE FORME

SARL au capital de 8 000 euros
195, route des Trois Lucs
La Valentine
13011 Marseille
RCS Marselle 500 777 750

Lors de l'AGE du 15.06.2010, il a été décidé de transférer le siège social de l'adresse au chapeau à Pasques (21370), 6, rue de l'Eglise; les nouvelles caractéristiques de la Société sont:
- **dénomination sociale**: Libre Forme
- **capital**: 8 000 € en numéraire
- **objet**: la mise à disposition de tous publics, de tous types d'appareils de mise en forme, pour l'utilisation privée sans engagement, ni suivi, le négoce de tous équipements sportifs de loisirs, de tous produits diététiques ou énergétiques, d'esthétique.
- **durée**: 50 ans à compter du 03.11.2007 jusqu'au 02.11.2057,
- **gérant**: Madame Sylvie Tourmeau demeurant à Pasques (21370), 6, rue de l'Eglise.
La société auparavant immatriculée au RCS de Marseille sera désormais immatriculée au RCS de Dijon.
Dépôt légal: RCS Dijon

AL21302578

NOMINATION

LINGUAPHONE BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 2 avenue de la découverte
21000 Dijon (Côte d'Or)
434808481 RCS Dijon

Aux termes de la délibération du 30/06/2010, les associés ont décidés de nommer :
- en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jean-Luc Pauper, domicilié au 95 Rue de Paris à Avallon (89200), en remplacement de Monsieur Jean-Michel Jabukowicz, et ce pour la durée du mandat restant à courir de celui-ci ;
- en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Jean-Pierre Pineau, domicilié Résidence Les Halles du Canal 44 Rue Maurice Ravel 3ème étage à Migennes (89400), en remplacement de Monsieur Maurice Barba-Lata, et ce pour la durée du mandat restant à courir de celui-ci.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis,
le représentant légal.

AL21302553

INGEDIA BEP

Société par actions simplifiée
au capital de 63 000 euros
Siège social :1183 rue Ampère
21200 Beaune
517 220 083 RCS Dijon

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 18 juin 2010, a décidé de ne pas renouveler le mandat de M. Gérard Prigent en tant que commissaire aux comptes suppléant et décide de nommer en remplacement M. Jean Philippe Horen, domicilié 10, rue Léon Frot 75011 Paris

AL21302566

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Société à Résponsabilité Limitée
D'Architecture

«ATELIER DEDANS-DEHORS »

Au capital de 7.500,00 euros
1 bis, Cours Général de Gaulle
21000 Dijon
RCS Dijon 504 091 778
N° de gestion 2008 B 470
AGE du 30 octobre 2009
Application de l'article L223-42 du CC, poursuite d'activité de la société.
Pour avis le gérant

AL21302576

DÉMISSION

SOCIÉTÉ NOUVELLE LVI BOURGOGNE

Société par actions simplifiée
Au capital de 350 000 euros
Siège social : Route de Saulieu
21320 Pouilly en Auxois
378 727 622 RCS Dijon

Le 29/04/2010, l'associé unique a pris acte de la démission de la société Roger Lhuillier et Associés de ses fonctions de co-commissaire aux comptes de la société et de M Jean-Luc Barçon, son suppléant, avec effet à compter du 24/03/2010, et a décidé de ne pas les remplacer.

AL21302562

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CABINET PARIZOT EXPERTISES

SARL au capital de 22 867 euros
Siège social
Dijon (21000)
64 rue Jean Jacques Rousseau
413 631 052 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30 juin 2010, Monsieur Yann Durant de Mareuil demeurant à Paris (75015) 10 rue Falguière a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Dominique Orain, démissionnaire.

AL21302573

CESSION

CESSION DE CLIENTELE DE COURTAGE EN VINS

Suivant acte sous seing privé en date du 28 Juin 2010, enregistré auprès du Service des Impôts des Entreprises de Beaune en date du 28 Juin 2010 sous les références Bord. N° - 2010/409 Case n° - 3 :
- Monsieur Michel Bruneaux, Né le 3 Mai 1949 à Epernay (51), de nationalité Française, demeurant à Villers La Faye (21700). Rue des Framboises. Marié sous le Régime de la Communauté Légale de Biens Réduite aux Acquêts avec Dame Sylvette Petit à défaut de contrat de mariage préalablement à leur union célébrée par l'Officier d'Etat Civil de Ludes (51) en date du 28 Novembre 1970, Exerçant En Nom Personnel, Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 383.188.703.,
a vendu à :
- La Société «MAXIME ROUGIEUX», Société à Responsabilité Limitée au Capital Social de 1.000 Euros, dont le siège social est à BEAUNE (21200). 15, Rue Maizière, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 507.699.635., Représentée par son Gérant, Monsieur Maxime Rougieux,
Une (1) clientèle de courtage en vins exploitée à Villers La Faye (21700). Rue des Framboises,
Moyennant le prix principal de 25.000 Euros et portant sur ladite clientèle de courtage en vins cédée au profit de la Société «MAXIME ROUGIEUX» et ayant appartenu à Monsieur Michel Bruneaux.
La date de l'entrée en jouissance de ladite clientèle de courtage en vins a été fixée au 1er Juin 2010.
Monsieur Michel Bruneaux et la Société «MAXIME ROUGIEUX» ont fait élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs sis à Villers La Faye (21700). Rue des Framboises et à Beaune (21200). 15, Rue Maizière.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale auprès de l'Entité Juridique «CERFRANCE BFC» sise à Dijon (21000). 42, Rue de Mulhouse, où il a été fait, à cette fin, élection de domicile.
Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.
Pour unique insertion.

AL21302546

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

CREVET HOLDING

SARL au capital de 7 622,45 euros
Rue Barreau - 58000 Nevers
403 198 500 RCS Nevers

Aux termes du PV de l'AGM en date du 13/05/2010, les associés ont:
- pris acte du décès de M. Crevet Georges, co-gérant, le 29/04/2008 et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement,
- décidé de réduire le capital social d'une somme de 3 811,22 € pour le ramener à 3 811,23 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour les oppositions, déclaration de

créance à effectuer dans les délais légaux auprès du Tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis

AL58302594

SA PARAMEDICAL BERNAMONT

Société anonyme au capital
de 38 112,25 euros
Siège social : Nevers (Nièvre)
6 bis rue de Rémigny
RCS Nevers : B 300 853 900 (74 B 24)

Décision : Assemblée générale du 24 juin 2005
Ancienne mention :
Commissaire aux comptes suppléant
Monsieur Hegner François domicilié 16, rue des vieilles étuves, 89100 Sens
Nouvelle mention :
Commissaire aux comptes suppléant
Mademoiselle Durand Geneviève domicilié 17, rue des Prés, 89200 Avallon.
Pour avis, le président

AL58302559

SCEA DU DOMAINE DU PUITS DE MEAUX

Puits de Meaux 58490 St Parize le Châtel
Au capital de 501.600 euros
RCS Nevers 381.499.847

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2010, il a été procédé à l'entrée de la SCEA du Domaine de Chaillan, au capital de 1.524,49 euros, dont le siège social est à Puits de Meaux - 58490 St Parize le Châtel, représentée par son gérant M.Favelin Jean Christophe, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 394.960 dans la SCEA du Domaine du Puits de Meaux
Pour avis, le gérant

AL58302576

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 16 juillet 2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Pizzéria Saint Just
Siège : 4 rue de la République 58300 Decize
Objet : restaurant, pizzeria, traiteur, préparation de plats à emporter
Durée : 99 ans
Capital : 153 000 euros
Gérance : Mme Séverine Berneau 14 route d'Avril 58300 Decize et Mr Bertrand Patrick Jameau 9 rue du Docteur Gros 58300 Decize pour une durée illimitée.
Immatriculation : RCS Nevers.
Pour avis

AL58302570

EURL BACHELIN GILLES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500 euros
Marigny la Ville
58140 Marigny l'Eglise

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 juillet 2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée :
Dénomination sociale : Eurl Bachelin Gilles
Capital : 1 500 euros divisé en 150 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune
Siège : Marigny la Ville 58140 Marigny l'Eglise
Objet : Exploitation d'installation de production d'énergie photovoltaïque, d'électricité à partir de panneaux solaires et de toutes sources d'énergie renouvelable.
Durée : 99 années
Gérant : M Bachelin Gilles demeurant Marigny la Ville 58140 Marigny l'Eglise
Immatriculation au RCS : Greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis et mention,
Le gérant

AL58302572

RECTIFICATIF

Suite à l'insertion publiée dans le Journal Terres de Bourgogne du vendredi 30 avril 2010 concernant l'acte reçu par Maître Jérôme Bonnard, notaire à Argent sur Sauldre, 14 rue de Clémont avec la participation de Maître Serge Boisbeaux, notaire à Sancergues, 42 Grande Rue le 14 avril 2010, enregistré à Bourges le 22 avril 2010, bordereau 2010/473, case 1 aux termes duquel a été cédé par :
La société dénommée Au Cadran Solaire, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros dont le siège est à Pouilly sur Loire (58150) 9 place des Frères Mollet, identifiée au siren sous le numéro 413156811 auprès du registre du commerce et des sociétés de Nevers.
A :
La société dénommée Au Fournil de Pouilly, société à responsabilité limitée au capital de sept mille six cent euros (7 600,00 euros) dont le siège est à Pouilly sur Loire (58150) 9 place des frères Mollet, identifiée au siren sous le numéro 521482174 auprès du registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Un fonds commercial et artisanal de Boulangerie-Pâtisserie-Salon de thé-Traiteur sis et exploité à Pouilly sur Loire (58150) 9 place des frères Mollet, lui appartenant, et pour lequel le cédant est immatriculé au répertoire des entreprises et de leurs établissements, sous le numéro siren 413 156 811.
Ce fonds est identifié au répertoire des entreprises et de leurs établissements, sous le numéro siret : 413 156 811 00015.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent quarante cinq mille euros (145 000,00 euros) s'appliquant :
- aux éléments incorporés pour quarante cinq mille cinq cents euros (45 500,00 euros),
- au matériel pour quatre-vingt dix neuf mille cinq cents euros (99 500,00 euros).
C'est à tort et par erreur qu'il a été indiqué que les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, lesdits oppositions devant être reçues en l'étude de la SCP Jacob et Theveny, notaires à Cosne Cours sur Loire (58200) 14 rue Maréchal Leclerc.
Pour insertion, le notaire

AL58302569

APPORTS

Avis d'apport de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/07/2010, enregistré à Nevers bord 2010/918 le 20/10/2010, Mr Jameau Bertrand, Patrick demeurant 9 rue du docteur Gros 58300 Decize et Mme Berneau Séverine demeurant 14 route d'avril 58300 Decize ont apporté à la Sarl Pizzeria Saint Just, société à responsabilité limitée en formation au capital de 153 000 euros dont le siège est 4 rue de la République 58300 Decize, un fonds de commerce de restaurant, pizzeria, traiteur, préparation de plats à emporter, exploité 4 rue de la République 58300 Decize, immatriculé au RCS de Nevers sous le n°478125669 estimé à un montant de 153 000 euros moyennant l'attribution de 1 530 parts de 100 euros chacune, incluant la prise en charge du passif par la société d'un montant de 82 101,01 euros, représentant la valeur de ce fonds.
Le présent avis fera l'objet d'une publication au BODACC, à compter de laquelle commencera à courir le délai de dix jours imparti aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour insertion unique, les co-gérants

AL58302571

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER de BOURGOGNE (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de MAGNY COURS (AA 10/73)
BOIS: 55 a 15 ca
- La foret de sciot: A-542
Cmne de MARS-SUR-ALLIER (AA 10/72)
PRES-SOLS : Bâtiment d'exploitation (longère)
Biens loués sur la totalité:
3 ha 03 a 62 ca
- Les rondieres: B-264-265-404[267]-405[266]
Cmne de SAINT HONORE LES BAINS (AA 10/69)
PRES:
2 ha 62 a 99 ca
- Champs d arcy: B-37-38-44-45 - Les pleches: B-312
Cmne de ST-MARTIN-D HEUILLE (AA 10/67)
PRES:
2 ha 00 a 13 ca
- Champ d heuille: A-260[3] - Le chetif pre: A-262[5]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/08/2010 à Safer de BOURGOGNE, 6, rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL58302593

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOFIRAL
12 rue Lamartine
58000 Nevers

IMPHY PRESSE

EURL en liquidation
au capital de 7 622,45 €
5 rue de l'Usine 58160 Imphy
R.C.S. Nevers 400 127 072

Décision de l'associé unique 22/07/2010:
Il a établi, en sa qualité de liquidateur, les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.
Pour avis, le liquidateur

AL58302595

EARL DE MOUGNY

Mougny - 58110 Bazolles
Au capital de 77.550 euros
R.C.S. Nevers - 319.449.989

L'assemblée générale réunie le 31 mai 2010 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de M. TORCOL Cédric, demeurant 58110 Bazolles, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de la liquidation ont été déposés au Greffe du tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis,
Le liquidateur

AL58302574

MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE «MEDILOC»

Au capital de 70 000 euro
Siège : 12 rue de Faulquières,
58300 Decize
RCS Nevers 500 463 104 NAF 702C
Siret 500 463 104 00017

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 17 juillet 2010, a décidé de modifier le capital social et le réduire de 70 000 euro à 100 euro. L'article 7 des statuts est modifié en conséquence.
Modification au RCS de Nevers

AL58302568

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LA NIEVRE

Les montants des rémunérations versées directement par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations aux vétérinaires sanitaires pour leurs interventions dans le cadre des opérations de police sanitaire et de lutte contre les maladies réputées contagieuses ont été fixés pour l'année 2010 par arrêté préfectoral n° 2010-P-1658 du 30 juin 2010.
Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, diffusé en mairie pour affichage, et transmis pour information aux vétérinaires sanitaires intervenant dans le département de la Nièvre.
Pour tout renseignement, vous pouvez consulter les documents affichés à la mairie de votre domicile, ou appeler la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Nièvre (Tél. : 03.86.71.52.01 ; Courriel : ddsv58@agriculture.gouv.fr).

AL58302580

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

• sur le site www.infogreffe.fr
• par minitel 3617 Infogreffe*
• par téléphone 0 899 70 22 22**
* 0,02 € + 0,86 € TTC/mn
** 1,349 € TTC/appel + 0,337 € TTC/mn
INFOGREFFE
Les Greffes des Tribunaux de Commerce L'Information Légale sur les Entreprises.

Par jugement en date du 21/07/2010, le Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
DES COQUES (SARL)
Les Coques - Villechaud - 58200 Cosne cours sur Loire
RCS: 335 157 764
Le greffier

AL58302592

Par jugement en date du 21/07/2010, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
EC DIFFUSION (SARL)
47 bis, rue Henri Bouquillard - 58000 Nevers.
RCS: 503 457 327
Le greffier

AL58302590

Par jugement en date du 21/07/2010, le Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
FRANCE SCOP INFORMATIQUE (SKOP)
58310 Arquian
RCS: 330 955 881
Le greffier

AL58302591

Par jugement en date du 21/07/2010, le Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
SED (SARL)
48, rue du 4 septembre - 58600 Fourchambault
RCS: 489 322 453
Le greffier

AL58302587

Par jugement en date du 21/07/2010, le Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
LASCA (SARL)
24, avenue Colbert - 58000 Nevers
RCS: 489 064 162
Le greffier

AL58302588

Par jugement en date du 21/07/2010, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
DURAND-NICARD LAURENCE
20-22, rue Waldeck Rousseau - 58150 Pouilly sur Loire
RCS: 502 166 564
Le greffier

AL58302582

Par jugement en date du 21/07/2010, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
ARCOVEC (SARL)
1, rue Louis Bouveault - 58000 Nevers
RCS: 507 479 996
Le greffier

AL58302583

Par jugement en date du 21/07/2010, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
PONSOT HERVÉ GEORGES
Route de Rouy - «Millien» - 58330 St Saulge
RCS: 478 229 529
Le greffier

AL58302584

Par jugement en date du 21/07/2010, le Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
EURL PANACH'VINS (SARL)
Domaine des Grands Champs - 58400 Tronsanges.
RCS: 503 317 372
Le greffier

AL58302585

Par jugement en date du 21/07/2010, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
BALLERY MOREAU STÉPHANIE
32, rue Yves Cogoi - 58600 Fourchambault
RCS: 491 988 853
Le greffier

AL58302586

NON DISSOLUTION

SARL ERIDAIM

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 075 €
Siège social
ZA des Bardebauts
58150 Pouilly sur Loire
352 888 572 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
La gérance

AL58302517

S.D.B.F. DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 €
Siège social
43, rue des Champs Pacaud
58000 Nevers
493 150 759 RCS Nevers

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010, en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis,
La gérance

AL58302589

TRANSFERT DE SIÈGE

Pierre GUILLET
Avocat au barreau de Bourges ancien conseil juridique
51 rue des Pieds Blancs
18230 Saint Doulchard
Tél. : 02 48 70 95 81
Fax : 02 48 70 88 57

SOFRADECOR PRODUCTION

SAS au capital de 610.000 Euros
Siège social : ZAC des Taupières
rue Francis Garnier
58000 Nevers
Immatriculée au RCS
à Nevers sous le n° 478 181 282

Par acte d'associé unique en date du 1er juillet 2010, il a été décidé de transférer le siège social Route de Gérigny,
58400 La Charité sur Loire.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour insertion
Maître Pierre Guillet
Avocat spécialement mandaté

AL58302575

SCI SAFIRM

S.C.I. au capital de 22 200 €
Siège social
17, av. Renoir
06800 Cagnes-sur-Mer

R.C.S. Antibes 440 349 199

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2009, les associés ont décidé de transférer le siège social,
du: 17, av. Renoir, 06800 Cagnes-sur-Mer,
à: Corvée de Vaux, 58800 La Collancelle,
Et de modifier, en conséquence, l'article 4 des statuts.
La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.
La gérance

AL58302577

CESSION

SOFIRAL
12 rue Lamartine
58000 Nevers

Acte sous seing privé du 19/07/2010 à Nevers, enregistré à la recette des Impôts de Nevers le 20/07/2010, bordereau n°2010/918, case n°4, Extr. 2037
M Patrick Letellier demeurant 4 La Morgagne 58800 Corbigny à cédé
à la société Sarl Letellier, immatriculée au RCS sous le n°523 527 315, représentée par M Patrick Letellier, un fonds de commerce d'achat, vente et réparation de mobylettes, cycles et motos et accessoires, vente d'articles de pêche, motoculture de plaisance sis et exploité 23 rue des Forges 58800 Corbigny, moyennant le prix de 150 000 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 19 juillet 2010.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et pour toutes correspondances.
Pour avis

AL58302573

FUSION

PHARMACIE DU BIEN ETRE
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Capital : 85.000,00 €
Siège social : Pouilly sur Loire(58150), 55, rue Waldeck Rousseau
RCS Nevers 494 516 925

SELAS PHARMACIE MINGEAU
Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée
Capital : 30.000 €
Siège social : Pouilly sur Loire(58150), 77-79 rue Waldeck Rousseau
RCS Nevers 492 214 069

Aux termes d'un acte reçu par Maître MENNETRET, notaire à Reims, le 15 juillet 2010, La société dénommée PHARMACIE DU BIEN ETRE, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée, au capital de 85.000,00 Eur, dont le siège est à Pouilly sur Loire (58150), 55, rue Waldeck Rousseau, identifiée au Siren sous le numéro 494 516 925 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers et la société dénommée SELAS PHARMACIE MINGEAU, Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée, au capital de 30.000,00 EUR, dont le siège est à Pouilly sur Loire (58150), 77-79 rue Waldeck Rousseau, identifiée au SIREN sous le numéro 492 214 069 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pouilly sur Loire ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société SELAS PHARMACIE MINGEAU par la société PHARMACIE DU BIEN ETRE à qui la société SELAS PHARMACIE MINGEAU ferait apport de la totalité de son actif, évalué à 1.111.969,92 €, à charge de la totalité de son passif évalué à 992.891,00 €, soit un apport net de 119.078,92 €.
La société absorbante ayant une participation dans la société absorbée, les parties vont recourir à la technique de la fusion renonciation. La société absorbante renonce à la fraction de l'augmentation de capital qui correspond à ses droits dans l'apport de la société absorbée.
En vue de rémunérer l'apport effectué par la SELAS PHARMACIE MINGEAU, la PHARMACIE DU BIEN ETRE procédera à une augmentation de capital de 2.700 € par l'émission de Deux Cent Soixante Dix (270) parts nouvelles de 10 € nominal chacune, entièrement libérées.
A l'issue de ces opérations, le capital de la PHARMACIE DU BIEN ETRE s'élèvera à 87.700 €, et la prime de fusion à 3.254 €.
Il est prévu que les 270 parts nouvelles seront attribuées aux associés de la société absorbée, à raison de 1 action de la SELAS PHARMACIE MINGEAU contre 18 parts de la PHARMACIE DU BIEN ETRE.
Le nombre de ces parts nouvelles a été fixé compte tenu de ce que la PHARMACIE DU BIEN ETRE est propriétaire de 285 actions de la SELAS PHARMACIE MINGEAU et renonce à exercer ses droits à ce titre.
La fusion sera réalisée avec date d'effet comptable et fiscal au 1er février 2010. Toutes les opérations actives et passives passées depuis cette date seront considérées comme accomplies par la société absorbante.
Le projet de fusion a été établi sous les conditions suspensives suivantes :
approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés de la fusion,
enregistrement, par l'autorité compétente, de la déclaration d'exploitation de la société absorbante, conformément à l'article L.5125.16 du Code de la Santé Publique.
Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis.
Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du Code de commerce, deux copies authentiques du projet de fusion ont été déposées :
au greffe du tribunal de commerce de Nevers sous le n° 2010-A-957 en date du 20 juillet 2010 pour la société SELAS PHARMACIE MINGEAU,
- au greffe du tribunal de commerce de Nevers sous le n° 2010-A-956 en date du 20 juillet 2010 pour la société PHARMACIE DU BIEN ETRE.
Pour avis.
David MENNETRET notaire

AL58302579

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

SABOT SIX

SARL au Capital de 15 300 €
3 Boulevard d'Angleterre
78110 Le Vésinet
RCS Versailles 424 742 716

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2010, il a été décidé à compter du même jour, de transférer le siège social à Leugny (89130) Lieudit «La Borde».
Objet social
La société a pour objet en France et dans tous pays :
toutes activités de conseil et de prestations de services dans les domaines financier et patrimonial à l'exclusion de
toutes activités de gestion de valeurs mobilières pour le compte de tiers
l'assistance et le conseil en matière d'organisation et de gestion des entreprises
Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2010, il a été créé 500 parts sociales nouvelles de
15,30 € de valeur nominale émises au prix unitaire de 64 € (apports en numéraire), soit un apport global prime
d'émission incluse de 32 000 €. Suivant la même assemblée, la valeur nominale des 1500 parts sociales est passée
de 15,30 € à 16 € par prélèvement sur le poste «prime d'émission».
Le capital social s'élève à 24 000 €.
Les statuts ont été mis à jour.
La société sera radiée du RCS de Versailles et immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis

AL89302565

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26 juillet 2010, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société par actions simplifiée
Dénomination: LSG
Capital: 1 000 euros
Siège: 66 avenue Haussmann, ZAC des Clairions 89000 Auxerre
Objet: activité de Holding
Durée: 99 ans
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président: M. Anthony Le Sauze, 36 rue du Chêne, 89000 Auxerre.
Vice-président du comité de direction: M. Fernand Gouriou, 1 rue Marie-Antoinette Tonnelat, 21000 Dijon.
Immatriculation: au RCS de Auxerre

AL89302575

Suivant acte reçu par Maître Michel Le Chau, notaire à Joigny (Yonne), 28 bis, quai du Général Leclerc, soussigné, le 3 juillet deux mille dix, enregistré à Sens, le 15 juillet 2010, bordereau 2010/592, case 1, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes:
Dénomination: «Tabyan»
Forme: Société civile
Capital social: cent euros (100,00 €)
Siège social: à Joigny (Yonne), 41 rue Saint Jacques
Objet social: la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée: 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports: Monsieur Jean-Pierre Barreau, demeurant à Joigny (89300 Yonne), 41 rue Saint Jacques, a fait apport à la société de la somme de vingt cinq euros (25,00 €).
Madame Michèle Armand, demeurant à Joigny (89300 Yonne), 41 rue Saint Jacques, a fait apport à la société de la somme de vingt cinq (25,00 €).
Madame Emmanuelle Johanne Barreau épouse de Monsieur Peter Redeker, demeurant à D-71032, Böbligen (Allemagne) Tannenbergst 36, a fait apport à la société de la somme de vingt cinq (25,00 €)
Monsieur Peter Redeker, époux de Madame Emmanuelle Johanne Barreau, D-71032, Böbligen (Allemagne) Tannenbergst 36, a fait apport à la société de la somme de vingt cinq (25,00 €)
Gérance: Monsieur Jean-Pierre Barreau et Madame Michèle Nicole Armand épouse Barreau demeurant ensemble à Joigny (Yonne) 41 rue Saint Jacques.
Immatriculation: la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis, Maître Michel Le Chau.

AL89302578

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société civile immobilière
Dénomination: SCI DELPAC
Siège social: 2 rue du Nord Montjalin - 89200 Sauvigny le Bois
Objet: l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée: 99
Capital: 1 000 euros
Apports en numéraire: 1 000 euros
Gérance: Angel Sandoval demeurant 6, allée Paul Langevin - 77420 Champs sur Marne.
Cession de parts: les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.
Mutations de parts sociales nécessitant un agrément préalable:
Les parts sociales ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation: au RCS d'Auxerre.

AL89302564

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL UPECO

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 50 000 euros
Siège social : 3 rue basse
89110 La Ferté Loupière
RCS Sens N° 503 452 054

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 04/07/2010 ont été nommés liquidateurs, pour la durée de la liquidation :
M. Denis Quaak, 3 rue Basse 89110 La Ferté Loupière
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
3 rue Basse 89110 La Ferté Loupière.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Pour avis, les liquidateurs.

AL89302542

MADISON SARL

SARL en liquidation au capital de 7 623 euros
Siège : Les Bedets, 89690 Cheroy
407 690 064 RCS Sens

L' Assemblée Générale du 30 juin 2010 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Corinne Delion née Legrand de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

AL89302561

ALVES JJ

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
113 rue des Martinières
89150 Saint Valérien
493 615 108 RCS Sens

Suivant décision collective du 19.07.2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.
Liquidateur: Monsieur Joël Goncalves, demeurant 113 rue des Martinières - 89150 Saint Valérien.
Siège de la liquidation est fixé chez le liquidateur.
Dépôt des actes et pièces au GTC de Sens.

AL89302569

MODIFICATION DE CAPITAL

SRSM

Société de Restauration
de Saint-Moré
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 450 euros
Siège social
2 place de la Mairie
89270 Saint-Moré
RCS Auxerre: B 494 658 107

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/06/10, il résulte que: - le capital a été augmenté en numéraire de 6 730 euros pour être porté à 16 180 euros. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention
Capital: 9 450 euros
Nouvelle mention
Capital: 16 180 euros
Mention sera faite au RCS: Auxerre

AL89302570

TRANSFERT DE SIÈGE

HJ TRANSPORTS EXPRESS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social
30 avenue de Vauban
89100 Sens
RCS Sens 503 561 656

Aux termes d'une délibération en date du 24 juillet 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HJ Transports Express a décidé de transférer le siège social du 30 avenue de Vauban, 89100 Sens au 17 rue J.E. Montgolfier Rosny-sous-Bois 93110 à compter du 1er septembre 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La gérance

AL89302581

INFOSWEET

EURL au capital de 10000 €
Siège social :
5 rue du hetre, 89113 Charbuy
443033956 RCS Auxerre

En date du 30/06/2010, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 2 chemin du vignot, 89113 Guerchy, à compter du 30/06/2010
Gérance : Laurent Hadot 2 chemin du vignot 89113 Guerchy
Mention au RCS de Sens

AL89302562

NOMINATION

ULMANN

Société par actions simplifiée
au capital de 1 651 056 euros
Siège social
Les Martinières 89150 Saint Valérien
582 107 751 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2010, l'assemblée générale ordinaire a nommé:
BSV Audit et Associés, domicilié 15 boulevard de Strasbourg à Toulon, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de Stéphane Guastavino;
et a renouvelé:
Bertrand Mary, domicilié 900 chemin de Hyères à La Farlède, en qualité de commissaire aux comptes suppléant;
Les commissaires aux comptes titulaire et suppléant sont nommés pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.
Pour avis, le président

AL89302567

BASIVIC

Société civile immobilière
au capital de 304,90 euros
Siège social: 11 rue Parmentier
89100 Sens
401 257 167 RCS Sens

Suivant décision collective des associés en date du 30 juin 2010, il résulte que:
Madame Agnès Favrel, demeurant 11 rue des trois mulets, 89100 Sens, a été nommée gérante en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Delorme, co-gérant démissionnaire, à compter du 30 juin 2010.
Mention sera faite au RCS: Sens

AL89302571

ADI

SAS au capital de 40.000 euros
Siège social :
ZA de la Cote Renard
89120 Villefranche
490 634 268 RCS Sens

Le 25 juin 2010, les Associés ont nommé en qualité de
Président : la SAS ACR HOLDING, sise 2 rue Molière 92400
Courbevoie, en remplacement de Mr Samuel Denos,
démissionnaire.

AL89302572

SCI OSMOSE

Société civile immobilière
au capital de 1 524 euros
Siège social
11 rue des trois mulets
89100 Sens
449 932 763 RCS Sens

Suivant décision collective des associés en date du 30 juin 2010, il résulte que:
Madame Agnès Favrel, demeurant 11 rue des trois mulets, 89100 Sens, a été nommée gérante en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Delorme, cogérant démissionnaire, à compter du 30 juin 2010.
Mention sera faite au RCS: Sens

AL89302573

AVIS

EARL DES PRES NOBLOTS

Société civile au capital
de 133 545,34 euros
Siège social
23 rue de Seignelay
89470 Monéteau
403 409 873 RCS Auxerre

Par décision du 19 juillet 2010, l'associé unique constate la modification dans l'intitulé du siège social dont le lieu est maintenu mais dont l'adresse devient 55 rue de Seignelay, 89470 Monéteau, suite à un

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE L'YONNE

La SAFER de BOURGOGNE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution, tout ou partie des biens suivants :
CHENY - terre
6 ha 36 a 57 ca - Parny: A 3, 1256, 1256
Objectif : échange et/ou location temporaire d'une année.
COLLAN, vigne AOC Chablis
- 1 ha 17 a 80 ca - vente de la terre et de la vigne : Le chateau: ZE 93 - Rameau: D 1349 - Vau clairon: D 1315
- 0 ha 05 a 90 ca, vente uniquement de la vigne, un bail sera réalisé pour la location de la parcelle D 1316 supportant cette vigne.

SAINT FARGEAU
- vente : 5 ha 64 a 40 ca, terre et pré - Les perriches nord: AE 15 - Les pres de saint maurice: AE 35,36, 72, 73
- location par bail SAFER d'une année : 7 ha 33 a 83 ca, pré - 'Les pres de saint maurice': AE 38, 70
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, par écrit, au plus tard le 16 août 2010 à SAFER de BOURGOGNE - 18 rue Guynemer, 89000 AUXERRE Tél. 03 86 46 99 74 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL89302579

changement de numérotation dans la rue décidée par la commune.
Pour avis, le gérant

AL89302563

CESSION

Suivant acte SSP du 9 juillet 2010 enregistré le 19 juillet 2010 au SIE de Sens Bord 2010/601 case n° 2, la SAS
BREGER EMBALLAGES au capital de 6.976.000 euros sise Route de Theil 89100 Maillot immatriculée au RCS de Sens sous le N° 392 772 950
représentée par la SELAS SEGARD CARBONI en la personne de Me Didier Segard, administrateur judiciaire sis a 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre a vendu à la SAS BREGER CENTRE
au capital de 500.000 euros sise 1 rue du Stand 10700 Arcis sur Aube immatriculée au RCS de Troyes sous le N°512 944 133 la partie de son fonds de commerce représentée par branche
complète et autonome de «fabrication d'emballages souples» qu'elle exploitait :
8 route de Malay - Lieu-dit Bas de Saint Aignan 89100 Maillot
Lieu-dit de Saint Agnan 89100 Malay Le Grand
Résidence Espace Cristal rue de la Gaillarde 89100 Saint Clément
Cette vente a été consentie au prix de 150.000 Euros, avec entrée en jouissance au 1er Juin 2009.
La présente cession intervenant dans le cadre des dispositions des articles L642*1 et suivants du code de
commerce, il n'est pas fait élection de domicile pour la réception des oppositions.

AL89302560

VENTE

Suivant acte SSP du 9 juillet 2010 enregistré le 19 juillet 2010 au SIE de Sens Bord 2010/601 case n° 2, la SAS
BREGER EMBALLAGES
au capital de 6.976.000 euros sise Route de Theil 89100 Maillot
immatriculée au RCS de Sens sous le N° 392 772 950
représentée par la SELAS SEGARD CARBONI en la personne de Me
Didier SEGARD, administrateur judiciaire sis a 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre a vendu à la SAS BREGER CENTRE
au capital de 500.000 euros sise 1 rue du Stand 10700 Arcis sur Aube immatriculée au RCS de Troyes sous le N°512 944 133 la partie de son fonds de commerce représentée par branche complète et autonome de «fabrication d'emballages souples» qu'elle exploitait :
- 8 route de Malay - Lieu-dit Bas de Saint Aignan 89100 Maillot
- Lieu-dit de Saint Agnan 89100 Malay le Grand
- Résidence Espace Cristal rue de la Gaillarde 89100 Saint Clément.
Cette vente a été consentie au prix de 150.000 Euros, avec entrée en jouissance au 1er Juin 2009.
La présente cession intervenant dans le cadre des dispositions des articles L642*1 et suivants du code de
commerce, il n'est pas fait élection de domicile pour la réception des oppositions.

AL89302574

FUSION

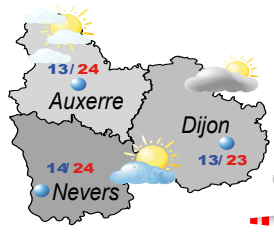
FUSION ~ ABSORPTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA Cumactive, dont le siège social est établi au bâtiment de la Cuma, route de la Maison Haute 89200 Saint-Privé, immatriculée au RCS d'Auxerre, réunie le 20 juillet 2010 à Saint-Privé, a décidé la dissolution de cette société en conséquence de son absorption par la CUMA de Saint-Privé, dont le siège social est établi au bâtiment de la Cuma, route de la Maison Haute 89200 Saint-Privé immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 322 434 622.
Les conditions suspensives de cette fusion-absorption sont réalisées. Le traité d'apport-fusion a été approuvé par les deux parties. De ce fait, la CUMA Cumactive se trouve dissoute de plein droit sans liquidation.
Les actes et pièces concernant la dissolution seront déposés au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.
Le Président

AL89302568

▶Prévisions météo du 30 juillet au 05 août 2010

Vendredi 30 Juillet



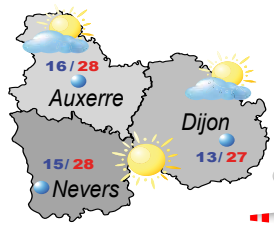
Nuageux
Cette journée sera partagée entre quelques nuages et de belles apparitions du soleil. Les vents seront faibles.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 23 à 25 °C

Vents : Ouest-Nord-Ouest 10 km/h

Ste Juliette
Soleil : 06:48 - 21:33
Lune : 23:05 - 11:14

Samedi 31 Juillet



Belle journée
Un temps bien ensoleillé s'annonce, avec quelques cumulus de beau temps. Les températures seront en hausse l'après-midi.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 27 à 29 °C

Vents : Ouest-Sud-Ouest 20 km/h

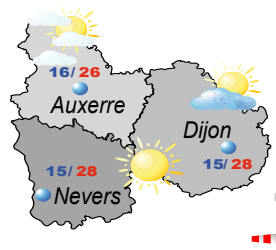
St Ignace
Soleil : 06:49 - 21:32
Lune : 23:26 - 12:15

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 1er Août



Beau temps
Le soleil persistera ce dimanche et restera accompagné de quelques nuages. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 14 à 16 °C
T° maxi : 27 à 29 °C

Vents : Ouest 20 km/h

St Alphonse
Soleil : 06:51 - 21:31
Lune : 23:49 - 13:18

Prévisions à 7 jours

Lundi 2 au Mercredi 4 Août :
Passages nuageux et éclaircies en perspective pour ces prochains jours.
Vents : Nord-Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 13 à 15 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

Jeudi 5 au Dimanche 8 Août :
Le ciel sera partagé entre nuages et timides éclaircies au cours de cette période.
Vents : Nord-Nord-Est à 10 km/h
T° mini. : 13 à 18 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

Les moyennes sur Auxerre en Juillet sur 30 ans

Les températures :
T° mini : 14°C
T° maxi : 25°C

Les précipitations :
Cumul : 51 mm sur 30 jours
Nombre de jours > 5 mm : 6
Nombre de jours > 10 mm : 6

Les phénomènes :
Nombre de jours d'orage : 4
Nombre de jours de brouillard : 2
Nombre d'heure d'insolation : 236

Statistiques Météo Agricole

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresne - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • • 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés est encarté avec le journal une semaine sur deux.

▶Télévision Sélection du 31 juillet au vendredi 06 août 2010

Samedi 31

TF1
20.45 **Génération 90**. Divertissement présenté par Nikos Aliagas et Liane Foly, avec Axelle Red, Yannick Noah, Alain Souchon, etc.
23.10 **Fringe**. Série ❿.

FRANCE 2
20.35 **Fort Boyard**. Divertissement présenté par Olivier Minne.
22.30 **On n'est pas couché** «Best of». Magazine de Laurent Ruquier.

FRANCE 3
19.55 **Championnats d'Europe d'athlétisme 2010**.
21.40 **Équipe médicale d'urgence** : «Philtre d'amour», «Je t'aime, un peu, beaucoup» ★. Série avec Christian Vadim ❿. *Très moyen.*
23.55 **Je m'appelle Élisabeth** ★★. Comédie dramatique (2006) de Jean-Pierre Améris, avec Alba-Gaïa Kraghede Bellugi, Stéphane Freiss, Yolande Moreau (1h30). (voir Sélection)

ARTE
20.40 **L'aventure humaine** «Aventuriers : Les derniers nomades».
21.35 **L'aventure humaine** «Le jour où l'homme blanc est venu…» ★★. *Très émouvant.*
22.25 **Le prisonnier** (4, 5 et 6/17) ★★★. Série avec P. McGoohan.

M6
20.40 **Kaameloott, l'intégraal de Merlin**. Série avec Alexandre Astier.

CANAL +
21.00 **La bande à Baader** ★★. Drame (2007) de U. Edel, avec Martina Gedeck (2h24) ⓬. *Pas mal.*

Dimanche 1er

TF1
20.45 **L'un reste, l'autre part** ★★. Comédie (2005) de C. Berri, avec Charlotte Gainsbourg, D. Auteuil, P. Arditi (1h34) ❿. (voir Sélection)
22.35 **Les experts**. Série ❿.

FRANCE 2
20.35 **Championnats d'Europe d'athlétisme** «Barcelone 2010».
22.15 **Histoires de vies** «L'amour, c'est la honte» ★. Téléfilm avec Nina Ambard ⓬. *Inégal et très cru.*
23.40 **Histoires de vies** «Des intégrations ordinaires». Téléfilm.

FRANCE 3
20.35 **Louis la brocante** «Louis et le secret de l'abbé Cyprien» ★. Téléfilm avec Victor Lanoux, Frédéric Gorny. *Très médiocre.*
22.45 **Gendarmes mobiles** «Au cœur des forces de l'ordre».

ARTE
Bon, brut et truculent : Le western européen
20.40 **Colorado** ★★. Western (1966) de Sergio Sollima, avec Lee Van Cleef (1h26). *Un bon western.*
22.10 **Car ils sont sans pitié** ★★. *Très intéressant.*
23.40 **Pierre Brice**.

M6
20.40 **Capital, les inédits de l'été** «Tourisme : Enquête sur les joyaux de la France». Magazine.
22.45 **Enquête exclusive, les inédits de l'été** «La multinationale des vendeurs à la sauvette».

CANAL +
20.55 **Football** «Marseille/Valence».

Lundi 2

TF1
20.45 **Joséphine, ange gardien** «La plus haute marche». Téléfilm avec Mimie Mathy, Babsie Steger.
22.35 **New York section criminelle**. Série avec Vincent D'Onofrio ❿.

FRANCE 2
20.35 **Soirée spéciale depuis le Festival de Ramatuelle** «Rires à Ramatuelle». Divertissement présenté par Michel Drucker, avec Michel Boujenah, Christelle Chollet, Audrey Lamy, Alex Lutz, etc.
21.45 **Miam miam**. Théâtre de et avec Édouard Baer, et avec Atmen Kelif, Philippe Duquesne.
23.40 **Marie-Antoinette, reine de l'opéra**. Théâtre de J.-P. Scarpitta, avec l'ensemble vocal du Festival Radio France, et avec Natacha Régnier.

FRANCE 3
20.35 **La folie des années 1960**. Documentaire avec Petula Clark, Macha Méril, Françoise de Panafieu, Antoine, Philippe Labro, etc.
23.05 **Faits divers, le mag**.

ARTE
20.35 **La captive aux yeux clairs** ★★★. Western en NB (1952) de Howard Hawks, avec Kirk Douglas (2h29). *Un chef-d'œuvre.*
22.50 **Anne-Sophie Mutter** .
23.45 **Les Swenkas**.

M6
20.40 **L'amour est dans le pré**.
22.25 **Belle toute nue**.

CANAL +
20.45 **Les Tudors** (7 et 8/8) ★★★. Série ⓬. *Fin d'une brillante saison.*

Mardi 3

TF1
20.45 **Le jaguar** ★★. Comédie (1995) de F. Veber, avec Jean Reno, Patrick Bruel (1h40). *Amusant.*
22.30 **Bienvenue dans ma tribu**.
00.00 **Columbo** «En grandes pompes». Série avec Peter Falk.
02.45 **1492, Christophe Colomb** ★★. Aventures (1992) de R. Scott, avec G. Depardieu (2h42). *Superbe.*

FRANCE 2
20.35 **Pur week-end** ★★. Comédie dramatique (2006) de O. Doran, avec Kad Merad (1h30). *Pas mal.*
22.05 **Faites entrer l'accusé** «Bruno Joushomme : Meurtre en 2CV».

FRANCE 3
20.35 **Commissaire Brunetti, enquêtes à Venise** «Mortes eaux» ★. Téléfilm avec Uwe Kockisch. *Lent.*
22.45 **Caravansérail**. Magazine présenté par Frédéric Taddeï.

ARTE
20.35 **Les Tudors** (1 et 2/10) ★★★. Série avec Jonathan Rhys Meyers ⓬. *Très brillant.*
Guerre et paix dans le Caucase
22.25 **Géorgie recherche Europe désespérément**. Documentaire.
23.25 **Russie Géorgie** «Médias en guerre». Documentaire.

M6
20.40 **Bones**. Série avec Emily Deschanel ❿.
23.40 **Burn notice**. Série.

CANAL +
20.45 **Jusqu'à toi** ★★. Comédie (2007) de Jennifer Devoldère, avec Mélanie Laurent (1h20). *Délicieux.*

Mercredi 4

TF1
20.45 **Esprits criminels**. Série avec Joe Mantegna ❿.
23.10 **Dirty sexy money** (10/10 et 1 et 2/13) ★★. *Très bien fait.*

FRANCE 2
20.35 **Secrets d'histoire** «Eugénie, la dernière impératrice» ★★. Magazine présenté par Stéphane Bern, avec Jean des Cars, Michel de Decker, etc. (voir Sélection)
22.15 **Tailleur pour dames**. Théâtre de G. Feydeau, avec Pierre Arditi, F. Berléand, Chloé Lambert.

FRANCE 3
20.35 **Mission Millénium**. Divertissement de Jamy Gourmaud.
23.15 **Strip-tease** «America, America : (2/4) Un monde presque parfait».

ARTE
20.35 **Les mercredis de l'histoire** «Le mythe Rommel» ★★. (voir Sélection)
22.20 **Le dessous des cartes** «Climat, de Kyoto à Copenhague (1)».
22.35 **Absurdistan**. Comédie (2008) de Veit Helmer (1h23).

M6
20.40 **Zone interdite, les inédits de l'été** «Un été à Marseille».
22.50 **Accusé à tort** «Tuée sans raison apparente : Affaire Pascal Labarre». Documentaire ❿.

CANAL +
20.45 **Une semaine sur deux (et la moitié des vacances scolaires)** ★★. Comédie (2009) de Ivan Calbérac, avec Mathilde Seigner (1h36). *Amusant, mais inégal.*

Jeudi 5

TF1
20.45 **Section de recherche** ★. Série avec Xavier Deluc ❿. *Moyen.*
23.40 **Les experts Miami** ❿.

FRANCE 2
20.35 **Enquêtes spéciales** : «Trésors enfouis des pharaons», «Quand souffle la tempête», «Bingo pour le Loto». Magazine de P. Nahon et B. Benyamin, avec É.-E. Schmitt.
22.35 **La boîte à musique de Jean-François Zygel**. Magazine avec Alexandre Tharaud, Ariane Ascaride, André Manoukian, etc.

FRANCE 3
20.35 **Les maris, les femmes, les amants** ★. Comédie (1988) de Pascal Thomas, avec Jean-François Stévenin (1h47). *Décousu.*
23.05 **De l'autre côté de minuit** ★. Drame (1977) de C. Jarrott, avec Marie-France Pisier (2h40) ❿. *Kitsch.*

ARTE
Swingin' sixties
20.35 **The knack… et comment l'avoir** ★. Comédie en NB (1965) de R. Lester, avec Tira Tushingham (1h21). *La comédie a bien vieilli.*
22.00 **The Beatles**. Documentaire.
23.10 **Birth of pop**. Documentaire.

M6
20.40 **Le gendarme se marie** ★★. Comédie (1968) de Jean Girault, avec Louis de Funès (1h25). *Drôle.*
22.15 **Anne Roumanoff** «Anne a 20 ans». Spectacle.

CANAL +
20.45 **Flashforward** (11 et 12/24) ★★. Série ❿. *Excellent.*

Vendredi 6

TF1
20.45 **Les experts Manhattan** : «Leçons de crime», «Double jeu». Série avec Gary Sinise ❿.
22.15 **Secret story**.

FRANCE 2
20.35 **Chez Maupassant** «Le rosier de Madame Husson» ★★. Téléfilm d'après Maupassant, avec Marie-Anne Chazel (0h55). (voir Sélection)
21.30 **Au siècle de Maupassant** «La cagnotte» ★★. Téléfilm d'après Eugène Labiche, avec Eddy Mitchell (0h56). (voir Sélection)
22.30 **Panique dans l'oreillette** «Best of». Magazine.

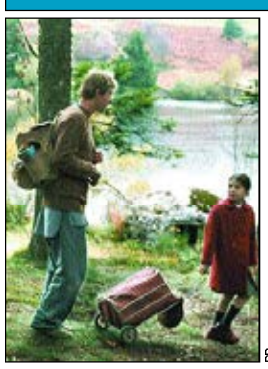
FRANCE 3
20.35 **Faut pas rêver** «Guatemala». Magazine de Patricia Loison.
23.05 **Le couteau sur la nuque**. Téléfilm avec Peter Ustinov (1h30).

ARTE
20.35 **Une offre inattendue** ★. Téléfilm avec Christiane Paul (1h29). *Banal et érotique.*
22.05 **Y a-t-il trop d'avions dans le ciel ?** ★. *Très technique.*
22.55 **Grand format** «Mon père, le Turc» ★★. *Sympathique, mais long.*

M6
20.40 **NCIS, Los Angeles** «Callen, G». Série avec Chris O'Donnell ❿.
21.25 **NCIS, enquêtes spéciales**. Série avec Mark Harmon ❿.

CANAL +
20.45 **Le missionnaire** ★. Comédie (2009) de Roger Delattre, avec Jean-Marie Bigard (1h28) ❿. *Lourd.*

SÉLECTION


DR

Je m'appelle Élisabeth - Betty, 10 ans, se sent seule depuis le départ en pension de sa grande sœur. Son père est médecin dans l'asile psychiatrique situé de l'autre côté de leur jardin. Un jour, Betty découvre qu'un des patients s'est réfugié dans leur jardin. Jean-Pierre Améris a adapté ce court roman d'Anne Wiazemsky, car il souhaitait réaliser un film sur l'enfance. À travers le personnage d'Élisabeth, il capte avec finesse la vulnérabilité de l'enfance et sa richesse. Élisabeth se découvre une proximité affective avec ces patients que la société rejette, mais dont les qualités de cœur lui sont visibles. Certes, le film souffre d'une certaine naïveté, et le dénouement pèche par un sentimentalisme trop appuyé, mais il y a tant de délicatesse dans cette histoire qu'il s'agit de réserves mineures. Alba-Gaïa Kraghede Bellugi apporte beaucoup de naturel à son personnage. ***Samedi 31, sur France 3, à 23h55.***

L'un reste, l'autre part - Pierre et Daniel sont d'excellents amis. Claude Berri signe une œuvre partiellement autobiographique, ce qui lui confère une certaine authenticité. Mais le scénario n'est pas assez travaillé, et l'intrigue verse souvent dans le vaudeville le plus banal. Pourtant, Claude Berri a su réunir et diriger une brochette d'excellents comédiens. Cette peinture des amours modernes comporte une scène d'humour obscène. ***Dimanche 1er, sur TF1, à 20h45.***

Secrets d'histoire «Eugénie, la dernière impératrice» - On l'ignore, mais l'impératrice Eugénie est morte en 1920, à l'âge de 94 ans. Pour le premier numéro de sa série historique de l'été, Stéphane Bern retrace le destin singulier et brillant de celle qui fut notre dernière souveraine. À travers les différents châteaux et lieux qu'elle a habités, il raconte sa vie quotidienne. C'est très intéressant et les lieux visités sont superbes. ***Mercredi 4, sur France 2, à 20h35.***

Les mercredis de l'histoire «Le mythe Rommel» - Rommel acquit une renommée mondiale avec l'ascension de Hitler et le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Ce documentaire est passionnant et parvient à saisir la personnalité de Rommel dans sa complexité. Celui-ci savait se montrer dur et intraitable et faire preuve de beaucoup de ruse et de témérité. C'était un homme ambitieux qui profita de la guerre pour s'illustrer. ***Mercredi 4, sur Arte, à 20h35.***

Chez Maupassant «Le rosier de Madame Husson» - La vertueuse Madame Husson veut faire élire une rosière à Gisors. Cette adaptation brosse avec brio une peinture pittoresque de la bourgeoisie bigote de province. L'interprétation est de qualité inégale. Avec «La cagnotte», on évite le théâtre filmé avec cette adaptation de Labiche, servie par de merveilleux comédiens. C'est cocasse, pittoresque, parfois cruel et très bien écrit. ***Vendredi 6, sur France 2, à 20h35.***

A la ferme... même en vacances

37 gamins révisent leurs leçons de chose par l'exemple

Que fait un enfant durant ses vacances scolaires ? Il y a fort à parier qu'il s'ennuie. Que préfèrent 37 gamins de centre aéré? Ils révisent leurs leçons sur la nature en visitant une ferme, celle de Bernadette Thibaudat, agricultrice à Garchizy.



Un rapide sondage et 9 enfants sur 37 confient qu'ils voudraient bien devenir agriculteurs. «des métiers à la mode» dit l'affiche de la FNSEA.



Avant de repartir au centre aéré, après trois heures de découverte exaltante, les enfants de Garchizy posent avec leurs animateurs. Pour la postérité.

Ce jeudi 22 juillet, les yeux qui brillent rivalisent avec les moustaches blanches qui s'impriment sur les lèvres. A la ferme de la famille Thibaudat, à Garchizy, c'est jour de fête. Une quarantaine de gamins, de 6 à 8 ans et de 10 à 12 ans, accompagnés de leurs 6 animateurs du Centre aéré de la commune, sont de sortie. Tous fils et filles de Garchizy, Fourchambault ou Chaulgne, leurs parents ont décidé de leur accorder des vacances vivantes, pour une semaine ou pour un mois, à coups d'activités manuelles, de jeux, de tournois sportifs et... de visites pédagogiques. A 11 euros la journée versés par les familles au centre aéré, souvent pris en charge par les bons vacances de la CAF et le soutien de l'ADESS, les enfants n'ont pas le temps de s'ennuyer. Et là, dans la cour de la ferme, ils consacrent leur après-midi à réviser leurs leçons de chose de l'année scolaire. Par la pratique. Leur hôte, Bernadette, a mis les petits plats dans les grands. Habituée à ouvrir l'exploitation durant l'opération Fermes ouvertes de la FDSEA, elle joue les prolongations durant l'été. Et offre de surcroît, pour la première fois, du lait et de la viande à déguster aux petites têtes blondes et brunes. A peine essuyées de leur voile de lait, les bouches, dont les petits propriétaires patientent sagement en file indienne, se ruent sur les morceaux de viande charolaise de l'exploitation. *«Je pense que je le referai»* conclue Bernadette Thibaudat, devant l'enthousiasme des petits gourmands. *«Délicieux»* lui envoie un morfalou qui en est à sa cinquième bouchée, au grand dam de l'animatrice. Les bouteilles de lait du GAEC Simonin (Varennes-Vauzelles) et le charolais maison ne font pas un pli.

Neuf futurs agriculteurs ?

Dans l'ensemble, durant trois heures, les visiteurs se sont montrés très disciplinés, pour des enfants de cet âge. La curiosité et les agapes, l'ambiance estivale aussi, y sont sans doute pour quelque chose. Oh, bien sûr, *«il y a Sonny qui a essayé d'arracher une plume de la poule»* rapporte une fillette très disciplinée. Et puis la découverte des lapins et des volailles excite les commentaires et les questions. *«Qu'est-ce que çà mange une poule ? Le petit du lapin, c'est le lapinou ?»* Par groupes de dix, les enfants se succèdent devant le clapier et le poulailler. Quand les caquètements se font entendre, les rires les couvrent de plus belle. Bernadette, tout à son affaire, décline le régime alimentaire de ses animaux (graines d'orge et de blé), explique pourquoi un volatile est assis dans l'enclos plutôt que de suivre ses congénères dans le jardin, tandis que les chiens de la ferme courent dans tous les sens, animés par la même excitation collective. Les enfants écarquilleront grands leurs yeux, un peu plus tard, devant les charolaises de l'exploitation, dans les champs en contrebas de la ferme. Une dizaine d'entre eux étaient déjà venus chez les Thibaudat avec leurs écoles. Bernadette leur offre des révisions. A côté des dépliants du CIV, des panneaux présentent les races bovines et ovines. Assis en califourchon, les enfants trient, avec plus ou moins de justesse, entre les races à lait et les races à viande et découvrent les appellations des moutons présents sur l'hexagone. Puis, Bernadette Thibaudat, dans un exercice interactif, demande aux gamins de lire à tour de rôle le programme-type d'une journée d'éleveur. Lever, 6 heures, troupeau rentré à 19 heures après que les fourrages soient engrangés, coucher à 2 heures voire au-delà. L'hôte se montre pédagogue: *«vous savez, il n'y a pas que les agriculteurs qui ont des emplois du temps à rallonge, c'est aussi le cas dans les hôpitaux ou la restauration»*! Oui, mais là, les enfants découvrent le plus beau métier du monde. Un rapide sondage et une dizaine d'entre eux, sur 37, se rêvent déjà en futurs paysans. La satisfaction de Bernadette est complète : c'est bien pour sensibiliser les jeunes à son métier et à la nature qu'elle s'investit tellement dans l'accueil à la ferme. Bon, évidemment, la photo de groupe, le goûter prévu avant de repartir au centre aéré, le groupe passe vite à autre chose. Demain, ils s'essaieront à la natation, au coloriage ou au football... On n'est pas sérieux quand on a 10 ans.

EMMANUEL COULOMBEIX



Bernadette Thibaudat offre pour la première fois des dégustations aux enfants. Lait et viande feront place nette.



Les morceaux de charolais, cuits à la plancha, suscitent les appétits des petits visiteurs, même à trois heures de l'après-midi et avant un goûter plus conventionnel.